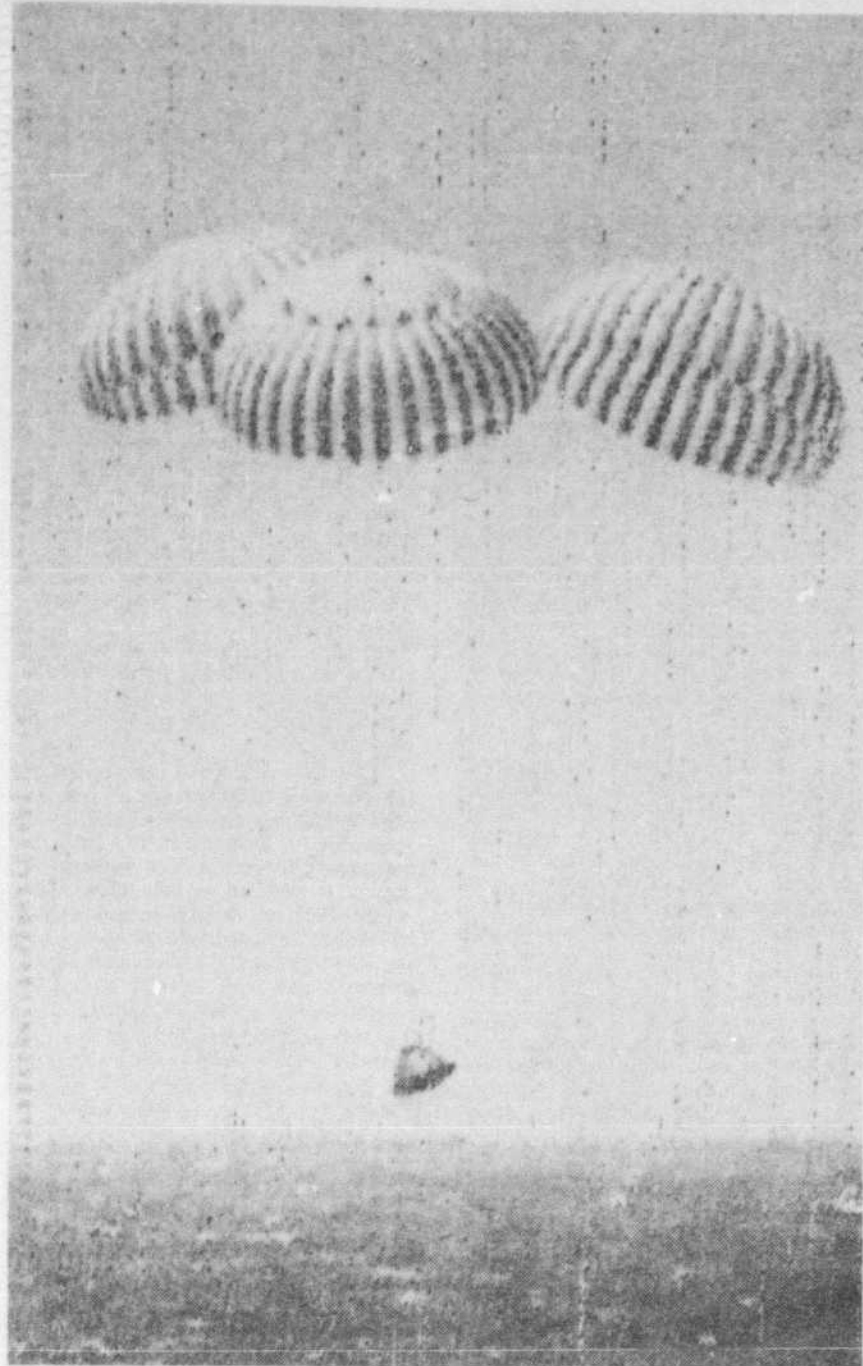




Cinq minutes avant l'amerrissage: les trois parachutes principaux de la capsule Apollo s'ouvrent. A partir du Hornet, on voit nettement les trois parachutes avec la capsule au bout; ils se détachent en rose sur un pan de ciel bleu. Puis c'est l'amerrissage, à 15h58, après une expédition terre-lune de dix jours, quatre heures et 36 minutes. (Téléphoto PA)

■ la météo

Généralement nuageux.
Plus frais. Vents légers.
20 et 35.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Sainte Catherine

VOL LX - NO 274

Montréal, mardi 25 novembre 1969

10 CENTS

Apollo-12 est rentré avec ses trésors

Amerissage d'une étonnante précision

A BORD DU HORNET (AFP) — Apollo 12 avec ses trois astronautes Conrad, Bean et Gordon, a améri en plein Pacifique hier, à 15h58, après son expédition terre-lune de dix jours 4 heures et 36 minutes. Les astronautes américains étaient partis de Cap Kennedy le 14 novembre. Ils ont parcouru 953,000 milles.

Apollo-12 a améri à 2,5 milles marins du porte-avions Hornet et à un point situé à environ 2,650 milles au sud-ouest de Honolulu. Les hélicoptères de récupération qui survolaient les parages depuis une demi-heure, ont aussitôt convergé vers le point d'impact.

La capsule, qui avait améri la tête en bas, fut redressée automatiquement par les ballons qui se gonflent au contact de l'eau et des plongeurs l'entourèrent aussitôt d'une bouée pneumatique de stabilisation peinte en jaune. Un radeau s'approcha de la capsule et les astronautes reçurent par l'écotille de leur capsule combinaisons spéciales et équipement de débarquement.

Un hélicoptère s'approcha et Richard Gordon, l'homme qui attendit ses ca-

marades en orbite lunaire pendant qu'ils exploraient la lune, fut hissé dans la soute de l'appareil au moyen d'une nacelle jaune attachée à un filin. Puis ce fut le tour d'Alan Bean, Charles Conrad, chef de la mission Apollo-12, quitta la capsule en dernier, comme il se doit.

La cabine Apollo-12 a été hissée à bord du porte-avions Hornet plus de deux heures après que les trois astronautes y soient arrivés. Elle a été déposée à proximité de la caravane de quarantaine où se trouvent maintenant Charles Conrad, Alan Bean et Richard Gordon.

Le porte-avions fait désormais route vers Hawaii où il est attendu vendredi soir à 17h.

De là, les trois astronautes, toujours reclus dans leur caravane vont être transbordés à bord d'un avion cargo qui les conduira directement à Houston.

La seulement, les trois hommes quitteront leur "lazarat provisoire" de reclus lunaires pour entrer dans les salles spéciales qui les attendent au laboratoire de réception lunaire, et dont ils ne sortiront que le 11 décembre.

A 17h45, le président Nixon a appelé les trois astronautes au téléphone à partir de la Maison-Blanche. A bord du Hornet, les trois astronautes ont apparu derrière la vitre de leur caravane, un écouteur chacun à l'oreille.

"Je vous souhaite la bienvenue, a dit le président, et je vous félicite. J'ai suivi votre retour à la télévision comme des millions d'Américains. Je tiens à vous dire au nom de la nation que le suis fier de vous. Si vous vous souvenez, avant votre départ, je vous ai parlé ainsi qu'à vos épouses au téléphone et je vous avais invités à venir à la Maison-Blanche à votre retour. Je compte sur vous."

Et les astronautes de répondre: "Nous y serons."

Le président: "Vous avez été responsables d'une série de premières sur la lune. Vous, commandant Conrad, vous avez été le premier homme à chanter sur la lune."

Conrad — "Peut-être bien..."

Le président — "Il y a eu le premier tremblement de lune, il y a eu la première conférence de presse dans l'espace. Après toutes ces premières, j'ai pensé que la nation vous devait une certaine reconnaissance. J'y ai réfléchi. Depuis dix jours, les commentateurs de télévision, parlant de vous, disaient toujours: le capitaine de frégate. Exerçant les pouvoirs de commandant-en-chef des forces armées américaines, j'ai décidé de vous promouvoir au rang de capitaine de vaisseau."

Astronautes: "Merd, M. le Président".

Le président: "Au revoir et à bientôt".

Alors que leur vaisseau filait vers la terre, les astronautes ont été témoins d'un phénomène étonnant.

"C'est ce que nous avons vu de mieux de tout notre voyage", s'est exclamé Conrad en signalant une éclipse de soleil par la terre, spectacle que seuls des astronautes peuvent voir de l'espace.

"C'est splendide, a renchéri Alan Bean. Autour de la terre, le soleil apparaît tout bleu, puis rose sur un arc d'environ 20 degrés, puis de nouveau bleu". Le vaisseau Apollo se trouvait alors à environ 46,000 kilomètres de la terre. Les astronautes ont pris des photographies en couleur qu'ils espèrent être réussies.

M. Rocco Petrone, directeur du programme Apollo a déclaré que l'analyse des comptes rendus de l'équipage ces prochains jours au laboratoire de quarantaine lunaire à Houston permettra de décider définitivement de l'air d'alu-



Hier, à 17h45, le président Nixon a appelé les trois astronautes d'Apollo-12 au téléphone à partir de la Maison-Blanche. A bord du Hornet, les trois astronautes sont apparus derrière la vitre de leur caravane, un écouteur chacun à l'oreille. "J'ai décidé de vous promouvoir au rang de capitaine de vaisseau", a dit le président en exerçant ses pouvoirs de commandant en chef des forces armées américaines. (Téléphoto PA)

Les massacres de civils

Cour martiale pour le lieutenant Calley

WASHINGTON (AFP) — Le lieutenant William Calley de l'armée américaine sera traduit devant une cour martiale militaire sous l'accusation de meurtre prémédité de plus de cent civils, hommes, femmes et enfants vietnamiens dans le hameau de My Lai, village de Song my au Vietnam en mars 1968.

Cette décision a été annoncée officiellement hier matin au Pentagone et à Fort Benning en Georgie où se trouve actuellement le lieutenant Calley. Elle fait suite à une enquête préliminaire dé-

ciée à la fin de la semaine dernière par l'armée américaine à la suite d'accusations portées par d'anciens militaires contre plusieurs membres d'une brigade d'infanterie qui auraient ordonné et participé au massacre de civils vietnamiens.

La compagnie que commandait le lieutenant Calley avait été identifiée par un soldat maintenant démobilisé dans une lettre adressée au Pentagone comme portant la responsabilité du meurtre délégué de civils vietnamiens.

La date de l'ouverture du procès du lieutenant Calley devant la cour martiale n'a pas été fixée. L'enquête menée par l'armée américaine avait débuté il y a plusieurs mois dans le plus grand secret à divers échelons. Le lieutenant Calley était attaché à une compagnie d'entraînement à Fort Benning.

Le nombre des civils vietnamiens qui auraient été tués par les soldats américains varie selon les estimations fournies aux autorités militaires américaines ou les révélations faites dans la presse. Le chiffre de cent est cité par certains, mais, selon d'autres sources, les victimes du massacre s'élèveraient à plus de 560.

Parallèlement à l'enquête menée contre 26 officiers et sous-officiers par l'armée américaine, à la suite des dénonciations parvenues au Pentagone, le département de la Défense avait chargé hier matin le général de division William Peers de procéder à un examen détaillé de l'ensemble de l'affaire afin de se rendre compte si l'enquête dont avait été chargée en avril dernier la 11ème brigade d'infanterie avait été menée correctement.

Voir page 2 : Cour martiale



William L. Calley

L'Assemblée a terminé l'étude du bill de la fonction publique

QUEBEC (DNC) — Le comité plénier de l'Assemblée nationale a complété hier l'étude du projet de loi numéro 23 portant création du ministère de la fonction publique.

Le "bill" a été adopté en deuxième lecture vendredi dernier.

Quelques précisions et amendements ont été apportés au projet original.

Ainsi, l'article 2 du projet se lit maintenant comme suit:

● Le ministre a pour fonctions d'élaborer et de proposer au gouvernement des mesures visant à accroître l'efficacité du personnel de la fonction publique, de surveiller l'application de ces mesures, et, sous la direction du gouvernement, d'en coordonner l'exécution.

● Il a aussi pour fonctions de conseiller le gouvernement sur les conditions de travail du personnel du secteur public.

● Il est aussi chargé de négocier les conventions collectives auxquelles le gouvernement est partie et d'en surveiller l'application.

Signalons qu'une vingtaine de députés seulement étaient à l'Assemblée nationale, hier, tout comme vendredi après-midi dernier d'ailleurs, sur un total possible de 107, de sorte qu'il n'y avait pas le quorum requis de trente députés. Hier, M. Lesage était entouré de trois ou quatre collègues; il n'y avait aucun des six indépendants, et les ministériels dépassaient à peine la quinzaine.

L'adoption de principe a été unanime vendredi, mais les libéraux, par la voix de MM. Lesage et Choquette, avaient

toutefois fait part de "sérieuses réserves" et relevé "l'insuffisance" de la loi.

Selon M. Jérôme Choquette, d'Outremont, le projet de loi ne correspond pas à la transformation profonde des institutions et au développement du syndicalisme dans le secteur public québécois, facteurs qui exigeraient un ministère "beaucoup plus puissant" que celui qui est proposé par le gouvernement.

A son avis, le "bill" ne correspond pas aux impératifs de productivité et d'efficacité des Etats modernes. Il ne reconnaît pas suffisamment, de plus, que la question du personnel de l'Etat doit être centrée au niveau du ministère de la fonction publique, lequel devrait avoir une autorité spécifique sur le personnel.

Le projet, a dit M. Choquette, consacre la réalité actuelle, soit la dispersion de l'autorité de l'Etat entre les divers ministères, perpétuant ainsi "les vices du système". Il a repris une suggestion voulant que la nomination de fonctionnaires se fasse conjointement par le ministre de la fonction publique et le titulaire du ministère intéressé. Autrement, le nouveau ministère ne sera qu'un "ballon", vide de tout contenu et vite dégonflé.

D'autre part, le ministre des richesses naturelles, M. Allard, a proposé l'adoption en deuxième lecture du projet de loi 54 portant la création de la Société québécoise d'initiatives pétrolières (Sopiquip) et qui, à ses yeux, constitue un

Voir page 2 : L'Assemblée

Le député de Restigouche propose la création d'une 'Nouvelle-Acadie'

TORONTO (PC) — Le ministre des Affaires des anciens combattants du Canada est convaincu que l'union des trois provinces Maritimes en une seule favoriserait la mise en valeur de toutes leurs ressources, naturelles, techniques et humaines, serait de nature à promouvoir l'utilisation optimale des capitaux et augmenterait les possibilités de résoudre les problèmes en donnant accès aux ressources et à l'expérience d'une population plus nombreuse et de services publics plus importants.

"Nouvelle-Acadie" est le nom que M. Jean-Eudes Dubé, député de Restigouche (Nouveau-Brunswick) à la Chambre des communes, aimerait donner au nouveau concept qu'il exposait hier à Toronto, devant les membres du Canadian Club. Il avait préalablement souligné à son auditoire que le projet dont il se fait le défenseur ne fait pas partie de la politique du gouvernement mais constitue de sa part, le fruit d'une longue et patiente réflexion sur la question.

M. Dubé fait remarquer que l'idée de réunir les provinces Maritimes remonte à la Confédération puisque dès 1864, les premiers ministres de ces provinces, conscients des difficultés auxquelles elles auraient à faire face avaient envisagé pareille éventualité. Selon lui, si le projet n'a pas été réalisé c'est essentiellement pour deux raisons: l'absence de moyens de communications et la création de la Confédération canadienne.

Depuis lors, de dire M. Dubé, les choses ont bien changé, même dans les provinces Maritimes. "Les communications ont été considérablement améliorées et les gens se déplacent beaucoup plus facilement. Nous disposons de moyens de diffusion tels que les populations sont mieux informées qu'à aucune autre époque de l'histoire. Et, nous vivons dans un siècle qui va de l'avant."

Selon l'aveu même du ministre des Affaires des anciens combattants, le gouvernement fédéral a toujours eu tendance à voir dans les provinces atlantiques une seule région et à les traiter comme telle. "Récemment, a-t-il dit, le gouvernement central a jugé nécessaire d'intégrer les divers organismes de développement à savoir l'administration de l'aménagement rural et le développement agricole, le fonds de développement économique et l'agence de développement régional dans un nouveau

ministère de l'Expansion économique régionale. Il a dû prendre une semblable mesure pour instaurer une planification économique coordonnée à long terme."

En faveur de son argumentation, le ministre ajoute "que les milieux d'affaires et les autres organisations, telles la Chambre de commerce des provinces Maritimes, le Conseil économique des provinces de l'Atlantique, la Commission des transports des Maritimes et le Conseil de coopération atlantique, ont jugé nécessaire de coordonner leurs efforts sans tenir compte des provinces".

Traitant des aspects politiques du

Voir page 2 : Nouvelle-Acadie

1- La participation à l'OTAN :

petite histoire des décisions annoncées le 3 avril

par ALBERT LEGAULT, collaboration spéciale au Devoir

● Expert des questions de défense et professeur aux universités Laval et Queen's, M. Albert Legault a rédigé pour Le Devoir une série de trois articles sur la nouvelle politique de défense du Canada. Dans ce premier article, notre collaborateur raconte la petite histoire des décisions annoncées le 3 avril par le premier ministre du Canada.

Trois principaux rapports furent soumis à l'attention des membres du cabinet avant que le gouvernement canadien ne fasse connaître officiellement les grandes lignes générales de sa politique de défense, le 3 avril 1969. Or, nous le savons, ces documents préconisaient essentiellement le maintien du statu quo, c'est-à-dire le maintien inchangé de notre politique de défense. Quelle était donc la teneur de ces rapports? Quels étaient leurs auteurs? Et pourquoi le gouverne-

ment canadien passa-t-il outre à leurs conclusions?

Dès mai 1968, le premier ministre fait savoir qu'un examen approfondi (hard look) du rôle militaire canadien au sein de l'OTAN sera entrepris "en consultation avec nos alliés" afin de déterminer si celui-ci correspond toujours aux exigences de la situation présente en Europe. Le premier ministre précise qu'un groupe de travail (Task Force) sera créé à cette fin dont les responsabilités seront d'étudier nos relations "économiques, politiques, culturelles et militaires" avec l'Europe de l'Ouest comme de l'Est.

Ce premier groupe est rapidement mis sur pied sous la responsabilité conjointe de nos ambassadeurs Paul Tremblay et Robert Ford, respectivement à Bruxelles et Moscou. Afin de coordonner les divers efforts, tant à l'étranger qu'à Ottawa, le directeur du bureau européen des Affaires étrangères, M. Halstead est chargé d'assurer la coordination des travaux. Dès le début de l'année 1969,

les résultats de ces études sont présentés dans un volumineux rapport de 400 pages connu sous le nom de Staffeur (Staff, Europe).

Ce premier rapport "confidentiel" sera à la source d'un grave malaise entre le ministère des Affaires étrangères et le premier ministre. En effet, celui-ci, dès le 9 juin 1968 avait précisé, au cours d'un débat télévisé, l'orientation générale qu'il entendait donner à notre politique de défense. "J'ai l'impression", déclara M. Trudeau, "que nous devons diminuer l'importance de notre participation militaire en Europe et accorder un plus grand intérêt aux relations culturelles, politiques et économiques avec l'Europe de l'Ouest et, en vérité, avec d'autres parties de l'Europe". Il ajouta même, prophétisant en cela la décision finale qu'il allait annoncer dix mois plus tard, "que la réévaluation de notre participation militaire devrait être faite en accordant une plus grande importance à notre participation à la dé-

fense continentale plutôt qu'à l'OTAN". Or, Staffeur préconisait purement et simplement le maintien de nos troupes en Europe. On ignore le sort que réserva le premier ministre à ce rapport, mais il semblerait, selon certains, qu'il lui aurait rapidement fait trouver le chemin de la "corbeille à papier". Sans aller aussi loin, il est indéniable qu'il irrita au suprême degré tous ceux qui s'étaient juré de changer l'orientation générale de notre politique de défense. Les choses auraient-elles été différentes si on s'était donné la peine de présenter sinon des options politiques différentes, du moins des conclusions plus nuancées? Il est permis d'en douter, mais il reste qu'une attitude plus souple aurait facilité le dialogue entre les deux camps opposés.

Un second document: "For Canadian Eyes Only"

Un deuxième rapport avec mention "Secret, for Canadian Eyes Only" fut

Voir page 6 : Politique de défense

■ au gré du temps

Bis repetita

Le trio spatial, après son étourdissante odyssée est heureusement revenu sur la Terre, celle des hommes blâmes.

Alors que leurs prédécesseurs de la première exploration lunaire avaient par moment littéralement arrêté le cours normal de l'existence dans tous les pays où l'on suivait minute par minute leur expérience, Conrad, Bean et Gordon sont, à leur tour, considérés comme de consciencieux techniciens qui, sans plus, ont accompli une mission bien préparée.

Que faudra-t-il inventer à présent pour étonner les humains, pour leur communiquer le don d'émervaillement, eux pour qui désormais la conquête du cosmos fait partie de la routine?

Le vieux Horace, décidément, est bien dépassé qui nous a fait croire longtemps que seules plaisaient les choses répétées.

Louis-Martin TARD

suites
de la première
page

AMERRISSAGE

nissage d'Apollo-13. Jim Lovell et deux astronautes doivent en effet s'embarquer du Cap le 12 mars prochain à destination, en principe, du grand cratère Fra Mauro, dans l'une des régions les plus accidentées de la partie équatoriale de la lune.

Apollo 13 décollera pour la lune le 12 mars 1970 à 14h10. L'équipage du LEM passera 35 heures sur l'astre, quatre de plus que Charles Conrad et Alan Bean mercredi et jeudi derniers.

Apollo 14, en juillet 1970, sera commandé par Alan Shepard, le premier Américain dans l'espace. Il visera le cratère Littrow, loin de la zone équatoriale des exploits des premiers lunautés américains.

Apollo 15, se propose d'aller aux abords du cratère Censorinus dont l'étude devrait accroître notablement les connaissances lunaires.

Apollo 16, en mars 1971, fera passer trois journées pleines à l'équipage sur la lune.

Apollo 17, quatre mois plus tard, va permettre le baptême de "Rover", la jeep lunaire.

Apollo 18 et 19, se lanceront à l'assaut de régions d'un caractère particulièrement dantesques et inaccoutumées.

Apollo 20, clôturera le premier programme américain "hommes sur la lune" en décembre 1972. Il a pour cible le cratère Tycho, celui qui intrigue le plus les sélénologues.

Claude Wagner déplore
les 'gestes de panique'
du ministre de la justice

L'ex-ministre de la Justice dans le Cabinet Lesage, M. Claude Wagner, trouve inadmissible que l'actuel ministre de la Justice, M. René Paul, ou ses procureurs, laisse pourrir en prison des individus dont il ne partage pas l'idéologie et leur refuse tout cautionnement. Le candidat à la direction du Parti libéral du Québec répondait ainsi à une question sur certains événements récents, au cours d'une rencontre avec un groupe d'étudiants libéraux, tenue hier soir au Club de Réforme de Montréal.

M. Wagner a ajouté qu'il se trouve au ministère de la justice, des gens faibles, qui, pour faire preuve de force, recourent à des gestes de panique. Et c'est un geste de panique que d'oublier d'administrer la justice pour s'acharner après certains individus en particulier, de les traiter de vermine et de lancer publiquement qu'on se prépare à les traîner devant les tribunaux.

En exprimant cette opinion, M. Wagner a pris soin de préciser qu'il le faisait sans allusion aux causes pendantes devant les tribunaux, quand on sait, a-t-il dit, la facilité avec laquelle le ministre actuel de la justice ordonne les plaintes pour outrages au tribunal. Puis il devait poursuivre: "Les agissements du ministre actuel qui va saisir les rubans magnétiques dans les stations

L'ASSEMBLÉE

premier jalon vers une politique énergétique globale.

Soquip, a dit le ministre, "signifie la ferme volonté du gouvernement d'assurer toutes ses responsabilités et de mettre en valeur toutes les richesses de son sous-sol".

Soquip sera dans le domaine des hydrocarbures ce que Soquem est au secteur minier: une société de promotion et une structure d'accueil, société d'Etat à caractère privé, soumise aux mêmes règles de gestion, aux mêmes lois et au même code d'éthique que Soquem. "Et tout comme Soquem, Soquip n'a pas pour mission de remplacer l'entreprise privée mais bien plutôt de collaborer techniquement et financièrement avec elle à l'exploration de la richesse pétrolière."

Éventuellement, un organisme chapeautera tout le domaine de l'énergie, vraisemblablement sous la forme d'une direction générale de l'énergie "rajoutée" au ministère des richesses naturelles, a noté M. Alard.

NOUVELLE-ACADIE

concept, M. Dubé fait remarquer que les provinces Maritimes sont représentées par 136 députés à l'échelon provincial alors que la population n'atteint pas les trois quarts de celle de Toronto métropolitain (1,5 million d'habitants). En d'autres termes, il y a un représentant à l'Assemblée législative pour 11,000 habitants alors qu'en Ontario cette proportion est d'environ un pour 68,000 habitants.

"Les provinces Maritimes, poursuit le ministre, disposent aujourd'hui d'un fonctionnaire pour 61 habitants tandis que dans l'ensemble du Canada, il y en a un pour 106 habitants. Certaines des trois provinces ont acquis des installations techniques, coûteuses que les autres ne possèdent ni ne peuvent utiliser. C'est ainsi par exemple que le Nouveau-Brunswick possède un ordinateur de la dernière génération et un service de traitement des données capable de fonctionner 24 heures sur 24, alors que l'Île-du-Prince-Édouard n'en a pas."

"Lorsqu'on s'arrête, regarde et réflé-

chit, on se rend compte qu'il est difficile de justifier l'existence de trois départements pour les pêcheries et de trois départements pour l'agriculture et de trois pour le bien-être."

Conscient qu'il est presque impossible d'énumérer les incidences politiques de l'Union, le député de Restigouche n'hésite pas à affirmer sa conviction à l'égard des avantages qu'elle pourrait présenter: "Les services de la perception des impôts et ceux qui sont spécialisés dans l'agriculture et les pêcheries pourraient aisément être gérés à l'échelle régionale, sans tenir compte des limites géographiques; les dépenses administratives pourraient être réduites d'environ 40% soit \$38 millions; les possibilités de résoudre un problème en ce qui concerne, par exemple, l'agriculture, l'enseignement ou les routes ne pourraient qu'être accrues, etc."

COUR MARTIALE

L'enquête menée par cette formation d'infanterie avait conclu que rien ne permettait d'imposer des sanctions disciplinaires ou ne justifiait la poursuite de l'enquête.

Le général Peers a été chargé de revoir ce verdict, en dehors même du rebondissement de l'enquête criminelle à laquelle les plus hautes autorités militaires participent maintenant à la suite de la réception d'une nouvelle lettre renouvelant les accusations déjà portées contre les militaires américains.

La décision de faire comparaître le lieutenant Calley devant une cour martiale constitue la première mesure concrète découlant de cette enquête. L'accusation portée contre le lieutenant Calley, qui est âgé de 26 ans, est d'avoir "tué au fusil, avec préméditation", 109 civils vietnamiens dans le village de My Lai en mars 1968.

L'accusation comporte six cas particuliers de meurtre prémédité contre "des êtres humains orientaux" à My Lai. Dans chaque cas l'officier américain est accusé d'avoir tué des civils avec un fusil. Dans l'un des cas il est précisé qu'il a tué "au moins 70 hommes et femmes d'âges divers"; dans un autre, il est dit qu'il a tué un enfant âgé d'environ deux ans.

Selon le département de l'armée la préparation du procès en cour martiale par l'accusation et la défense durera au moins un mois. La cour se réunira à Fort Benning où le lieutenant Calley est en garnison.

Le sergent David Mitchell, qui appartenait à la compagnie du lieutenant Calley, a également été identifié par divers témoins comme ayant participé au massacre. Il n'a cependant pas encore été déféré en cour martiale.

BLOC-NOTES

Suite de la page 4

tures de l'éducation. Nous avons vécu une période de structuration aigüe. Il est temps que nous revenions à des considérations plus fondamentales. On ne saurait trop souligner, à cet égard, l'importance des propos tenus par M. Cardinal sur le thème de la responsabilité étudiante. M. Cardinal n'a pas donné l'impression de vouloir revenir à un régime paternaliste. Il a clairement indiqué, d'autre part, que le temps est venu d'ouvrir des voies plus constructives à l'exercice de la responsabilité étudiante. On a hâte de voir comment cette intention se traduira dans la pratique.

4 — Le désir du ministre d'agir en partenaire plutôt qu'en dictateur dans ses rapports avec les divers agents du système d'enseignement. Cette intention suppose en retour, a habilement ajouté M. Cardinal, que les agents du système acceptent mandaté, par ses fonctions, pour prendre des décisions que dicte en

sances générales en tout ce qui est science des relations humaines. Sur ce point, le roman et le cinéma instruisent parfois plus concrètement et mieux que tel grand cours de morale, et ce qu'une bonne mère savait autrefois enseigner à ses enfants en fait de respect d'autrui valait autant et mieux que des compilations de chiffres et des minutieuses enquêtes sociologiques. Comprendre des hommes qui ont des religions différentes, des expériences humaines différentes, des aspirations différentes demande plus que la capacité de réussir un examen: cela demande de l'amour, et c'est ce que rien ni personne ne semble plus se soucier d'enseigner.

Je pense donc, en conclusion, que les "sciences humaines" et la "théologie" ne sont pas sœurs ennemies, qu'elles ont même beaucoup de points de rencontre, mais qu'il y a des éléments plus fondamentaux à intégrer avant de décider de ce que doit ou ne doit pas être la formation du "pasteur" et même celle du "théologien".

General Electric
est menacée
de boycottage

WASHINGTON (AFP) — La centrale syndicale AFL-CIO a décidé de boycotter tous les produits de la société "General Electric" si le conflit qui l'oppose à 147,000 de ses ouvriers n'était pas réglé d'ici vendredi.

La décision de boycott a été annoncée par M. George Meany, président de l'AFL-CIO, qui est à la tête du comité de coordination des 13 syndicats ayant donné l'ordre de grève contre la société "General Electric" il y a un mois.

M. Meany a déclaré que la campagne de boycott ne porterait pas seulement sur l'interdiction faite aux 13,600,000 adhérents de l'AFL-CIO, d'acheter des produits "General Electric". Un effort d'information sera également fait par les syndicats pour obtenir le concours de tous les consommateurs.

À l'Assemblée nationale

"REXFOR" en première lecture

QUEBEC (de notre bureau) — L'Assemblée nationale a adopté en première lecture hier deux nouveaux projets de loi: il s'agit du bill 57, loi de la Société de récupération et d'exploitation forestières du Québec ("Rexfor") et du bill 69, loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés.

Bill 57

Les notes explicatives du bill 57, présenté par M. René Paul, en l'absence du ministre des terres et forêts, M. Claude Gosselin, se lisent comme suit:

"Ce projet propose la constitution d'une corporation qui aura pour nom "Société de récupération et d'exploitation forestières du Québec" et qui pourra être désignée sous le sigle "REXFOR".

"Cette corporation, qui sera un mandataire du gouvernement, aura pour objet principal de récupérer et exploiter toute agglomération considérable de bois menacée de perdition sur les terrains du domaine public du Québec.

"La Société sera formée d'un président et d'au plus quatre autres membres nommés par le gouvernement; deux d'entre eux seront des fonctionnaires.

"Le ministre des finances pourra avancer à la Société tout montant jusqu'à concurrence des sommes versées à titre d'indemnités pour les terrains publics forestiers qui auront été requis pour des aménagements hydroélectriques ou pour toute autre fin industrielle; il pourra aussi, avec l'approbation du gouvernement, garantir les emprunts de la

dernière année le bien commun. Mais l'essentiel, c'est qu'on fasse reculer sans cesse les frontières de l'autoritarisme et de la bureaucratie. Telle nous a paru être l'intention du ministre.

Somme toute, un discours abondant, fonctionnel, concret, constructif, prononcé par l'orateur avec plus de netteté que d'habitude. Un discours qu'on était heureux de n'avoir point manqué.

C. R.

72 CAMPAGNES

Suite de la page 3

Chaque année, le service du bien-être social publie sous forme de cahier les "statistiques des campagnes de souscriptions et collectes pour fins charitables". On y rapporte la liste des projets, leur date, leur catégorie, leur objectif, les recettes et dépenses des campagnes, les revenus nets ainsi retirés et le pourcentage des dépenses.

Les résultats de l'année en cours n'ont pas encore été publiés. D'après les rapports compilés des années antérieures, cependant, on note que le nombre des campagnes, qui était de 41 en 1961, est passé à plus de 60 l'année suivante pour atteindre 72 en 1955 et 108 en 1966. Le sommet a été atteint en 1959 alors qu'on dénombrait 132 souscriptions. Puis le nombre est réduit à 103 en 1962, à 89 en 1966 et à 68 en 1968, année où est lancée la Campagne (unifiée) des Fédérations du grand Montréal.

Société et lui avancer tout autre montant jugé nécessaire aux conditions qui seront déterminées.

"La Société devra, chaque année, faire un rapport de ses activités au ministre des terres et forêts qui le déposera à l'Assemblée nationale.

"La Société succédera à l'Office de récupération forestière des bassins des rivières Manicouagan et aux Outardes dont la loi organique sera abrogée par le bill."

Bill 69

La loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés, bill 69, aurait pour objet de régir la fabrication et la vente dans le Québec des meubles et autres articles rembourrés ainsi que des matériaux de rembourrage qui entrent dans leur fabrication ou qui servent à les réparer.

Le ministre de l'industrie et du commerce, M. Jean-Paul Beaudry, a précisé, en présentant ce projet de loi, que cette réglementation était devenue nécessaire au Québec parce que un tel contrôle existait dans les autres provinces; et que, par suite, l'industrie et les entreprises du meuble du Québec avaient des difficultés à écouler leur stock dans ces provinces.

Les notes explicatives du projet de loi se lisent ainsi:

"Des permis seront exigés des manufacturiers de matériaux de rembourrage et d'articles rembourrés, ainsi que des personnes qui réparent les articles rembourrés, et des règlements seront adop-

tés par le gouvernement pour pourvoir aux normes d'hygiène auxquelles devront être conformes les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés.

"Des étiquettes portant les mentions déterminées par les règlements devront être apposées par les manufacturiers sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés qu'ils fabriqueront. Les vendeurs d'articles d'occasion et les personnes qui réparent les articles rembourrés devront aussi étiqueter les articles de rembourrage qu'ils mettront en vente ou répareront. Aucun matériau de rembourrage ou article rembourré ne pourra être mis en vente s'il ne porte pas une telle étiquette, sauf s'il s'agit des meubles de ménage d'un particulier, qu'il vend chez lui.

"Il sera interdit d'utiliser des matériaux d'occasion dans la fabrication d'articles rembourrés ou d'ajouter des matériaux d'occasion à ces articles en les réparant.

"Le projet pourvoit à l'inspection des matériaux de rembourrage et des articles rembourrés par des inspecteurs du ministère de l'industrie et du commerce, qui auront notamment les pouvoirs requis pour analyser ou faire analyser les objets offerts en vente et pour empêcher leur vente s'ils sont non conformes à la loi, en y apposant des étiquettes appropriées.

Le projet de loi prévoit enfin que celui qui enfreint une disposition de la loi est passible d'une amende d'au plus \$500 s'il s'agit d'un individu ou d'au plus \$2,000 s'il s'agit d'une corporation.

du lac Saint-Jean et de Roberval. Ces cinq circonscriptions constituent, aux yeux des organisateurs de M. Bourassa, une "place forte" où les partisans du candidat sont très nombreux.

M. Bourassa a expliqué, hier soir, à son auditoire qu'il avait choisi cette région pour parler des défis de l'avenir et de la société nouvelle parce que la population du lac Saint-Jean et du Saguenay "est résolument tournée vers l'avenir", qu'elle connaît le sens du risque et ne recule pas devant le changement, comme en témoignent plusieurs de ses initiatives et réalisations, depuis le mouvement d'entraide économique et sociale jusqu'à TEVEC en passant par l'implantation des premiers CEGEPS et la vigueur de son syndicalisme.

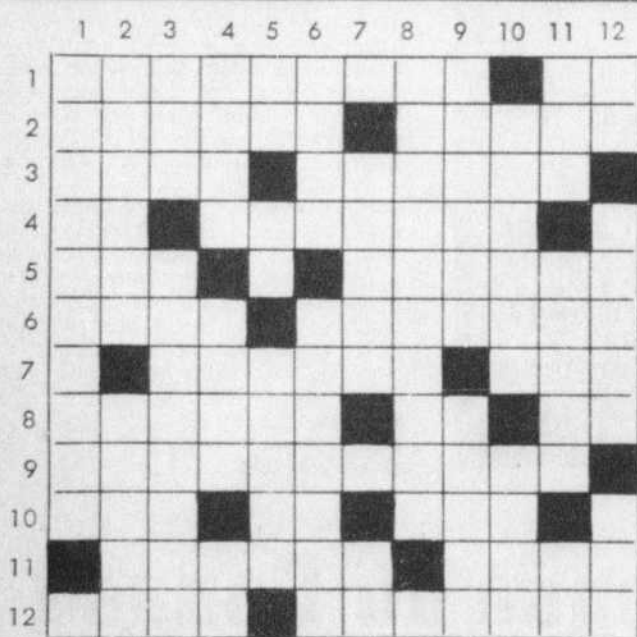
PERSONNES AGÉES

Suite de la page 3

humanitaire que chacun de nous doit remplir, a poursuivi M. Lévesque. Par leur action, les Petits Frères des pauvres et "Jeunesse et troisième âge" nous prouvent que c'est possible."

Rappelons que pour poursuivre leurs objectifs dont nous avons fait état dans Le Devoir de samedi dernier, les Petits-Frères ont besoin cette année d'un minimum de \$60,000. "Sans cette aide nous serons appelés à disparaître sous peu," a dit au cours de la conférence de presse qui avait lieu à la maison des vieux amis, rue Garnier, Hubert de Ravinel, responsable des Petits Frères à Montréal.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- 1 — Qui est l'œuvre d'Homère — Or
- 2 — Pièce de bœuf coupée le long des reins — Empeurs de Russie
- 3 — Crainte — Temps suffisant pour faire une chose
- 4 — Adverbe de lieu — Rendre veule
- 5 — Enlève — Sorte de mouette
- 6 — Qui n'agit pas avec promptitude — Rendre sur
- 7 — Toute marchandise destinée à la consommation — Époque
- 8 — Massif forestier dont les brins sont devenus gaules — Coups de baguette — Platine
- 9 — Manque le respect
- 10 — Septième lettre grecque — Année — Abréviation de jardin zoologique
- 11 — Porté naturellement à — Qui a été trompé
- 12 — Nom de la plus grave des voix de femme — Usine qui fabrique du coke destiné à l'industrie

Verticalement

- 1 — Processus phonétique par lequel une de deux séries de phonèmes successifs et semblables disparaît
- 2 — Sel de l'acide oléique — En U.R.S.S., société coopérative dans laquelle la propriété est entre les mains de collectivités

- 3 — Qui cède facilement au toucher — Qui est dur à la fatigue, à la souffrance
- 4 — Petit puma de l'Amérique du Sud — Télévision — Cobalt
- 5 — Coups de baguette — Commandement — Relatif à la neige
- 6 — Myriapode — Corps simple d'une couleur gris de fer et à l'éclat métallique
- 7 — Femelle de l'ours — Numéro
- 8 — Ferez usage de
- 9 — Supporte tout le poids du véhicule — Electrode d'entrée du courant dans un voltamètre
- 10 — Extrémité d'une veine métallique — Espace clos de murs ou de bâtiments
- 11 — Arrondissement — Instrument pour tailler des arbres — Lettre grecque
- 12 — Usages — Coiffure ronde et plate — Grande ouverte

Solution d'hier

FRANÇOIS CATINE
PERSONNAGE
COUP DE BAGUETTE
SCANDALE
ARRIÈRE-PENSÉE
PELLE QUALITÉ
ET ALIEN
CHAMILLERIE
TÉTRÉFÈTE

SCIENCES

Suite de la page 5

rendre la foi à ceux qui l'ont perdu et faire briller l'espérance sur ceux qui gisent "à l'ombre de la mort", voit encore beaucoup moins clairement que l'étudiant en théologie spéculative l'utilité de certaines disciplines qui lui sont d'abord imposées: histoire, critique textuelle, discussions dogmatiques etc. Pour remédier à cela, on a réalisé ici ou là, exactement ce que réclament certains jeunes prêtres et religieux: on mêle à leurs études des stages en milieu de ministère. C'est à entendre les questions posées et à réaliser l'acuité de certains problèmes familiaux ou sociaux etc. que le futur prêtre découvre l'importance de telles ou telles études et accepte ensuite d'en assumer le fardeau.

2 — L'étudiant en pastorale découvre également pendant ces expériences le besoin qu'il a d'une vie personnelle beaucoup plus profondément religieuse que celle qui suffit à la majorité des hommes, et également d'une vie communautaire (intégration à une société d'hommes qui partagent ses joies et ses peines). La préparation à la pastorale doit donc être organisée de telle sorte qu'elle favorise l'apprentissage, non théorique, mais pratique, de ces données ou de ces faits. Je veux dire, en français! que le pasteur doit trouver autant, une éducation qu'une instruction dans sa période de formation, et que celle-ci doit être beaucoup plus longue qu'on l'a pensée autrefois.

3 — L'étudiant en pastorale découvre enfin que les "sciences humaines" jouent, au plan du ministère, un rôle beaucoup plus considérable que celui qu'on leur reconnaît au stade de leur formation intellectuelle. Que de prêtres, habiles à jouer des syllogismes, n'ont jamais su que casser des grands principes sur la tête de leurs paroissiens, sans les y faire jamais rentrer, faute de psychologie, faute de sociologie etc. et par manque de cœur, manque d'intuition, incapacité d'écouter, de compatir, de s'ouvrir; manque aussi de connais-

DU NOUVEAU!
Chaque contribution de \$2 peut vous valoir 2 prix!

\$200,000
en lingots d'argent

\$100,000
1er prix

\$20,000
nouveau 2e prix

\$10,000
3e prix

"As-tu envoyé ton '2'?"

VEUILLEZ INCLURE CETTE FORMULE AVEC VOTRE ENVOI — PAYABLE À LA VILLE DE MONTRÉAL

Taxe volontaire de la Ville de Montréal
Casier postal 9999
Montréal 101, Canada

FORMULE DE PARTICIPATION À LA TAXE VOLONTAIRE

SIGNATURE: _____

NOM _____

(EN LETTRES MOULÉES)

ADRESSE _____

(NUMÉRO)

(RUE)

(APP.)

VILLE _____

ZONE POSTALE _____

PROVINCE _____

PAYS _____

TÉLÉPHONE _____

CHÈQUE ☐

MANDAT ☐

\$2 OU MULTIPLE DE \$2

VEUILLEZ INDICER LES MONTANTS VIS-À-VIS DES MOIS DE VOTRE CHOIX.

JANV. ☐ JUIL. ☐

FÉV. ☐ AOÛT. ☐

MARS ☐ SEPT. ☐

AVRIL ☐ OCT. ☐

MAI ☐ NOV. ☐

JUIN ☐ DÉC. ☐

NOMBRE DE MOIS ☐

MONTANT TOTAL ☐

En 1970, 72 campagnes dépassant \$37.7 millions

La Campagne des fédérations du grand Montréal a fixé à \$11.4 millions l'objectif de sa souscription pour 1970. Au cours de la même année, 71 autres campagnes solliciteront les Montréalais pour un objectif total de \$26.3 millions. Les plus importantes d'entre elles sont les "Combined Jewish Appeal for Allied Community Services & United Israel Appeal" (\$10 millions), "The Montreal Museum of Fine Arts" (\$6 millions), le "Lower Canada College" (\$1.2 million) et la "Residential Care Unit Inc" (\$1.2 million).

Le service du bien-être social de la ville de Montréal a également autorisé 19 quêtes publiques.

On sait qu'en vertu de l'article 4 du règlement 1447 de la ville, toute personne, association, société ou institution doit obtenir un permis avant de solliciter ou de recueillir des dons ou aumônes dans la ville, quelle que soit la forme de sollicitation employée. Ce permis est gratuit, et chaque demande fait l'objet d'une étude permettant d'identifier les projets et d'éliminer les exploités.

En publiant la liste des campagnes autorisées, l'officier de liaison au service du bien-être social, M. Laurier Morand, a invité les Montréalais à s'assurer, avant de verser une contribution, que la sollicitation est autorisée.

Aucune souscription n'a lieu pendant les mois de juillet et août. Une quête publique a été autorisée pour le 26 août, celle de la "Young Hebrew Malbish Arumim Society".

Suite à la page 2



Mgr Emanuele Clarizio, nonce apostolique au Canada, a présenté, hier, ses lettres de créance au gouverneur général M. Roland Michener, au cours d'une brève cérémonie qui s'est déroulée à Rideau Hall. Chargé de représenter l'Église catholique au Canada, par suite de la décision prise cet été par le ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, d'établir des relations diplomatiques avec le Vatican, Mgr Clarizio est arrivé à Rideau Hall à bord d'un landau (notre photo) escorté d'un contingent de la gendarmerie royale.

René Lévesque

Trop de personnes âgées vivent dans des conditions inhumaines

Il faudrait un revenu minimum garanti pour les personnes âgées, a affirmé hier après-midi, M. René Lévesque, président du Parti québécois, à l'occasion de la conférence de presse qui a marqué à Montréal le début de la campagne de souscription lancée par les Petits Frères des pauvres et le mouvement "Jeunesse et troisième âge".

Il est inacceptable et inhumain qu'en 1969, les personnes âgées aient pour tout revenu qu'un peu plus de \$100 par mois pour vivre, a dit M. Lévesque. Le Montreal Diet Dispensary vient d'évaluer pour cette année à \$160 par mois le revenu minimum vital. Ce revenu garanti devrait être assuré au moins pendant la période de transition avant la complète maturité du programme de régies des rentes.

Au revenu garanti, il faudrait ajouter pour les personnes âgées qui désirent habiter seules une allocation de logement.

Les foyers d'hébergement qui, en certains cas, représentent de véritables ghettos ne conviennent pas à tous, a précisé M. Lévesque. Les personnes âgées devraient pouvoir conserver la liberté de se loger comme elles l'entendent. D'autre part, il s'écoulera encore beaucoup de temps jusqu'à ce que l'on ait réussi à construire tous les foyers d'hébergement nécessaires et les listes d'attente sont longues. Il est donc nécessaire que l'on se préoccupe au plus tôt du logement du troisième âge.

Aux problèmes du revenu minimum et du logement vient se greffer la question des médicaments qui grevent souvent le budget des personnes à leur retraite. Même quand le plan d'assurance médicale sera appliqué en 1970, il faudra encore payer les médicaments, a souligné René Lévesque. "Il m'apparaît essentiel, a-t-il dit, qu'à l'assurance médicale, s'ajoutent les médi-

caments gratuits sinon pour l'ensemble de la population, au moins pour les personnes âgées."

Le chef du Parti québécois a de plus insisté sur l'urgence du problème du troisième âge. "Du côté de la société en général et de l'Etat en particulier, il y a une incroyable indifférence vis-à-vis du terrible problème des personnes âgées qui arrivées à l'âge de la retraite subissent une baisse de revenus, une baisse de santé et une baisse au niveau des relations ce qui fait que beaucoup d'entre elles vivent dans un isolement terrible."

"Même si l'Etat assumait entièrement ses responsabilités envers les personnes âgées, il faudrait que la communauté assume elle aussi les siennes en accordant au troisième âge l'attention et la chaleur humaine dont les vieilles gens ont besoin pour vivre. C'est un devoir

Suite à la page 2

Manic-3 à l'entreprise privée: ingénieurs et cadres s'inquiètent

La Fédération des ingénieurs et cadres du Québec, inquiète de deux déclarations du ministre des richesses naturelles, M. Paul Allard, qui a laissé entendre au début du mois, en parlant de l'aménagement du barrage de la Manicouagan 3, qu'il était favorable à l'entreprise privée, lui a fait tenir à la mi-novembre une longue lettre dans laquelle elle fait valoir ses arguments en faveur de la construction de ce barrage par les ingénieurs de l'Hydro-Québec.

En premier lieu, souligne la Fédération, c'est à la suite de difficultés rencontrées avec le contracteur (Perini) lors de la construction des barrages de Bersimis et de Carillon que l'Hydro-Québec a décidé en 1960 d'achever elle-même la construction du barrage de Carillon et de construire les ouvrages du complexe Manic-Outardes.

D'autre part, la Fédération des ingénieurs et cadres s'applique à montrer le bien-fondé de ses affirmations en citant cas sur cas où les soumissions originales des contracteurs pour la construction de barrages ont été suivies de réclamations importantes, allant même dans un cas au double de la soumission première. Ce phénomène, souligne la Fédération, ne s'applique pas qu'au Québec seulement, il existe dans les autres provinces, en Colombie britannique notamment.

Là où les entrepreneurs privés peuvent loger des réclamations sur lesquelles il est difficile d'exercer un contrôle, disent les ingénieurs et cadres, le contrôle est possible dans le cas de sociétés d'Etat, même si ces dernières ne sont pas à l'abri des imprévus.

De plus, poursuit la Fédération dans sa lettre au ministre Allard, il est plus facile pour l'Hydro-Québec de planifier ses besoins de main-d'œuvre et d'équipement, étant donné qu'elle connaît quelques années à l'avance son programme de développement, qu'il ne l'est pour un entrepreneur privé. Ce manque de planification aurait pour effet d'augmenter les coûts de construction.

Quant à la politique d'achat au Québec, que suit l'Hydro-Québec depuis 1960, on ne peut s'attendre, écrit la Fédération, à ce que les grandes sociétés de construction dont le cœur est aux États-Unis ou en Europe s'en préoccupent, préférant acheter là où leur intérêt leur commandera d'acheter.

Enfin, la Fédération se soucie des répercussions qu'aurait sur les cadres de l'Hydro-Québec, dont tout le monde s'accorde à reconnaître la compétence, l'audace et la capacité d'invention, la signature d'un contrat de construction du barrage Manic 3 par l'entreprise privée.

Les cadres et les ingénieurs canadiens-français devront-ils alors s'expatrier ou offrir leurs services aux grandes entreprises américaines ou canadiennes-anglaises qui oeuvrent au Québec et où, plus souvent qu'autrement, on leur fait jouer les troisièmes violons?

Nous sommes d'avis, conclut la Fédération, que non seulement l'Hydro-Québec

doit continuer à effectuer elle-même la construction de ses grands ensembles, mais qu'elle devrait également en confier la conception à ses ingénieurs.

CONFÉRENCIER À LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL



M. PIERRE CAMU

La Chambre de commerce du district de Montréal aura l'avantage de recevoir à son déjeuner-causerie hebdomadaire aujourd'hui, le président de l'Administration de la Voie Maritime du Saint-Laurent, M. PIERRE CAMU.

Ce déjeuner a lieu à l'hôtel Mont-Royal, à 12h30. Le public est admis. Renseignements: 866-2861.

Le congrès libéral placera les Québécois devant des choix fondamentaux - Bourassa

de notre envoyé spécial, Michel Roy

KENOGAMI — Devant quelques centaines de militants et délégués libéraux réunis hier soir à l'hôtel de ville de Kenogami, M. Robert Bourassa a défini ce qu'il appelle les choix fondamentaux des Québécois.

Le prochain congrès du parti libéral, a dit le candidat au leadership, marquera un point tournant pour la collectivité puisque l'ensemble des Québécois, par l'entremise des 1,660 délégués, aura en définitive à choisir entre l'avenir et le passé, entre les traditions séculaires de l'ancienne société et les défis exigeants de la nouvelle société.

En réalité, a souligné M. Bourassa devant un auditoire largement acquis à sa candidature, l'hésitation est interdite

face à une telle alternative. Peut-on vraiment parler d'un choix quand nous savons que le Québec ou bien s'engagera dans un processus plus ou moins lent de déclin et de décadence, ou bien "fera le saut dans l'avenir", car il serait absurde de "s'entêter à conserver de vieilles structures".

C'est un congrès capital, en effet, pour l'avenir de la province puisqu'il sera suivi, quelques mois plus tard, des élections générales et que l'élu de la mi-janvier sera certainement le prochain premier ministre. C'est pourquoi, a affirmé l'aspirant à la succession de M. Lesage, de ce congrès vont dépendre l'esprit et l'orientation du futur gouvernement.

Il s'agit de savoir non seulement si le Québec va s'intégrer pleinement au dynamisme de l'Amérique du Nord, mais surtout comment il va s'y intégrer, quels avantages il saura tirer de cette intégration, a dit M. Bourassa.

"Il est évident que je choisis, quant à moi, la nouvelle société puisque nous y sommes déjà engagés malgré nous. Mais pour les quelques prochaines années, nous devons d'abord réussir la transition entre l'Ancien et le Nouveau Monde. Car nous sommes pour l'instant plongés dans un tunnel qui peut déboucher sur le meilleur ou sur le pire".

Le Québec, a poursuivi M. Bourassa, possède la compétence et dispose de la main-d'œuvre nécessaire pour relever les défis. Il lui faut encore exploiter à son avantage, et pour la première fois peut-être, toutes les ressources du fédéralisme. Il lui faut d'urgence appliquer vigoureusement des politiques de promotion industrielle, enrayer le chômage qui s'accroît, mettre au travail les 400,000 jeunes qui sortiront des maisons d'enseignement.

C'est là qu'un autre choix s'offre aux Québécois, aux jeunes en particulier. Pour franchir le passage difficile qui nous sépare encore de la nouvelle société post-industrielle, pour opérer la difficile transition entre les vieilles et les nouvelles structures, pour entrer dans le 21e siècle en pleine possession des outils et des moyens nécessaires, quelle formule vont-ils retenir?

"Je rejette le Parti québécois, a dit M. Bourassa, parce que loin de répondre à nos besoins..."

Suite à la page 2

Pierre Laporte

Il est urgent de pousser plus loin la réforme de notre parlementarisme

ARTHABASKA (Le Devoir) — De l'aveu même du leader parlementaire de l'Opposition M. Pierre Laporte, il est devenu urgent de transformer l'Assemblée nationale du Québec et de faire disparaître ce caractère de foire qu'on lui reproche si souvent. Le candidat à la direction du Parti libéral du Québec exprimait sa conception du besoin de rénover nos structures parlementaires, devant les militants et délégués du comité d'Arthabaska.

Selon M. Laporte, certains aspects de notre parlementarisme sont si anciens et inefficaces qu'ils rendent toute la politique ridicule aux yeux d'une bonne partie de la population. Il a admis en outre, que les éléments de réforme instaurés au Parlement de Québec alors qu'il assumait le poste de leader du gouvernement, sont nettement insuffisants et qu'il faut pousser plus loin la

transformation de notre parlementarisme québécois.

Tant et aussi longtemps que le Parlement québécois poursuivra ses travaux de la façon qu'il le fait actuellement, a dit M. Laporte, il sera impossible de compter sur une administration qui pourra donner le maximum de son rendement. "Il faut apporter une fois pour toutes à nos débats, a précisé le candidat au leadership, cet élément de discipline en l'absence duquel il est impensable, même pour un gouvernement qui serait doté des meilleurs effectifs, de fournir le maximum de son rendement".

"Et, de conclure le député de Chambly, cette réforme doit se faire en profondeur tant au niveau de la procédure appliquée que de la participation individuelle des députés aux débats sur les projets de lois."

■ aujourd'hui

A 11h00, au 1080 University, début d'une conférence de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Thème: le bruit.

A 11h00, dans le grand salon du centre communautaire de l'U. de Montréal, Action Biafra présentera aux journalistes un film en couleurs sur la Biafra réalisé par les services cinématographiques de l'armée française.

A 12h30, au Reine Elizabeth, déjeuner du Rotary Club de Montréal. Conférencier: M. O. Kay Dalton, chef inspecteur des Alouettes.

A 12h30, à la salle Champlain (9e étage) du Mont-Royal, déjeuner de la Chambre de commerce du district de Montréal. Conférencier: M. Pierre Camu, président de l'Administration de la voie maritime du St-Laurent.

A 12h30, au salon Duluth du Reine Elizabeth, déjeuner du Kiwanis Club of St. George. Conférencier: M. Larry Fairholm, demi-arrière défensif des Alouettes.

A 12h30, déjeuner du Rotary de Québec au Château Frontenac. Le conférencier sera Me Claude Wagner, candidat à la direction du Parti libéral du Québec.

A 14h15, sous les auspices de la Société d'étude et de conférences, à la Bibliothèque nationale, 1700, rue Saint-Denis, récital-causerie du pianiste français André Gorog sur "Claude Debussy, ce précurseur de la musique d'aujourd'hui". Renseignements: 932-8607.

A 14h30, conférence de presse de Me Robert Bourassa, candidat à la direction du Parti libéral du Québec, au poste CKRT-TV de Rivière-du-Loup. A 17h00, le député de Mercier accordera une entrevue au poste CHGB-TV de La Pocatière. A 18h30, il dînera avec les délégués de la région, à l'hôtel Victoria de La Pocatière.

Entre 19h00 et 22h00, au 5500 est, rue Sherbrooke, conférence sur la sécurité pour les membres de l'Association de la construction de Montréal.

A 19h30, au Reine Elizabeth, dîner annuel de l'Institut d'assurance de la province de

Québec. Conférencier: M. Gérard Filion, président de Marine Industrielle.

A compter de ce soir, les Témoins de Jéhovah auront des activités spéciales au centre sportif Paul Sauvé, 4000 est, Beaubien.

Conférence fédérale-provinciale des ministres de la santé, à l'édifice du Centenaire (Ottawa), aujourd'hui et demain.

RÉPARATION de montres

RASOIRS ÉLECTRIQUES
Briques, bagues et autres bijoux.

Les artisans spécialistes de notre atelier de réparations et gravures sont toujours à votre entière disposition.

OUVRAGE GARANTI

Service prompt et courtis

COMPONNETTE

ATELIER

256 est. Ste-Catherine 861-9293
7780 est. Sherbrooke 351-0800
1007 est. Sherbrooke 327-1881

J. Brassard, pres.

Petits riens de luxe

Diamants et Saphirs

Offrez-lui très bientôt quelque chose comme une bague, un pendentif et des boucles d'oreilles serti de diamants et de saphirs ou de diamants et de rubis, sur or blanc 14 carats. La bague, \$150. Le pendentif \$150. Les boucles d'oreilles, \$300.

BIRKS
JOAILLIERS

Carré Phillips, Dorval, Rockland, Fairview, Place Versailles
Place Longueuil, Place Bonaventure, Place Ville-Marie,
Les Galeries d'Anjou

CENTRE D'ÉTUDES des COMMUNICATIONS

Programme des activités de
Perfectionnement en relations humaines
hiver-printemps 1969-1970

- Dynamique des groupes**
30 heures du 2 au 6 avril 1970
- Animation de groupes de travail**
30 heures 20-22 mars et 10-12 avril 1970
- Dynamique des groupes (couples mariés)**
25 heures du 11 au 15 décembre 1970
- Animation de groupes de travail** (administrateurs pédagogiques)
30 heures 13-15 février et 6-8 mars 1970
- Animation de grands groupes**
15 heures 4-8 janvier 1970
- Expression et communication non-verbales**
4 jours 5-9 février 1970

Dépliants disponibles sur demande

CENTRE D'ÉTUDES des COMMUNICATIONS

Suite 270 - 3333 chemin Reine-Marie
Montréal 247 - 737-6147

Les prestations d'aide sociale en fonction du projet de loi 26

La Commission permanente de la Famille et du Bien-Être social a étudié jeudi dernier le projet des règlements se rapportant au projet de loi de l'aide sociale (no 26) déjà soumis à l'Assemblée nationale. La lecture de ce document et du rapport de la discussion dont il a fait l'objet donne une bonne idée de la politique qu'entend suivre le gouvernement dans l'application de cette loi-cadre qui doit remplacer diverses législations actuelles en matière d'assistance sociale.

Le projet de loi 26 vise à accorder les bénéfices de l'aide sociale à l'ensemble de la famille, même si les personnes qui ne font pas partie d'une famille pourront continuer à recevoir de l'aide à titre individuel. Cette aide sera basée sur le déficit entre les besoins et les revenus de ces familles ou personnes seules, de telle sorte qu'elle donne lieu à une incitation au travail, alors que nos lois actuelles dans ce domaine sont trop souvent une incitation au chômage et au refus des emplois occasionnels.

Lorsque ce projet de loi-cadre a été discuté à la commission parlementaire, des députés et divers organismes qui ont soumis des mémoires ont dit qu'on pouvait difficilement se faire une idée de la portée de cette loi avant de connaître les règlements qui en préciseraient l'application, et notamment les tables de prestations. Le projet des règlements comble cette lacune et a permis aux députés de mieux mesurer les avantages et les limites de la politique proposée par le gouvernement.

La première impression qui se dégage de la discussion de jeudi dernier, c'est la qualité du débat, son objectivité et sa sérénité. Pour une fois les rivalités partisanes étaient mises de côté, les questions posées par les députés ainsi que les réponses et explications du ministre et des fonctionnaires étaient directes et sans ambiguïté; il reste évidemment une marge d'imprécision, puisque les méthodes proposées sont nouvelles, et que les sommes globales impliquées dépendent de facteurs peu prévisibles comme l'ampleur du chômage.

Ce climat de franchise et d'objectivité était dû d'abord à l'attitude du ministre Cloutier, mais aussi à l'ensemble des participants, notamment MM. René Lévesque et Goldbloom. Puisque nos parlementaires peuvent se montrer aussi courtois en débattant un sujet névralgique comme l'aide so-

ciale, ils devraient pouvoir adopter le même style dans les autres domaines.

Les tables d'aide sociale proposées par le gouvernement sont le résultat d'un compromis entre divers objectifs difficiles à concilier. D'une part, il faut tenir compte des possibilités budgétaires de la province; mais indépendamment de cette limitation importante, on a voulu que l'aide de l'Etat laisse une place à l'incitation au travail. Ce programme s'inspire en somme de celui que le président Nixon a préconisé récemment pour les Etats-Unis.

Le gouvernement propose des tables de prestations qui peuvent paraître insuffisantes à première vue. Même si elles représentent une augmentation sensible par rapport aux prestations actuelles pour des unités familiales correspondantes, augmentations de l'ordre de 40 pour cent ou davantage, l'aide proposée demeure, si l'on s'en tient aux prestations pour les besoins essentiels, inférieure aux budgets familiaux minimaux préparés par des organismes spécialisés comme le Montreal Diet Dispensary.

D'autre part, si l'on considère les tables des revenus que pourraient gagner les assistés sociaux sans que leurs prestations soient réduites, on arrive à un total supérieur aux budgets du Montreal Diet Dispensary. La clé du système c'est donc de permettre aux assistés d'améliorer leur sort par un revenu, et ainsi de les inciter au travail.

Un tel système est inévitablement assez complexe. La loi distingue d'abord entre les besoins ordinaires et les besoins spéciaux des familles. Les besoins ordinaires sont la nourriture, le vêtement, les nécessités domestiques et personnelles ainsi que les frais afférents à l'habitation d'une maison ou d'un logement. Tout le reste entre dans les besoins spéciaux qui devront faire l'objet de décisions selon des critères et des directives qui guideront les fonctionnaires dans le jugement des cas d'espèce.

Lorsque pour raison d'invalidité, de chômage ou autre, la famille ne peut bénéficier d'un revenu gagné, il va de soi que les prestations seront majorées pour répondre aux besoins ordinaires et spéciaux de la famille.

Pour que l'incitation au travail ne soit pas limitée aux revenus maximaux fixés dans les tables, les règlements prévoient que les revenus additionnels ne seront

pas déduits en entier des prestations, mais que les déductions seront graduées pour que le travailleur conserve un intérêt à augmenter son revenu; ce n'est qu'après l'obtention d'un revenu plus satisfaisant que l'aide sociale s'éteindra. Ces barèmes pourront être rajustés selon les besoins et les circonstances par le gouvernement.

Les allocations familiales, fédérales et provinciales, s'ajoutent aux prestations pour les besoins ordinaires, et il faut en tenir compte pour juger des ressources dont disposeront les familles selon les nouvelles tables d'aide; avec le revenu permis sans aucune déduction des prestations, le total se situe au-dessus des chiffres correspondants pour le Nouveau-Brunswick, et au-dessous de ceux de l'Ontario.

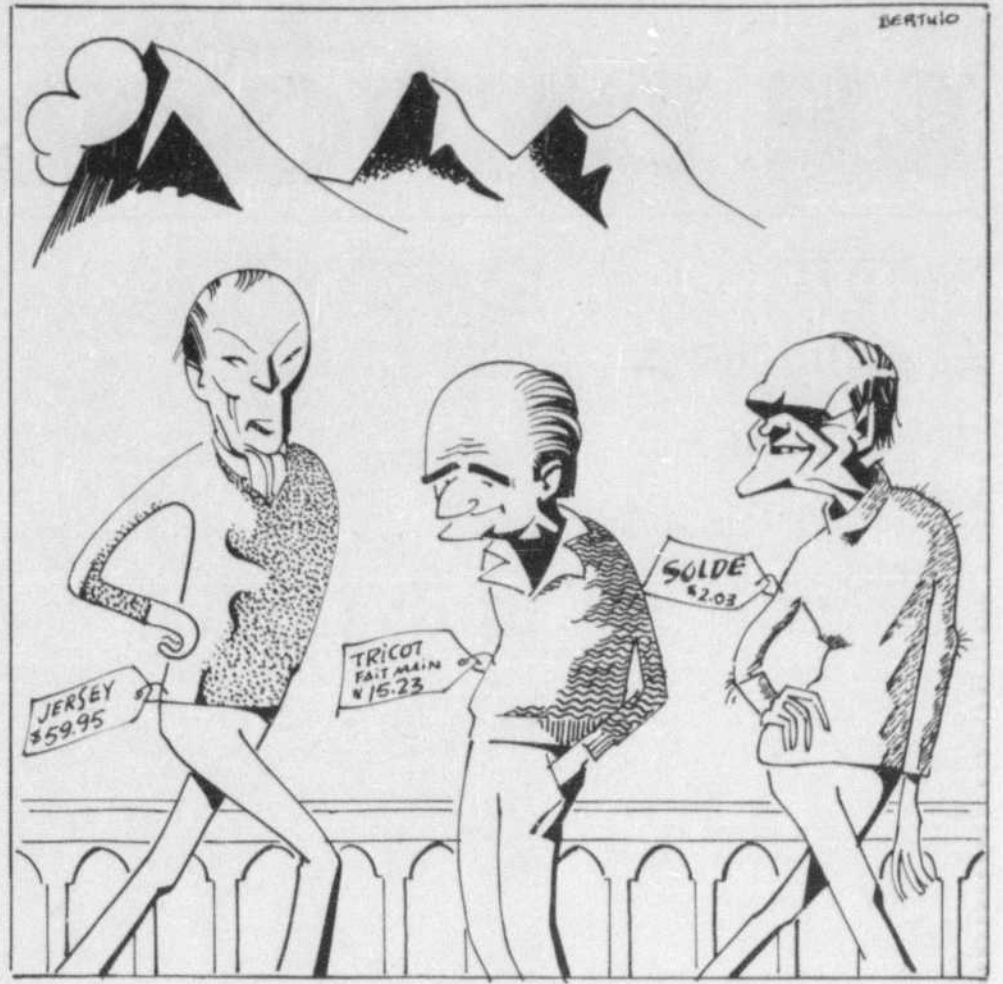
Il va de soi qu'un régime aussi nuancé que celui que propose le gouvernement exigera des décisions rapides; si l'on veut que l'incitation au travail, même temporaire, soit efficace, il faudra que le rétablissement des prestations au retour du chômage se fasse dans les plus brefs délais. Pour cela, le gouvernement prévoit une décentralisation régionale et locale des décisions, dans le cadre de critères et de directives uniformes.

Ce programme s'insère dans une politique plus vaste qui embrasse toute la sécurité sociale et où entrent la formule d'allocations familiales proposée dans le récent livre blanc du gouvernement provincial, et la demande de rapatriement au Québec des éléments de sécurité sociale qui relèvent d'Ottawa.

M. René Lévesque a prédit que les milieux conservateurs vont dire que ce projet est parfait, tandis que les milieux radicaux diront: "c'est écoeurant". La vérité est entre ces deux extrêmes. Ce programme apportera une amélioration notable au régime actuel. Une aide sociale encore plus équitable serait possible dans une meilleure coordination de l'ensemble de la sécurité sociale.

Le projet de loi 26 est un pas dans la bonne voie. Il est regrettable que le gouvernement ait attendu aussi longtemps pour le présenter au Parlement. Nos législateurs doivent au moins faire diligence pour que ces prestations puissent s'appliquer dès le début du prochain exercice fiscal.

Paul SAURIOL



La ligne libérale à Harrison Hot Springs, B.C.

LIBRE OPINION

La colère de l'homme politique, doublure du doctrinaire

par MARCEL SOUCY

● L'auteur de ce texte est professeur d'histoire des religions au Centre d'études de transition et de perfectionnement de la formation des maîtres à Ville Saint-Laurent.

Il se rend populaire auprès d'un peuple, qu'il traite au fond comme une masse ignare et insignifiante, une pâte gluante sur laquelle on verse le beurre et les li- queurs douces; et quand le citoyen ne se montre plus le bon et docile consommateur de ces denrées, on les lui fait avaler à coup de matraque. (On prive le citoyen de son droit de manifester mais on lui offre l'occasion d'admirer" les joueurs de la Coupe Grey ou le Père Noël...)

C'est Maurras qui estimait que la politique doit être fondée sur l'expérience, le raisonnement et non sur les impulsions et la tyrannie du nombre. Beaucoup d'hommes publics cèdent souvent à cette tentation de gonfler le nombre de leurs partisans et de compter trop facilement sur la "masse silencieuse", l'"immense majorité silencieuse" - pour faire bonne impression et subjuger l'opinion publique, et se font remarquer surtout par la faiblesse de leur argumentation.

Un redressement s'impose dans la mentalité de l'homme public de chez nous. Il se doit d'être plus qu'un courtisan de l'électeur au niveau le plus bas, celui du grand nombre. Etre moins talonné par la crainte de déplaire que de re-

chercher d'abord ce qui est utile au peuple. Avoir la conscience d'un héritier du patrimoine social et culturel québécois et non la mentalité du joueur à la bourse qui serait irresponsable et intéressé au projet d'un moment.

Un pattern sournois hante l'inconscient de bien des personnes qui "font de la politique". Alain a fort bien décrit ce type de carrière politique: "Celle-ci n'est-elle pas la forme la plus basse de l'activité intellectuelle? Quiconque sait distinguer sa droite de sa gauche et rabâcher quelques slogans peut prétendre à une brillante carrière de politicien".

Ce type de comportement politique est de même nature que celui du fasciste "qui propose - ou impose - l'esthétique de l'homme fort, du laconisme militaire qui tranche et évite des discussions oiseuses". Mussolini et Hitler étaient des doctrinaires.

Et pour terminer qu'on me permette de citer les paroles d'un certain Chrysostome à propos d'Hérode qui se troubla à la naissance du Christ: "De même qu'un rameau agité en haut d'un arbre est battu par un léger souffle, de même les hommes élevés au faite des dignités sont tourmentés même par un léger bruit". C'est le signe avant-coureur de la fin d'un empire.

P.S. La lecture d'un livre de G. Mosca et G. Bouthoul. Histoire des doctrines politiques P.-B.P. no 85, dont j'ai cité quelques passages, est fortement recommandée à tous ceux qui sont en voie de politisation, y compris nos dirigeants.

lettres au DEVOIR

Remarques fausses de M. Trudeau sur le Biafra

Je déplore le caractère erroné et partisan des remarques faites par M. Trudeau au sujet du Biafra, le 13 novembre à la Chambre des Communes. Elles jettent une lumière fort attristante sur ses récentes discussions avec U. Thant. Selon M. Trudeau, le gouvernement biafrais s'intéresse davantage à l'acheminement d'armements qu'à celui de la nourriture, et doit adopter une attitude plus "humanitaire" dans ce domaine. Le Biafra doit aussi accepter au plus tôt que des vols de secours aient lieu le jour, vols qui ont été l'objet de nombreuses propositions de la part du Comité international de la Croix Rouge et de plusieurs gouvernements, le Canada compris.

L'un des soucis majeurs du gouvernement biafrais est d'assurer que les vols de secours ne servent pas de couverture à une action militaire nigérienne. Au cours des derniers mois, depuis l'arrêt des vols de la Croix Rouge survenu lorsqu'un avion fut abattu en plein jour par les Nigériens, le gouvernement biafrais a négocié avec la Croix Rouge dans l'espoir de trouver une formule acceptable pour les vols de jour. Deux accords au moins furent signés, mais le gouvernement nigérien les refusa. L'accord du mois d'août 1969 exigeait que les avions de secours fussent contrôlés en territoire neutre par des Nigériens, des Bia-

frais et un tiers neutre. Mais en septembre, un accord différent fut signé par la Croix Rouge et le gouvernement nigérien, et fut présenté aux autorités biafraises: les avions devaient être contrôlés en territoire nigérien et emprunter certain corridor aérien, qui n'était pas réservé aux vols non-militaires. Le Biafra ne pouvait que refuser une telle formule.

Récemment, l'ambassadeur américain Ferguson proposa que le Cross River soit ouvert, afin de permettre aux cargos de secours d'atteindre le Biafra par mer; tandis que le gouvernement biafrais réagissait favorablement, le Nigeria fit savoir qu'un blocus serait imposé sur tout navire de secours empruntant cette voie.

Il apparaît donc clairement que le gouvernement nigérien, par ses récentes propositions biafraises, et par son insistance sur le contrôle de tous les vols en territoire nigérien, a fait de l'acheminement des secours une question politique. M. Trudeau ferait bien d'examiner les faits avant de s'associer à une pareille manœuvre.

Il a aussi critiqué l'attitude "inhumaine" du Général Ojukwu, qui lui paraît plus soucieux d'obtenir des livraisons d'armements que de nourriture. J'ai montré plus haut que le gouvernement biafrais attache une grande importance aux secours. Qu'il voie dans les

livraisons d'armes une question de la plus haute importance, nul ne devrait s'en étonner. Les forces nigériennes sont approvisionnées en bombes par l'U.R.S.S. et en armements de tout genre par la Grande-Bretagne - dont les navires ont assuré le blocus économique du Biafra dès le mois d'avril 1967, avant la déclaration de guerre. Le Biafra lutte pour survivre. Cela signifie-t-il que le Biafra doit refuser l'importation d'armements, tout en acceptant l'acheminement des secours? Que sa population doit recevoir de quoi manger, pour mourir ensuite sous les bombes? Je doute sérieusement qu'une telle politique puisse être qualifiée d'"humanitaire". La neutralité la plus stricte - attitude que professe le gouvernement canadien - exige que les deux côtés reçoivent des livraisons d'armes égales, ce qui est loin d'être le cas.

Les remarques de M. Trudeau sont typiques de l'hypocrisie canadienne à l'égard de cette guerre. Une politique vraiment neutre doit amener le Canada à se dissocier du soutien britannique pour le Nigeria et à user de toute son influence en vue d'obtenir un cessez-le-feu immédiat et des négociations entre le Nigeria et le Biafra seuls.

Clarissa BARTON
Membre d'Action Biafra

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan
Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trouver: Arthur Lefebvre

TELEPHONE: 844-3361

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Canada, 12 mois: \$28.00; 6 mois: \$15.00; 3 mois: \$8.00. A l'étranger: 12 mois: \$40.00; 6 mois: \$22.00; 3 mois: \$12.00. Edition du samedi: 12 mois: \$10.00.

Courrier de la deuxième classe: enregistrement numéro 0858.

bloc-notes

Après le nouvel exploit spatial américain

L'attente fiévreuse qui se prolongeait depuis le 14 novembre a pris fin, hier après-midi, dans une atmosphère d'euphorie, avec l'amerrissage réussi, à quelque douze cents milles au sud-est d'Hawaï de la cabine Apollo 12.

L'exploit des astronautes Conrad, Bean et Gordon confirme l'étonnante précision de la technologie américaine et l'incontestable avance de celle-ci sur la technologie soviétique. Il ouvre aussi, au point de vue scientifique, des horizons nouveaux surtout en ce qui touche les propriétés du sol lunaire et l'existence possible d'une atmosphère lunaire.

Mais il semble, par un de ces retournements des choses qui se produisent souvent, que l'on doive assister, au cours des prochains mois, à un débat mettant en cause l'orientation actuelle de l'effort spatial américain.

Le président Kennedy, au lendemain du succès du Sputnik russe, avait proposé à son peuple la conquête de la lune pour 1970. L'objectif paraissait alors hors d'atteinte. Il a été atteint plusieurs mois avant le délai fixé par l'ancien président. Il vient d'être atteint une seconde fois, avec non moins d'éclat.

Mais il a fallu, pour obtenir ce résultat, mettre d'autres objectifs en veilleuse et accroître considérablement les dépenses prévues au début. Aurait-on sacrifié, dans cet effort gigantesque, les résultats solides et durables aux objectifs spectaculaires, plus rentables sur le plan politique? Aurait-on succombé exagérément aux considérations de prestige, laissant de côté d'autres soucis qui eussent pu être retenus et cultivés parallèlement? Aurait-on ainsi créé un déséquilibre grave dans l'effort scientifique américain et acculé le pays à une sorte de cul-de-sac dont le coût serait devenu exorbitant par rapport aux exigences d'autres secteurs non moins vitaux et aux résultats plutôt limités qu'on peut espérer tirer des derniers alunissages?

La mission d'Apollo 12 aura été beaucoup plus fructueuse, au plan scientifique, que celle d'Apollo 11. Mais on ne pourra éviter, au cours des prochaines semaines, de très vives controverses à ce sujet. Pendant qu'un groupe de travail dirigé par le vice-président Agnew venait à peine de recommander la mise en oeuvre d'un programme visant à rien de moins que la conquête de Mars pour 1983 ou 1986, une autre équipe, travaillant sous les auspices du groupe des conseillers scientifiques du président Nixon, déplorait, au contraire, la priorité trop forte accor-

dée depuis quelques années au facteur technologique, et le peu de progrès qui aurait été accompli en relation avec le facteur humain, c'est-à-dire dans la connaissance plus approfondie de la capacité de résistance de l'homme aux tensions de l'espace. L'envoi d'Apollo 12 sur la lune représente un investissement de l'ordre de \$300 à \$500 millions. Si l'on considère que les sommes consacrées à la National Science Foundation aux Etats-Unis s'élèvent à peine à \$400 millions et que les sommes consacrées à la recherche sur le cancer et les maladies du coeur ne dépassent guère \$350 millions, il y a lieu de se demander si l'heure d'une révision déclinant n'est point à la veille de sonner.

Au sein même de la NASA, on assiste depuis quelques mois à une bataille entre ingénieurs et savants. Les premiers ont eu le haut du pavé jusqu'à maintenant. Ils ne se gênent pas pour dire que, si tout n'avait dépendu que des savants, l'homme n'aurait point encore débarqué sur la lune. Les savants estiment, de leur côté, qu'on a trop facilement sacrifié, dans les récentes aventures lunaires, les progrès de la connaissance au culte de la performance pure et simple.

Ces tensions ne diminuent en rien la qualité de l'exploit que vient de répéter, après Apollo 11, le vaisseau spatial des astronautes Conrad, Bean et Gordon. Elles indiquent cependant qu'un point tournant a peut-être été atteint et qu'avant d'envisager les prochaines étapes, il sera salubre de soulever de nouveaux des questions fondamentales qui paraissent avoir été négligées depuis quelques années.

Une grande figure du journalisme canadien: Gillis Purcell

On rencontre, dans le journalisme, deux types d'artisans. Il y a ceux qui font régulièrement la manchette des journaux, ceux dont les articles, du seul fait qu'ils les signent, sont en soi de l'excellente matière d'information, ceux dont le nom et les traits ont été rendus familiers à des milliers de citoyens par la radio et la télévision. A côté de ces journalistes que leur rôle met davantage en évidence, il y a ceux qui jouent un rôle plus effacé mais non moins vital, c'est-à-dire ceux qui fabriquent quotidiennement, à coups d'efforts méticuleux et persévérants, le journal que le lecteur achète au coin de la rue ou reçoit chez lui le matin ou le soir. Ces journalistes sont moins connus. Ils peuvent passer des semaines, voire des mois, sans que l'occasion leur soit donnée de signer eux-mêmes un article. Mais sans eux, sans la note de fin et de perfection qu'ils ajoutent à la matière destinée à la publication quotidienne, sans les prodiges de synthèse, de

rapidité et de précision qu'ils doivent accomplir tous les jours, les journalistes plus connus n'existeraient peut-être même pas.

Dans cette deuxième catégorie de journalistes, je n'en connais point qui ait joué, au Canada, un rôle plus important que Gillis Purcell, l'ancien directeur général de la Presse canadienne qui vient de prendre sa retraite après avoir dirigé pendant près d'un quart de siècle l'agence nationale d'information des quotidiens du Canada. M. Purcell a fait toute sa carrière à la PC. Il y entra à l'âge de 24 ans pour en sortir après avoir atteint, il y a quelques temps, l'âge de la retraite. Pendant toute sa carrière, il n'eut d'autre souci que d'améliorer la qualité des services d'information au Canada et de servir fidèlement les journaux quotidiens du pays. Et il le fit avec une efficacité, une souplesse, une conscience professionnelle, et aussi une fermeté qui tiennent du phénomène.

Comme tous les organismes le moins récemment établis, la Presse canadienne a reçu, depuis quelques années, sa juste part de critiques. On devait lui reprocher, en particulier, de s'en tenir à une conception quelque peu rigide de l'objectivité qui parut, de temps à autre, se traduire par un manque de sensibilité à l'endroit de dimensions difficilement quantifiables, mais non moins réelles, de la vie. On devait également mettre en doute la qualité des services offerts par l'agence à ses sociétaires de langue française.

Des reproches comme ceux-là reposaient sur des problèmes réels. Mais ceux qui ont connu de l'intérieur l'esprit et les ressources de la PC et les exigences très diverses, voire souvent contradictoires, auxquelles elle doit faire face, ne sauraient en attribuer la responsabilité au directeur démissionnaire. Celui-ci fit montre, au contraire, d'un remarquable esprit d'ouverture chaque fois qu'on souleva devant lui des problèmes de cette nature. Intraitable au chapitre de la précision et de la rigueur de l'information, M. Purcell devenait le plus souple et le plus accueillant des hommes dès qu'on voulait aborder avec lui toute question susceptible d'enrichir une amélioration des services offerts par la PC à ses membres et au public canadien.

On doit à M. Purcell le développement, au sein de la PC, d'un service français qui est loin, certes, d'être parfait, mais dont les progrès ont quand même été sensibles depuis quelques années. On lui doit surtout d'avoir créé, au sein de cette entreprise de nature coopérative, un esprit de camaraderie, d'amitié virile, de franche collaboration qui n'a fait que s'accroître sous sa direction. Gil Purcell fut, pour ses collègues de la PC, un ami et un guide. Il demeura longtemps, pour les journalistes canadiens, un exemple à connaître et à suivre.

DU MYTHE À LA RÉALITÉ

Le bilinguisme dans la fonction publique fédérale

par YVES JULIEN

Il y a cinq ans environ de cela, l'observateur de l'extérieur pouvait percevoir la fonction publique fédérale comme une organisation quasi exclusivement unilingue anglaise. En effet, celle-ci apparaissait alors comme, d'une part, une organisation composée en très grande majorité d'unilingues anglophones et, d'autre part, comme une organisation dont les membres devaient travailler uniquement dans la langue anglaise.

Aujourd'hui, l'image de la fonction publique canadienne a profondément changé. Les nouvelles lois et les nouveaux règlements sur le bilinguisme, les efforts intensifs déployés en vue d'augmenter les effectifs de langue française, les cours de langue dispensés, chaque année, à des centaines de fonctionnaires de langue anglaise en vue de leur faire apprendre la deuxième langue officielle sont autant d'éléments de cette nouvelle image. Et ces éléments sont autant de raisons pour lesquelles l'observateur de l'extérieur peut aujourd'hui percevoir l'administration publique fédérale comme une organisation bilingue ou en voie de le devenir rapidement. Si bien que le Canadien français songeant à venir éventuellement y travailler peut maintenant croire qu'il n'a plus à choisir du même coup l'abandon de sa langue comme langue de travail.

Le signataire du présent article est un Canadien français québécois, jeune diplômé universitaire, venu travailler à Ottawa en croyant au caractère bilingue de la nouvelle fonction publique fédérale. Depuis 15 mois, nous sommes donc un observateur du dedans et un acteur de celle-ci. L'expérience que nous vivons nous oblige à affirmer que l'image bilingue que peut s'en faire l'observateur de l'extérieur est loin de correspondre à la réalité.

En principe, l'administration publique fédérale est bilingue. Cela signifie, aux termes des lois et des règlements qui la définissent comme telle, qu'elle est, d'une part, une organisation apte à fournir des services aux citoyens canadiens dans les deux langues officielles. Cela signifie aussi, d'autre part, qu'elle est, en tant qu'organisation, apte à permettre à ses membres de langue française et de langue anglaise de communiquer dans leur propre langue dans l'exécution de leurs tâches.

C'est de cette deuxième dimension du bilinguisme que nous traitons ici. C'est à ce niveau, en tant que fonctionnaire, que nous jugeons décevante notre expérience à l'emploi du gouvernement canadien. Celle-ci nous a montré, en effet,

que le bilinguisme est l'affaire et le devoir uniques des Canadiens-français.

Bien entendu, notre expérience est partielle: elle se déroule dans un ministère et dans une direction donnée. Aussi les observations dont nous faisons état et les jugements que nous portons n'ont pas valeur de vérité pour l'ensemble de l'administration publique fédérale. Notre expérience a cependant une certaine valeur. Nous estimons devoir en faire part pour cette raison.

La direction du ministère de laquelle nous oeuvrons depuis 15 mois est une unité "fonctionnelle": elle rend des services aux autres directions ayant un rôle de "production". Notre rôle consiste à étudier, à la demande des différentes directions, divisions ou services du ministère, les problèmes inhérents à leur rôle de production et de fournir des avis techniques quant à la solution de ces problèmes. Concrètement, notre travail consiste donc à rencontrer des clients requérant nos services et discuter avec eux de leurs problèmes, analyser ces problèmes et leur trouver des solutions en collaboration avec des analystes de notre direction, rédiger un rapport contenant des recommandations sur la solution des problèmes en cause et présenter ce rapport aux commanditaires de l'étude, et possiblement, assurer l'implantation des recommandations qu'il contient. En somme, notre travail est constitué essentiellement de communications. Or, en quelle langue s'établissent depuis 15 mois toutes ces communications orales et écrites que nous devons avoir tant avec les clients requérant nos services qu'avec les analystes de notre direction avec lesquels nous devons travailler en collaboration? Ces communications se déroulent-elles toujours et exclusivement dans la langue anglaise?

Les lois inexorables du nombre et de l'efficacité

C'est à cause, d'une part, de la nécessité d'assurer des communications orales et écrites efficaces entre les fonctionnaires fédéraux et à cause, d'autre part, de la loi du nombre jouant en défaveur de la langue française, que le travail de la majorité des Canadiens français à l'emploi du gouvernement canadien doit s'effectuer dans la langue anglaise.

Dans une organisation qui se veut efficace, c'est-à-dire, qui veut produire vite et bien, il est impérieux que les communications entre les membres de cette organisation soient bonnes. Il faut que soient compris vite et bien les "messages" qu'échangent entre eux les membres de cette organisation au cours et en vue de l'exécution de leurs tâches. Et pour que les messages qu'échangent entre eux un "membre-émetteur" et un "membre-récepteur" d'une organisation soient compris vite et bien, cela présuppose, entre autres choses, que le même "code" soit utilisé par les deux agents en relation de communication. Dans le cas qui nous intéresse, cela veut dire que l'agent-émetteur et l'agent-récepteur doivent utiliser une langue qui soit compréhensible de part et d'autre. Or, il arrive dans le cas de l'organisation qu'est la fonction publique fédérale, que l'anglais est le seul code utilisable avec l'assurance certaine qu'il sera compris par tous. Pour cette raison, l'anglais demeure exclusivement ou presque, selon les ministères ou les directions, la seule langue utilisée en pratique, malgré toutes les bonnes intentions manifestées d'autre part depuis quelques années dans le sens contraire.

Si cette loi tenant à l'exigence normale d'efficacité des communications joue ainsi en défaveur de la langue française, cela tient fondamentalement à la loi du nombre jouant de façon inexorable contre les Canadiens français dispersés dans l'immense organisation qu'est l'administration publique fédérale. Ces deux lois se conjuguèrent pour produire cette situation où le bilinguisme n'est et ne peut être que le bilinguisme des Canadiens français.

Si l'on se reporte, de ce point de vue, à ce qu'il a été dit plus haut de la nature du rôle de notre direction, on peut facilement comprendre que notre travail ne puisse pas s'effectuer autrement qu'en anglais. Les situations de fait qui peuvent se présenter sont de deux types: ou les commanditaires d'une étude, de même que les analystes de notre direction travaillant avec nous sur cette étude sont unilingues anglais, et alors toutes les communications orales et écrites au cours de cette étude se déroulent forcément dans la langue anglaise; ou certains membres soit du groupe des commanditaires de l'étude, soit du groupe des analystes de notre direction sont bilingues, et alors les communications se déroulent encore et doivent se dérouler dans la langue

anglaise, le seul "code" compréhensible par les autres commanditaires ou analystes unilingues anglais. La seule situation où la langue de travail pourrait être le français serait lorsque les membres des deux groupes seraient des Canadiens français, ou encore des anglophones suffisamment bilingues pour être en mesure de communiquer vite et bien en français. Or cette situation n'est qu'hypothétique, en tant que notre expérience est concernée, et elle ne peut donc pas entrer dans le cadre de notre discussion.

Deux seuls choix possibles

La situation que nous venons de décrire et que nous croyons être celle de la majorité des cadres canadiens-français de la fonction publique fédérale impose deux choix seuls, aussi radicaux l'un que l'autre.

L'un de ces choix consiste pour le fonctionnaire canadien-français à accepter les règles du jeu de l'organisation dans laquelle il est employé et, dès lors, à abandonner sa langue maternelle comme langue de travail. Ce choix est celui de l'intégration, de l'assimilation. Quant à celui qui n'accepte pas les règles du jeu qui lui sont imposées, qui tient à travailler dans sa langue, il n'a pas d'autre alternative que de quitter l'organisation à laquelle il appartient. Ces deux choix étaient ceux qui s'offraient aux fonctionnaires canadiens-français, il y a quelques années. Aujourd'hui, ils sont demeurés les mêmes dans notre cas. Et comme la langue est un élément important de notre satisfaction au travail, on peut alors deviner lequel nous ferons éventuellement.

En optant ainsi, par ailleurs, nous ne prétendons pas être original, puisque c'est un fait observé par la Commission de la fonction publique fédérale elle-même que le taux de roulement dans la catégorie des administrateurs stagiaires recrutés chez les jeunes diplômés universitaires est de beaucoup plus élevé du côté des Canadiens français que de celui des Canadiens anglais. Les administrateurs stagiaires de langue française quittent leur emploi de façon plus hâtive et en plus grand nombre que ceux de langue anglaise. Ces départs tiennent peut-être, en partie, à l'état du bilinguisme au gouvernement fédéral.

Sciences humaines et formation sacerdotale en Hollande

par EDMOND ROBILLARD, O.P.

● De Cambridge, en Angleterre, où il séjourne présentement, le père Edmond Robillard, dominicain, nous adresse une intéressante note de lecture, glanée dans la revue britannique "Theology".

Je voudrais rendre compte, rapidement, d'un article publié en mai dernier, dans la revue *Theology* (S.P.C.K., Holy Trinity Church, Marylebone Road, London, N.W.1), qui rencontre singulièrement à ce qu'il me semble, les inquiétudes et préoccupations de notre clergé, tant religieux que séculier. L'article est de Mark et Henriette Santer, et s'intitule: *Pastoral Training in Holland*. Le Rev. Mark Santer est doyen et tuteur de Clare College et professeur à Divinity School (Cambridge).

Difficultés actuelles de l'étudiant en théologie

Je résume les points essentiels d'un article fort dense déjà.

1. - Le choix de la "théologie" comme sujet d'étude est en réalité très équivoque et très vague, et le sera de plus

en plus pour des candidats venus d'écoles où l'enseignement religieux aura été absent ou en partie escamoté. Même le jeune aspirant au sacerdoce est fort peu conscient du fait qu'il choisit implicitement une profession quand il choisit de s'inscrire à un cours de théologie.

2. - Il n'y a plus guère, dans notre société, de groupement social organisé, prêt à accueillir l'étudiant en théologie et à lui donner un sentiment d'appartenance, tout en l'aidant à prendre mieux conscience de sa propre identité. Le médecin, l'avocat, le professeur n'éprouvent pas cette difficulté: des cadres tout prêts les attendent dans lesquels les candidats nouveaux trouvent facilement à s'insérer.

3. - Il n'y a plus guère de communauté religieuse susceptible d'apporter à l'étudiant en théologie aide et support, en particulier dans ce difficile travail d'assimilation et d'adaptation de son étude théologique et scientifique à sa vie personnelle. Cela est aussi vrai chez nous qu'ailleurs: l'étudiant en théologie ne trouve ni appui ni compréhension dans la société civile (famille, cité), ni même dans la société religieuse: sa vie d'étude fait concurrence à sa vie de prière, l'arrache à la vie de communion avec ses aînés et

ses compagnons, et ne lui laisse même pas le temps d'une rencontre avec Dieu, que rien n'encourage ni ne favorise d'ailleurs dans le contexte actuel (tout ce qui visait à la constitution d'un cadre de vie contemplative et en même temps fraternel).

4. - Enfin on remarque que même au cœur de la vie proprement intellectuelle de l'étudiant rien ne favorise les contacts humains et la rencontre de personnes ou de groupes auprès desquelles ou dans lesquels il soit possible de prendre conscience de sa propre identité. Les professeurs sont trop loin de l'étudiant; les aînés sont absents et inaccessibles; les camarades sont entraînés sur des voies différentes par leurs spécialités.

De ce tableau, fort réaliste, il ressort que l'étudiant en théologie est constamment menacé: 1. de ne pas croire à l'utilité de sa propre discipline; 2. de ne pas voir le rapport qu'elle peut avoir avec la vie religieuse ou sacerdotale qu'il a choisie; 3. et, plus grave encore, de ne même pas voir la continuité essentielle entre sa recherche personnelle de perfectionnement intérieur, de vie d'intimité avec Dieu et de consécration plus intégrale à ses frères hu-

maines, avec son étude théologique.

On peut toujours raisonner à froid sur la nécessité de la théologie dans l'Eglise, mais dans la vie concrète l'étudiant a beaucoup trop d'obstacles à surmonter avant de pouvoir accéder à cette vision supérieure. Je ne crois pas, en ce qui me concerne, — laissant pour un moment tomber mon article, — que l'orientation vers les sciences humaines libère le théologien de ses angoisses, mais je pense qu'une meilleure connaissance de l'homme, chez ceux qui sont responsables de la formation du théologien, l'aiderait peut-être à en sortir.

Difficultés de l'étudiant en pastorale

C'est ici que nous allons rencontrer la Hollande. — d'où, comme de Galilée, il peut quand même exceptionnellement venir quelque chose de bien!

H. Faber, docteur à la fois en psychologie et en théologie et "reader" de psychologie pastorale à la Faculté de Théologie de Leiden a organisé, il y a déjà quelques années, un cours de clinique pastorale, qui commence à donner une connaissance beaucoup plus approfondie et scientifique des

conditions et du contexte actuel de la pastorale.

Le cours est ainsi organisé: des étudiants, déjà formés en théologie et même initiés au travail pastoral, se groupent par 6-8, pour un cours d'environ trois mois dans un hôpital psychiatrique (on fait remarquer qu'une prison, une école de redressement pour délinquants etc. seraient aussi appropriées). Dans ce milieu, présentant des difficultés extrêmes, ils travaillent sous la direction d'un maître ou tuteur. Le travail se fait comme suit: chacun doit rapporter, oralement, les conversations qu'il a avec son ou ses "patients", et accepter la critique que les autres membres du groupe font de sa méthode et de ses principes.

Résultat pratique: après six semaines de ce travail, la plupart des groupes ou équipes se trouvent dans une situation de crise, où le sentiment d'agressivité des membres les uns envers les autres s'exprime très ouvertement. Ici, mieux situé que l'étudiant en théologie dont on a parlé précédemment, le candidat est bien inséré dans un groupe où tout lui permet de prendre conscience de son identité, mais son identité même est mise en cause. Il commence à douter de ses méthodes, de ses principes, d'attitudes acqui-

ses consciemment ou inconsciemment et qui jusque-là lui paraissaient les seules valables: souvent de sa foi, de son sacerdoce, de sa raison d'être pasteur.

Tout bien résumé, le pasteur ainsi mis en vase clos vit rapidement et plus intensément la crise qui agite, à l'heure actuelle, le cœur de milliers de prêtres et religieux qui se demandent ce qu'ils sont et représentent dans le monde actuel. Cette "inquiétude", cette "insécurité" (insecurity?), qui a fait place de nos jours à la plaide et parfois béate assurance de certains curés d'autrefois, se trouve ici diagnostiquée, épinglée, catégorisée.

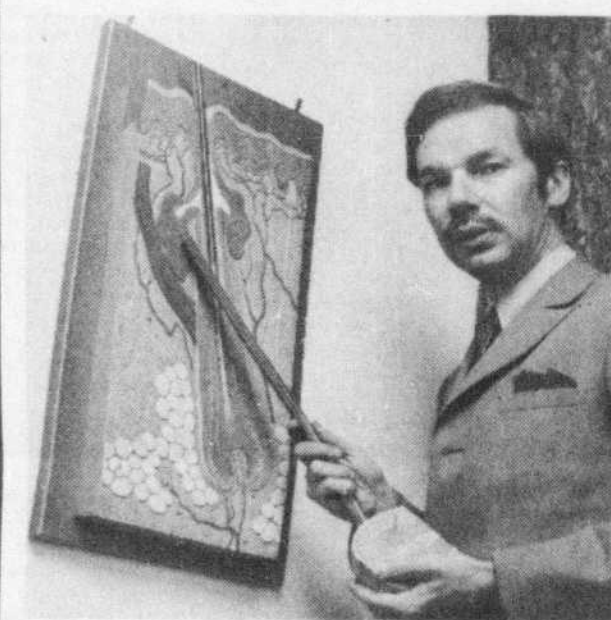
Naturellement, pour ceux qui font cette expérience sous la surveillance de maîtres et en commun avec des frères, apaisement final, je suppose, est possible. Ils apprennent à remettre au cœur de leur vie apostolique les fondamentales leçons d'humilité et de respect du mystère (mystère d'autrui, mystère de la grâce) qu'ils avaient trop vite oubliés. Mais pour les milliers d'autres qui vivent seuls, ou se préparent à vivre seuls demain cette expérience, il y a à tout à redouter. En conséquence des maintenant des mesures appropriées devraient être prises pour remédier au mal et en adoucir du moins les affres.

Quelques observations personnelles.

Sur ce point, l'article auquel j'ai emprunté ces réflexions est muet, et je prends à mon compte personnel les remarques qui suivent et qui concernent la formation des pasteurs.

1. — L'étudiant en pastorale, c'est-à-dire en général le jeune homme qui veut devenir prêtre pour convertir, consoler,

Suite à la page 2



VOTRE CHEVELURE, LE CUIR CHEVELU ET NOTRE CONTESTATION...

Il est certain que des personnes doutent et soient sceptiques en ce qui concerne la repousse des cheveux. LE CENTRE CAPILLAIRE PIERRE le conçoit, l'admet et se range de votre avis.

De nos jours encore, la publicité mensongère faisant l'éloge de promesse qui ne peuvent être tenues en aucun cas, telles que les garanties de repousse de cheveux, ou par un jeu de mots subtils que les moins avisés s'y laissent prendre. En d'autres mots, des garanties qui ne garantissent rien et des promesses non réalisables. Ces procédés qui frisent la malhonnêteté, le Centre Capillaire Pierre le refuse en bloc.

ET NOUS ALORS?

Depuis 15 ans au service du public, nous sommes en permanente contestation avec nous-même, cela veut dire que nous ne nous asseyons pas sur nos lauriers cueillis. Cela explique que de brillants chimistes travaillent pour repousse et la nôtre, car le Centre sans nous n'est rien.

Le Centre Capillaire Pierre utilise des chercheurs du Québec d'abord, du Moyen-Orient, d'Amérique du Nord et d'Europe. Le tout réuni et mis en valeur par les Laboratoires "Accurate" de Montréal, qui selon notre politique de programmation des soins individuels les compile d'après les cas appropriés.

À savoir, une consultation initiale de 90 minutes ou plus, qui déterminera la ou les causes du non remplacement de votre chevelure au taux de leurs chutes. Les soins à suivre, la durée de vos traitements, la discipline librement consentie qui sera requise de vous. Dans l'affirmative que l'examen aura démontré que vous êtes traitable et que cela en vaille la peine. Dans le cas contraire, il vous sera suggéré, étant donné qu'on ne peut plus rien pour votre condition capillaire, de sauver votre argent.

SCEPTICISME?

Cela fait certes bien de paraître ou d'être sceptique, néanmoins, il faut faire la juste part des choses et ne pas confondre scepticisme avec entêtement et ignorance héréditaire. Admettons en toute objectivité que la science et la biologie ne cessent de progresser.

Disons donc que l'arrêt de la chute anormale des cheveux peut être enrayer et rééquilibré. Que la calvitie peut et doit être prévenue, si prise à temps par vous et par nous. Ne pas l'admettre serait refuser tout progrès.

Il serait avisé de votre part de considérer votre chevelure comme une valeur, apparence physique améliorée. Ne trouvez-vous pas?

Un homme doté d'une chevelure normale ne se complex pas à ce sujet, la majorité des autres en voie de calvitie en font un. Le n'avez-vous? C'est aujourd'hui une réalité, combattre cet effet, destructeur d'une apparence physique amoindrie qui vieillit prématurément; l'ignorer serait absurde.

Si vous demeurez sceptique grand bien vous fasse, mais cessez donc de glaner des avis professionnels à gauche et à droite habituellement auprès des gens non qualifiés à vous en donner. Les "Guerit-Tout" tels que Moelle de Boeuf, Graisse d'Ours, vaseline, Shampooing spéciaux et autres divagations collectives ont causé plus de calvities accélérées que si rien n'avait été fait.

Prendre un rendez-vous au Centre Capillaire Pierre quand les dommages sont encore restreints vaut mieux que de suivre les conseils des "ON M'A DIT CE CI ET ON M'A DIT CELA" sans compter que c'est vous qui faites les frais d'une chevelure amoindrie voire même la calvitie, dans ce cas là les regrets sont pour longtemps.

Soyez surtout logique avec vous-même et pour vous-même, prenez conscience de votre réalité, soyez votre propre juge en matière de cuir chevelu et chevelure. Sommes-nous bien d'accord?

Les consultations sont privées et sur rendez-vous seulement.

par R. A. V. TRICHOLOGUE

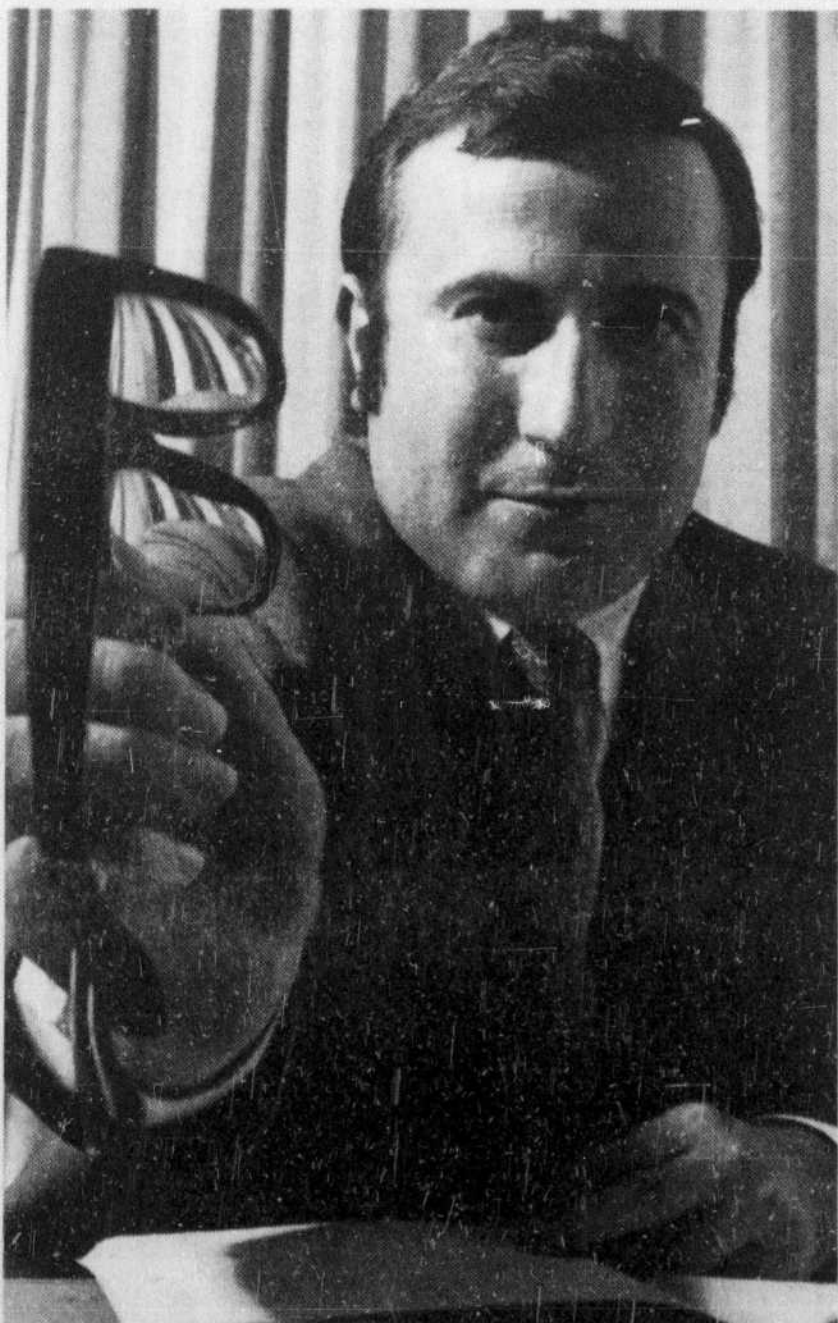
CENTRE CAPILLAIRE PIERRE ÉDIFICE PLACE CANADIENNE

450 est, SHERBROOKE, angle Berri Suite 390 -

Tél.: 288-3823 - 288-7378

Sortie du métro Sherbrooke - Berri

Heures: 1 h. a. 8 h. p.m. Le samedi: 10 h. a. 4 h. p.m.



vous parlerez! La seule assurance de Berlitz.

Votre professeur d'anglais ne vous a laissé aucun espoir? Alors reprenez confiance.

BERLITZ vous fera parler anglais en quelques semaines. Sans peine, sans devoirs, sans livres.

BERLITZ vous fera parler anglais en vous le faisant parler sans cesse jusqu'à ce que vous vous surpreniez "suddenly" à le parler couramment, tout comme votre professeur BERLITZ.

Cette facilité et cette efficacité vous étonnent?

Alors, pour vous en convaincre, venez prendre une leçon d'essai gratuite chez BERLITZ.

Prenez rendez-vous "immediately" en appelant:

Berlitz
Près d'un siècle d'avant-garde.

MONTREAL: 2055, rue Peel ou 50, Place Crémazie 288-3111
ST-JEAN: 207, rue Richelieu 346-6100



Déjà connu de Virgile le vin rouge de la vallée préalpine de VALPOLICELLA, près de Vérone, est sec et velouté tout en étant corsé. Il constitue le raffinement tout indiqué pour accompagner les rôtis et les viandes.

À la R.A.Q. No 1881, \$2.70

LA NOUVELLE POLITIQUE DE DÉFENSE

Suite de la première page

préparé conjointement par les ministères de la Défense et des Affaires Étrangères. Plusieurs autres ministères, "Transport, Immigration, Commerce, etc." déléguèrent des représentants à ce groupe de travail et furent ainsi associés, de près ou de loin, à l'élaboration du rapport final. Ce dernier, du moins dans sa première version, couvrait toute la gamme des options politiques et militaires envisageables, allant du renforcement de nos obligations militaires par la neutralité et la participation limitée à des accords de défense entre alliés. C'est donc dire, contrairement à ce que l'opinion publique a pu croire à l'époque, que des efforts appréciables d'analyse ont été faits.

Il n'en reste pas moins que les conclusions générales de ce rapport allaient dans le sens des obligations assumées par le Canada dans le passé et qu'il était difficile d'y discerner une originalité quelconque propre à séduire les membres les plus "progressifs" du Cabinet. En ce qui concerne l'option "Otan", notons cependant que l'opposition entre les partisans d'une diminution du rôle canadien à l'Otan et ceux qui tenaient au maintien du statu quo était beaucoup plus académique que réelle. En d'autres termes, ni les affaires étrangères ni la défense n'étaient prêts à sacrifier les quelque \$300 ou \$400 millions nécessaires au renouvellement de notre équipement dans les années 1972. Toute la question était donc de savoir à quel moment interviendrait la nouvelle définition du rôle canadien au sein de l'Otan, ce qui explique que certains aient été pressés d'accélérer le cours d'un changement que d'autres jugeaient de toute façon inévitable. En réalité, c'est à l'échelon du cabinet que l'irréductibilité des thèses en présence se manifesta. Nous y reviendrons.

Le rapport de la commission parlementaire

Le troisième document est bien connu; il s'agit du rapport déposé par le comité parlementaire, en date du 26 mars 1969. Il est donc inutile de nous y attarder sinon pour en rappeler les recommandations les plus importantes, c'est-à-dire les troisième et quatrième. En effet, la troisième avait trait à la continuation inchangée de notre rôle au sein de l'Otan, et ce, jusqu'à ce qu'il soit nécessaire de procéder au renouvellement de notre équipement pour la division aérienne et la brigade mécanisée. D'autre part, la quatrième recommandation précisait qu'il était souhaitable a) "que les forces affectées à l'Otan soient compatibles avec nos autres forces" (c'est-à-dire celles stationnées au Canada) et b) qu'une décision portant sur la définition d'un rôle nouveau soit prise suffisamment à l'avance de façon à pouvoir en discuter (négotier) avec nos alliés, acquiescer, si nécessaire, des armes nouvelles, et procéder à l'entraînement de nos troupes en conséquence. En définitive, bien que le comité parlementaire ait été en faveur du maintien du statu quo, il laissait néanmoins la porte ouverte à une redéfinition de notre rôle au sein de l'Otan qui aurait pu se produire, en principe, au-delà des années 1972, puisque telle était la date généralement retenue pour la période de vie opérationnelle de notre division aérienne. C'est donc dire que le rapport du comité parlementaire était très près des vues exprimées dans le document précédent, préparé conjointement par les ministères des Affaires Étrangères et de la Défense.

Participation des intellectuels

Entre-temps, les consultations allaient bon train et de nombreuses rencontres étaient organisées à travers le pays. Il y eut tout d'abord une série de colloques organisés par l'Institut Canadien des Affaires Internationales de Toronto sur des sujets aussi variés que le Canada et l'Otan, la participation du Canada aux Nations unies, et, enfin, le Canada et l'Amérique Latine. Le colloque sur l'Otan, qui se tint à Hull, du 3 au 5 janvier 1969 réunit plusieurs personnalités du monde universitaire auquel se joignirent des fonctionnaires des Affaires Étrangères, de la Défense, et du Conseil privé.

Il ne nous est pas permis de divulguer ici ce qui s'est dit à Hull, mais notons qu'une opposition très nette se manifesta entre les thèses avancées par certains professeurs et les autres soutenues par ce que plusieurs convenaient depuis longtemps d'appeler l'"Establishment". Fait intéressant, c'est en marge de ce colloque que s'engagea le véritable dialogue entre certains membres du Conseil privé et quelques autres participants. Cela ne signifie pas que notre politique ait été déterminée à Hull, mais plutôt que certains eurent pour la première fois l'impression que leurs propos ne tombaient pas dans des oreilles nécessairement creuses. De plus, plusieurs intellectuels s'étaient depuis longtemps jurés de ne plus participer à des colloques qui, à leur avis, aboutissaient trop souvent à un dialogue de sourds. Le président du conseil privé, M. Donald MacDonald, profita de ce malaise pour organiser ses propres consultations avec quelques-uns de ses ministres et un groupe de professeurs canadiens. La réunion la plus importante eut lieu à la mi-mars, donc quelques semaines avant que le premier ministre ne fit connaître sa décision du 3 avril, dans un décor aussi propice à la conversation que le Park Plaza de Toronto. Participèrent à cette réunion, du côté des professeurs, MM. Clarkson, Cox, Granatstein, Griffiths, Hertzman, Spencer, le directeur du CILA, M. John Holmes, et MM. les ministres Hellyer, Kierans, Lang, Pépin et Richardson. L'objet de cette réunion était-il, par une habile manœuvre, de préparer le terrain pour la réunion ministérielle qui allait se tenir quelques semaines plus tard? Ou s'agissait-il de convaincre certains ministres de la bonne foi de nos intellectuels d'université? Ce serait beaucoup dire, car tout indique que les participants furent très partagés quant à la ligne politique à adopter. Cela n'a rien d'étonnant, car, l'orientation politique de la plupart des participants étant bien connue, rien ne pouvait laisser croire qu'ils feraient nécessairement bon ménage. En réalité, la vérité est très simple et nous fut confiée par des sources très sûres: plusieurs ministres avaient manifesté le désir d'une rencontre avec des professeurs, ce qui explique que ni le minis-

tre des Affaires Étrangères, ni le ministre de la Défense ne furent invités à participer à cette réunion puisqu'ils avaient déjà eu moult occasions dans le passé d'engager le dialogue avec ces mêmes participants.

D'autres réunions eurent lieu à Toronto et à Ottawa, d'autres encore au domicile même du premier ministre, les acteurs et les participants variant selon le sujet traité. Personne ne doute que ces conversations tenues, pour ainsi dire, dans l'intimité de l'anti-chambre gouvernementale, aient donné lieu à de fructueux échanges de vues. Personne ne saurait non plus reprocher aux responsables gouvernementaux le fait de tâter le pouls de l'élite intellectuelle de notre pays, puisqu'il entre précisément dans ses attributions que de fournir au gouvernement des options politiques sinon différentes du moins susceptibles d'accroître sa liberté d'action. On ne saurait toutefois pousser les "consultations" jusqu'à demander à un ministre de faire connaître son avis sur un mémorandum préparé par des professeurs.

La réaction des alliés du Canada

Quant à nos alliés, comme le veut la fable, tous furent frappés de frayeur, du plus petit au plus grand. Il va sans dire, cependant, à des degrés divers! La Grande-Bretagne, pour sa part, en proie à des difficultés économiques intérieures et en cours de se dégager de ses responsabilités militaires à l'est de Suez, ne pouvait que se rabattre sur l'Otan pour justifier le maintien de son budget militaire au même taux. Il était donc sacrilège que sa fille adoptive d'hier songeât à ébranler l'Otan, soit en s'y retirant, soit en y maintenant une contribution diminuée. Il ne semble en tout cas pas, pour l'instant, que la décision canadienne ait provoqué les contre-coups intérieurs que l'on pouvait craindre à l'époque.

L'Allemagne, visée au premier plan, s'inquiéta avec raison mais sans trop insister. Elle avait tenté sans succès dans le passé de vendre au Canada des blindés qui auraient prolongé la période de vie opérationnelle de sa division mécanisée en Europe. Le problème de l'Otan fut certes discuté lors de la visite au début d'avril 1969 à Ottawa, du ministre des Affaires Étrangères d'alors, M. Willy Brandt, mais comme le Canada ne maintient pas de troupes en Allemagne au même titre que les trois autres puissances occupantes occidentales, il était difficile pour Bonn d'offrir à Ottawa des compensations économiques en échange du maintien de ses troupes en Europe. Personne ne tenait, non plus, à ce que notre armée devienne solde d'une puissance étrangère, en l'occurrence la République Fédérale Allemande, M. Willy Brandt retourna donc à Bonn les mains vides, tout en étant assuré que le Canada continuerait à contribuer des troupes à l'Otan, bien qu'en nombre diminué.

Quant à l'Italie, toujours fidèle à sa vocation de détente en Europe, elle protesta contre le principe d'une diminution de troupes qui ne soit pas suivie d'effets analogues dans les pays du Pacte de Varsovie. Remarquons, en passant, que la possibilité de négocier avec les pays du bloc socialiste ne fut même pas retenue à Ottawa. Quoiqu'il en soit, le Palais Quirinal insista surtout sur les raisons politiques de l'alliance, ce qui, semble-t-il, ne manqua pas de toucher le premier ministre lorsque celui-ci fit un arrêt par trop célèbre à Rome, à son retour d'un voyage à Londres où il avait assisté, en janvier, à la conférence des pays du Commonwealth. Le ministre des Affaires Étrangères, M. Aldo Moro, parut en tout cas faire preuve d'une très grande persuasion.

Quelques mois plus tard, sur l'invitation du président Nixon, le premier ministre se rendit à Washington. Les deux chefs d'Etat revenaient tous deux depuis peu d'un voyage en Europe et n'étaient donc pas à court d'un sujet de conversation. On en profita néanmoins pour discuter de questions d'intérêt national, notamment le pétrole pour le Canada, et l'AWACS (air warning and control system) pour les États-Unis. Quant à l'Otan, la Maison Blanche pouvait difficilement accuser son voisin du nord de suivre une politique qu'elle aurait sans doute elle-même appliquée, si cela n'avait été des tragiques événements tchécoslovaques en août 1968. D'autre part, elle ne pouvait que se féliciter que le premier ministre se soit de lui-même converti aux thèmes "continentalistes". L'AWACS étant en partie conçu dans le but de pourvoir une défense avancée contre les bombardiers soviétiques, mais surtout dans le but de protéger les installations radar du réseau "Safeguard", le premier ministre annonça, de retour à Ottawa, qu'il était fort préoccupé par l'impitoyable course aux armements entre les deux Grands, mais qu'après tout, l'espace aérien qu'emprunteraient les fusées américaines ABM au-dessus du territoire canadien n'appartenait qu'aux "anges".

Toujours à Washington, à l'issue d'un dîner offert à l'ambassade du Canada, le premier ministre eut l'occasion de discuter avec d'aussi illustres personnalités que James Reston du New York Times et Henry A. Kissinger, conseiller présidentiel en matière de sécurité nationale. M. Reston en profita pour lui rappeler que l'Otan était toujours un instrument politique valable tandis que M. Kissinger, cédant sans doute en cela à ses anciens instincts de professeur, eut le malheur ou le bonheur de dire à M. Trudeau que les armes atomiques tactiques ne seraient jamais utilisées en Europe. Cela était d'autant plus vrai, ajoutait-on, que personne ne s'était encore mis d'accord sur les "scénarios" possibles qui pourraient justifier le recours à ces armes. Ces propos étaient destinés à apaiser les craintes d'un homme qui n'avait jamais caché dans le passé son aversion pour les armes nucléaires? Chose certaine, ils étaient en contradiction directe avec les thèses défendues à la fois par les autorités militaires de l'Otan et le ministère de la défense à Ottawa qui n'avaient cessé d'affirmer, depuis la crise tchécoslovaque, que la participation canadienne était essentielle au maintien de l'équilibre nucléaire en Europe. Il est, en effet, difficile de comprendre comment une participation peut devenir essentielle alors que son utilisation est a priori exclue. Ajoutons, pour la petite histoire, que M. Trudeau revient de Washington toujours non convaincu par la subtilité des thèses

développées par nos amis américains, ce qui est peut-être tout à fait à son honneur.

Le week-end décisif de mars 1969

C'est durant le dernier week-end de mars 1969 qu'au beau milieu des pleurs et des cris le cabinet arrêta sa décision finale. Il ne nous appartient pas ici de faire un procès d'intentions sinon de rapporter les faits avec la plus grande objectivité. En premier lieu, un comité ministériel s'était réuni à plusieurs reprises pour discuter des conclusions et recommandations générales contenues dans les deux premiers rapports ci-haut cités. Quant au troisième, il venait à peine d'être déposé lorsque le Cabinet se réunit en session, ce qui en soi, était de peu d'importance puisque, comme nous l'avons vu, il n'apportait rien de nouveau aux thèses développées dans le second rapport. Or, étaient inscrits à l'ordre du jour diffusé aux membres du Cabinet les trois premiers rapports, un quatrième document préparé par le président du conseil privé M. Donald MacDonald et enfin un cinquième tout simplement intitulé "Canadian Defence Policy - A Study".

Le dernier document, d'apparence anodine, fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase. Distribué à peine quelques heures avant la réunion du Cabinet, les ministres directement visés, c'est-à-dire ceux à la défense et aux affaires étrangères, ignoraient tout de ce document, quels étaient leurs auteurs, et à qui il était destiné. On ne tarda pas à découvrir qu'il s'agissait d'une étude préparée par des membres du Conseil privé ainsi que du bureau du premier ministre, à la demande de ce dernier. Nous ne voyons pas ici l'intérêt de cacher à l'opinion publique les auteurs de ce document. Il s'agissait de Ivan Head assisté de M. Dewhurst dans le bureau du premier ministre, ainsi que l'équipe du Conseil privé réunie autour de M. Hume Wright, sous la direction de Marshall Crowe.

Le fait qu'une étude ait été préparée et diffusée à la dernière minute n'a rien de particulièrement alarmant en soi. De plus, nul ne saurait contester le droit d'un premier ministre de mettre à contribution la ou les personnes qu'il juge utile de mandater pour une étude qui lui tient à cœur. Il reste que la procédure suivie, entourée jusqu'à la dernière minute du plus grand secret, créa des résistances qui ne pouvaient qu'aggraver le climat déjà tendu au sein du cabinet.

Cette faute vénielle aurait vite été pardonnée si ce n'eût été de la nature explosive du document qui fit l'effet d'un caillou dans la mare aux grenouilles. En premier lieu de larges extraits de ce rapport allaient être retrouvés, quelques jours plus tard, dans la déclaration du premier ministre du 3 avril 1969. C'est donc dire que M. Trudeau craignait déjà à l'époque une bataille en rangs serrés autour du Cabinet et qu'il était décidé à faire accepter par ses ministres les conclusions générales de ce rapport. En deuxième lieu, celui-ci contenait certains passages qui, à tort ou à raison, firent frémir d'horreur les organisateurs de notre politique de défense. Citons, parmi tant d'autres exemples, le cas des CF-104 canadiens en Europe. Ces avions de haute performance, contrairement aux bombardiers du SAC, ne peuvent longuement tenir l'air dans l'attente d'une confirmation de leur mission. En effet, ils consomment d'énormes quantités de carburant et risquent ainsi, si l'ordre de procéder leur est donné, de ne pas disposer de réserves suffisantes pour atteindre leurs objectifs. D'autre part, ils constituent au sol une cible que le jargon militaire désigne couramment par le terme "soft", ce qui revient à dire qu'ils sont très vulnérables à une attaque surprise déclenchée par le camp opposé. Si ces thèses sont justes, il s'ensuit que l'utilité des CF-104 serait des plus efficaces s'ils attaquaient les premiers... hypothèse évidemment peu plaisante pour plusieurs se refusant à considérer. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que le premier ministre ait répondu à Calgary, alors qu'on lui demandait ce qu'il reprochait à l'Otan, que cette dernière lui paraissait de nature par trop "militaire".

Il est inutile de nous perdre ici dans des considérations purement techniques. Notons que les thèses développées dans ce rapport étaient à la fois justes et fausses et que leur démonstration nous entraînerait trop loin. En outre, il semble que les arguments techniques aient été de peu de poids dans la décision gouvernementale et que ce furent surtout des considérations d'ordre politique qui "arrachèrent" la décision.

Plusieurs observateurs ont délimité la ligne de partage politique entre les membres du cabinet de la façon suivante: MM. Kierans, MacDonald, Marchand, Pelletier, ainsi que le premier ministre, versus les autres membres du Cabinet en majorité favorables à l'Otan. L'orientation personnelle et politique de chacun des membres du Cabinet nous paraît être de peu d'intérêt, d'autant plus que la décision n'a pas été mise au vote, que la déclaration du premier ministre du 3 avril était issue d'un soi-disant "consensus" réalisé au sein du Cabinet le jour précédent et qu'il s'agissait d'un véritable compromis entre les partisans d'un retrait immédiat de l'Otan et ceux qui tenaient au maintien du statu quo. En réalité, il fallait bien que l'accord, aussi boiteux, fût-il, se réalisât, car MM. Sharp et Cadieux devaient se rendre dix jours plus tard à la réunion ministérielle de l'Otan à Washington. Il aurait été mal vu de nos alliés qu'ils y arrivassent les mains vides.

Aucun "consensus" véritable au cabinet

Retenons néanmoins les grandes lignes générales du débat, telles qu'elles nous ont été rapportées. Deux ministres étaient persuadés que les alliances militaires étaient à la source même de la tension en Europe et que tout serait dans le meilleur des mondes si elles étaient dissoutes. Le retrait du Canada de l'Otan constituerait donc en ce sens, un exemple à suivre. D'autres étaient convaincus que l'hypothèse de la neutralité avait été écartée à la légère et qu'il fallait la reprendre en profondeur. Retenons, pour la petite histoire, que la thèse de la neutralité a été refusée par

le premier ministre lui-même lors d'un discours qu'il avait prononcé quelques semaines auparavant, après que l'on eut fait parvenir au Conseil privé la brochure annuelle "The Military Balance" de l'Institut des Etudes Stratégiques de Londres. Celle-ci, en effet, montre noir sur blanc que les pays neutres dépendent davantage que le Canada en matière de défense pour assurer leur neutralité. Certains, enfin, avaient des ambitions plus politiques: l'éventuelle affectation à leur ministère des sommes d'argent qui auraient pu être transférées du budget de la défense, advenant le retrait total et immédiat de nos troupes en Europe. En définitive, la situation générale était à peu près la suivante: plusieurs ministres considéraient que l'Otan n'était plus ce qu'elle était il y a vingt ans, et que notre participation ne s'imposait donc plus, tandis que d'autres se refusaient à croire que l'évolution de la guerre froide imposait une révision de notre politique de défense. C'est donc dire qu'il n'existait aucun consensus au sein du cabinet sur la perception politique des problèmes dis-

cutés. Cela nous paraît être important et nous y reviendrons.

Mr. Sharp se rendit donc à Washington au début d'avril pour annoncer que le Canada ne récusait pas ses engagements et qu'il continuerait de contribuer des troupes à l'Otan, bien qu'en nombre diminué. Plusieurs faisaient état au printemps 1969 d'une réduction des deux tiers de nos effectifs. En fait, cette réduction ne fut pas aussi considérable qu'on aurait pu le croire et M. Cadieux réussit finalement à obtenir qu'elle ne portât que sur la moitié de nos effectifs. A la mi-septembre, le ministre de la défense révélait officiellement l'ensemble des nouvelles conditions qui régiraient le maintien de nos troupes en Europe: la réduction de notre personnel militaire de 9.800 à 5.000, le maintien de trois escadilles de CF-104 au lieu de six, appelées de toute façon à être éliminées après 1972, et, enfin, la conversion de notre brigade mécanisée en une unité d'infanterie légère et mobile, transportable par air. Cette dernière, en outre, sera retirée du front central pour se voir attribuer des fonctions de

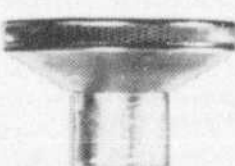
réserve "d'élite" sous le commandement de SHAPE.

Il ne nous paraît pas indiqué de discuter ici de l'avenir du rôle de nos forces en Europe. Notons cependant, en passant, la terminologie utilisée par le ministre de la défense dans sa déclaration du 19 septembre. Il parlait en effet, d'une "contribution intérimaire" ce qui signifie peut-être que le gouvernement a l'intention de remettre en cause sa participation militaire à l'Otan dans les années 1970. Quoiqu'il en soit, cette première étape a marqué la phase la plus importante de la révision de nos engagements militaires en Europe. Est-ce à dire que le premier ministre ayant passé outre aux conclusions des ministères de la défense et des affaires étrangères au sujet de l'Otan, se verra obligé d'accepter leurs points de vue en ce qui concerne la défense continentale? C'est ce que nous verrons au cours d'un prochain article.

Prochain article: Le dilemme entre souveraineté et participation à la défense du continent.



Découvrez la véritable humidification par **WALTON**
soyez moins inquieté par les rhumes, refroidissements, maux de gorge
— meubles et objets de valeur cet hiver.



Ceci est un vaporisateur centrifuge: C'est la seule invention brevetée qui compose le cœur de chaque humidificateur Walton. Sa fonction est d'expulser des quantités abondantes de minuscules gouttelettes d'eau directement dans l'air. Avec Walton il n'y a pas de mèche, pas de courant d'air, pas de cabinet de fantaisie. Plutôt il y a un réservoir attrayant dans lequel une seule pièce mobile a été balancée électroniquement pour une plus grande tranquillité et efficacité; aucun ennui de performance durant l'humidification et les mois d'hiver quand votre système de chauffage est en opération. Avec un niveau d'humidité approprié continue, les voies nasales et la gorge retiennent l'humidité et peuvent résister plus facilement aux troubles respiratoires.

Grâce à leur efficacité, les humidificateurs Walton sont installés dans plusieurs hôpitaux à travers le monde. Les médecins les recommandent pour traiter et prévenir l'infection des sinus, névralgie ou attaques d'asthme prolongées. Vous pouvez également constater jusqu'à quel point ils peuvent être efficaces, contre

les rhumes ordinaires, ou à combattre l'assèchement de l'épiderme, les mains gercées, la démangeaison du cuir chevelu, ou à réduire les statiques d'électricité.

On retrouve des humidificateurs Walton même dans les musées, comme au Louvre de Paris ou au Guggenheim de New-York. Ils ont pour rôle, de protéger les objets tels que: les vieilles peintures, les instruments de musique, les manuscrits de valeur, les meubles anciens, de les empêcher de sécher, d'écailler ou de fendre. Vous pouvez avoir cette même protection pour vos biens.

Dans n'importe quel endroit où vous demeurez ou quel que soit le genre de système de chauffage que vous possédez, les humidificateurs Walton sont fabriqués pour s'adapter à vos exigences. Visitez ou téléphonez à votre dépositaire Walton ci-bas, ou écrivez à Walton, boîte postale 140, station H, Montréal pour un dépliant gratuit concernant l'humidificateur Walton.



Disponibles chez les dépositaires suivants:

 Pierre L'Heureux Cie Ltée 8435, rue Boyer, Montréal 387-6451	Les Ameublements Phil Joly Inc. 121 rue Blainville est Ste-Thérèse Tél.: 625-2631 435-6566 
 GABRIEL ENRG. 6961 Les Écotes, Montréal 721-0215 3848 Boul. Dagenais, Fabreville, Laval 721-0215	RAVARY BUILDERS SUPPLY 3835 est, rue Notre-Dame 527-2311 
 Aux Magasins Gagnon & Frères Ltée Montréal et Banlieue Ouest: Tél.: 766-2323 Centre-ville: Tél.: 277-4113 Est: Tél.: 526-2845	Medicana Inc. 2225 est, rue Gifford Montréal 178 Tél.: 522-8207 Service rapide 
 PASCAL à tous les magasins des centres d'achat	BK SERVICE CO. LTD. 160 Ronald Drive Montréal-Ouest 263 Tél.: 487-4010 
 J.A. ST-AMOUR™ Meubles et Accessoires 6575 rue St-Denis - 274-8341	GAUDETTE RÉFRIGÉRATION INC. 7396, St-Hubert 279-8494 

Informations

Vers la 2e phase des SALT

Vassili Kouznetzov dirigera la délégation soviétique à Helsinki

HELSINKI (AFP) — M. Vassili Kouznetzov, premier vice-ministre soviétique des affaires étrangères dirigera la délégation soviétique dans la deuxième phase des négociations sur la limitation des armements stratégiques, apprend-on de bonne source à Helsinki.

M. Kouznetzov, bras droit de M. Gromyko et spécialiste du désarmement devait initialement entamer les pourparlers préliminaires, mais il en avait été empêché par l'ouverture des négociations sino-soviétiques.

L'arrivée de M. Kouznetzov à la tête de la délégation soviétique impliquerait, ajoute-t-on, que les pourparlers avec Pékin sont suffisamment bien engagés pour permettre à l'adjoint de M. Gromyko de se consacrer au SALT, dans la mesure où les deux délégations se mettront d'accord pour les poursuivre à Helsinki ou ailleurs.

M. Kouznetzov est un spécialiste des problèmes du désarmement et sa nomination en remplacement de M. Vladimir Semionov, spécialiste des questions européennes devrait couper court à tous les rapprochements faits depuis dix jours par les commentateurs. En effet la

présence de M. Semionov symbolisait à leurs yeux le souhait de l'URSS de faire déborder de son cadre spécifique la négociation d'Helsinki. On pouvait penser jusqu'ici qu'aux yeux des Soviétiques il paraissait impossible de traiter de problèmes balistiques hors d'un contexte politique.

Il n'en demeure pas moins que dans l'avenir, les "SALT" pourraient devenir pour les uns ou pour les autres un objet de marchandage politique. Mais pour l'instant le Kremlin, soucieux de maintenir le statu quo politique, préfère limiter les conversations d'Helsinki à leur seul objet: empêcher la technologie militaire d'atteindre le point de non-retour.

La troisième séance de travail des pourparlers, qui s'est tenue hier à l'ambassade des États-Unis, a duré un peu plus de deux heures. C'est la plus longue depuis l'ouverture des SALT. Il semble que les conversations se poursuivent normalement et qu'elles n'accusent pas un durcissement particulier. La quatrième séance de travail aura lieu demain à l'ambassade soviétique.

La phase finlandaise des entretiens

devrait encore durer dix à quinze jours, et l'on ne s'attend à aucune déclaration officielle avant cette date. Quant à la suite, Genève paraît définitivement exclue, en raison même de l'insistance mise par les deux parties pour dissocier leurs entretiens bilatéraux (SALT) de la conférence du désarmement.

Pour des raisons de commodité (communications, locaux plus spacieux), les Américains ne cachent pas leur préférence pour Vienne. Les Soviétiques préféreraient pour leur part que la deuxième phase — si elle a lieu — se tienne à Helsinki pour des "raisons pratiques et politiques". Ils craignent d'avoir à affronter une propagande occidentale accrue dans la capitale autrichienne, due au voisinage immédiat des pays de l'OTAN. En revanche, cette réticence, affirme-t-on, est sans lien avec l'attitude des autorités de Vienne pendant les événements de Tchécoslovaquie.

Finalement, il n'est pas impossible que, ne pouvant trouver un dénominateur commun, Américains et Soviétiques décident de poursuivre les SALT alternativement à Washington et à Moscou.

internationales

L'aide américaine à l'étranger est à son plus bas niveau

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement américain a lancé hier un appel au Sénat pour qu'il annule les coupes pratiquées par la Chambre des représentants dans le budget d'aide économique à l'étranger.

M. William Rogers, secrétaire d'État, et M. John Hannah, administrateur de l'Agence pour le développement international (A.I.D.), ont déclaré devant la commission des crédits du Sénat que les États-Unis en étaient arrivés à fournir relativement moins d'aide aux pays en voie de développement que la plupart des pays industrialisés d'Europe.

La semaine dernière la Chambre des représentants avait adopté un budget d'aide à l'étranger réduisant de 466 millions de dollars les 2.255 millions demandés cette année pour l'assistance économique par le président Nixon. C'est le niveau le plus bas encore jamais atteint par le programme d'aide des États-Unis alors que leur produit national brut ne cesse de s'élever.

"Nos partenaires occidentaux et les pays en voie de développement se demandent si les États-Unis se replient sur eux-mêmes et ont perdu leur intérêt pour l'avenir des deux-tiers de l'humanité qui vivent dans les pays pauvres", a dit M. Hannah.

La réforme fiscale devant le Sénat

Confrontation entre Nixon et la majorité démocrate

WASHINGTON (AFP) — Le Sénat américain a abordé hier l'examen de la réforme fiscale qui s'oriente vers une confrontation entre le gouvernement Nixon et la majorité démocrate.

Le problème vient de ce que les démocrates insistent pour obtenir une réduction des impôts que le président ne peut accepter sans compromettre sa stratégie anti-inflationniste.

La réforme de fiscalité déjà approuvée par la Chambre des représentants et la commission des finances du Sénat combine un allègement des impôts pour les faibles et moyens revenus et la suppression ou la réduction de certains privilèges dont bénéficient les revenus élevés. Elle se traduit par un surplus de recette fiscale de 2,4 milliards l'an prochain mais ensuite par une perte de revenus qui atteindrait progressivement 2,4 milliards en 1979.

Le gouvernement a accepté les grandes lignes de ce projet qu'il ne reste plus qu'à faire adopter par le Sénat. Mais un sénateur démocrate a proposé un amendement qui en bouleverse la nature et les implications budgétaires.

Le sénateur Albert Gore, du Tennessee, a demandé que l'abattement à la base soit porté de 600 à 1.000 dollars

par personne à la charge d'un contribuable. A première vue, une telle réforme se traduirait pour le gouvernement par un manque à gagner de 12 milliards de dollars qui pourrait difficilement être compensé par un accroissement d'autres charges.

Les principaux dirigeants démocrates au Sénat, M. Mike Mansfield et M. Edward Kennedy, se sont déjà prononcés en faveur de l'amendement Gore. Mais un porte-parole du groupe républicain a annoncé, dès l'ouverture du débat, que l'adoption d'une telle mesure se heurterait certainement au veto du président Nixon.

Le gouvernement républicain considère en effet qu'un budget largement excédentaire est nécessaire tant que les pressions inflationnistes continueront à se faire sentir. Le projet démocrate ruinerait toutes chances d'un excédent budgétaire à partir de l'an prochain.

Les sénateurs démocrates ne cherchent d'ailleurs peut-être rien d'autre que d'obliger le président Nixon à prendre publiquement position contre la réduction des impôts qu'ils proposent dans l'espoir que cela porte préjudice au parti républicain lors des élections législatives de l'automne prochain.

aux 4 coins du monde

Nouvelle crise au Japon

TOKYO (AFP) — Le transport, par les chemins de fer japonais, de 1.200 tonnes de munitions destinées à plusieurs bases de l'armée américaine stationnées au Japon, vient de déclencher une nouvelle crise dans le pays, une dizaine de jours seulement après les émeutes qui ont marqué le départ du premier ministre M. Eisaku Sato, pour les États-Unis.

Cette fois ce sont les syndicats des employés des chemins de fer qui sont à la pointe des manifestations. Les 280.000 membres du syndicat des travailleurs des chemins de fer nationaux et les 58.000 membres du syndicat des mécaniciens de locomotives ont envoyé une pétition demandant à la direction qu'elle refuse l'autorisation de transport pour ces munitions.

Les syndicats ont parallèlement donné l'ordre à leurs adhérents de faire la "grève du zèle", c'est-à-dire de respecter les règlements à la lettre, ce qui a presque paralysé le trafic. Enfin les syndicats de cheminots, la confédération des syndicats nippons et diverses organisations opposées à la présence des troupes américaines dans le pays ont or-

ganisé hier une journée de protestation à Tokyo.

Le sommet de l'Est

MOSCOU (AFP) — La réunion au sommet des dirigeants des sept pays du traité de Varsovie se tiendra dans les tout premiers jours de décembre, a-t-on appris hier de source informée.

Un certain nombre de considérations marginales ont conduit à repousser à cette date la convocation du sommet, initialement prévue pour hier, précise-t-on de même source.

On croit savoir que, parmi les raisons qui ont joué en faveur de ce report, figurent les travaux du congrès des kolkhoziens, qui s'ouvre aujourd'hui au Kremlin et durera toute la semaine.

M. Leonid Brejnev, secrétaire général du parti, et président de la commission préparatoire du congrès participera largement aux travaux aux côtés des deux autres dirigeants soviétiques. La convocation du congrès pour cette semaine était connue depuis longtemps, mais les dirigeants soviétiques avaient décidé, croit-on savoir, d'accorder à ces travaux une attention plus soutenue que prévu antérieurement.

Rudolf Hess hospitalisé

BERLIN (AFP) — Rudolf Hess, l'ancien "dauphin" d'Adolf Hitler a été transféré hier de la prison de Spandau dans un hôpital militaire britannique à Berlin-Ouest. Atteint de douleurs à l'estomac, il va être soumis à un examen médical complet.

Rudolf Hess est âgé de 75 ans. Depuis la libération en 1966 de Baldur von Schirach, qui fut le chef des jeunesses hitlériennes et d'Albert Speer, ex-ministre nazi de l'armement, l'ancien remplaçant du "Fuehrer" est le seul détenu de la prison interalliée de Spandau, en secteur britannique de Berlin-Ouest. Il y purge une condamnation d'emprisonnement à vie prononcée contre lui en 1946 au procès de Nuremberg. Hess avait été reconnu coupable de "préparation d'une guerre d'agression". Il avait cependant été relaxé de l'inculpation de "crimes contre l'humanité".

Radio-Pékin dénonce la collusion Nixon-Sato

HONG KONG (AFP) — Radio Pékin, captée à Hong Kong, a dénoncé, hier, les conversations Nixon-Sato, comme "un complot belliciste". Selon la radio, ces conversations ont été mises à profit pour élaborer des plans d'invasion de la Chine et de l'Asie et pour faire du traité américano-japonais une "alliance plus étroite contre la Chine". Pour la radio chinoise, l'attitude du Japon est liée à la rencontre des "ambitions militaristes japonaises" et de la "politique agressive" des États-Unis.

Commentant le communiqué conjoint publié à l'issue des entretiens des 19 et 21 novembre entre les présidents Nixon et Sato, Radio-Pékin affirme que les États-Unis ont promis d'aider le Japon à s'équiper en armement atomique et en fusées. Le retour promis par Washington d'Okinaawa au Japon est qualifié de "conspiration belliciste" dans la mesure où les États-Unis ont reçu l'autorisation d'utiliser indéfiniment l'île comme base.

Guerre au Vietnam et conflit israélo-arabe

NEW YORK (AFP) — Une victoire communiste au Vietnam encouragerait les ennemis d'Israël, a affirmé dimanche soir M. Herbert Klein, directeur des communications de la Maison-Blanche.

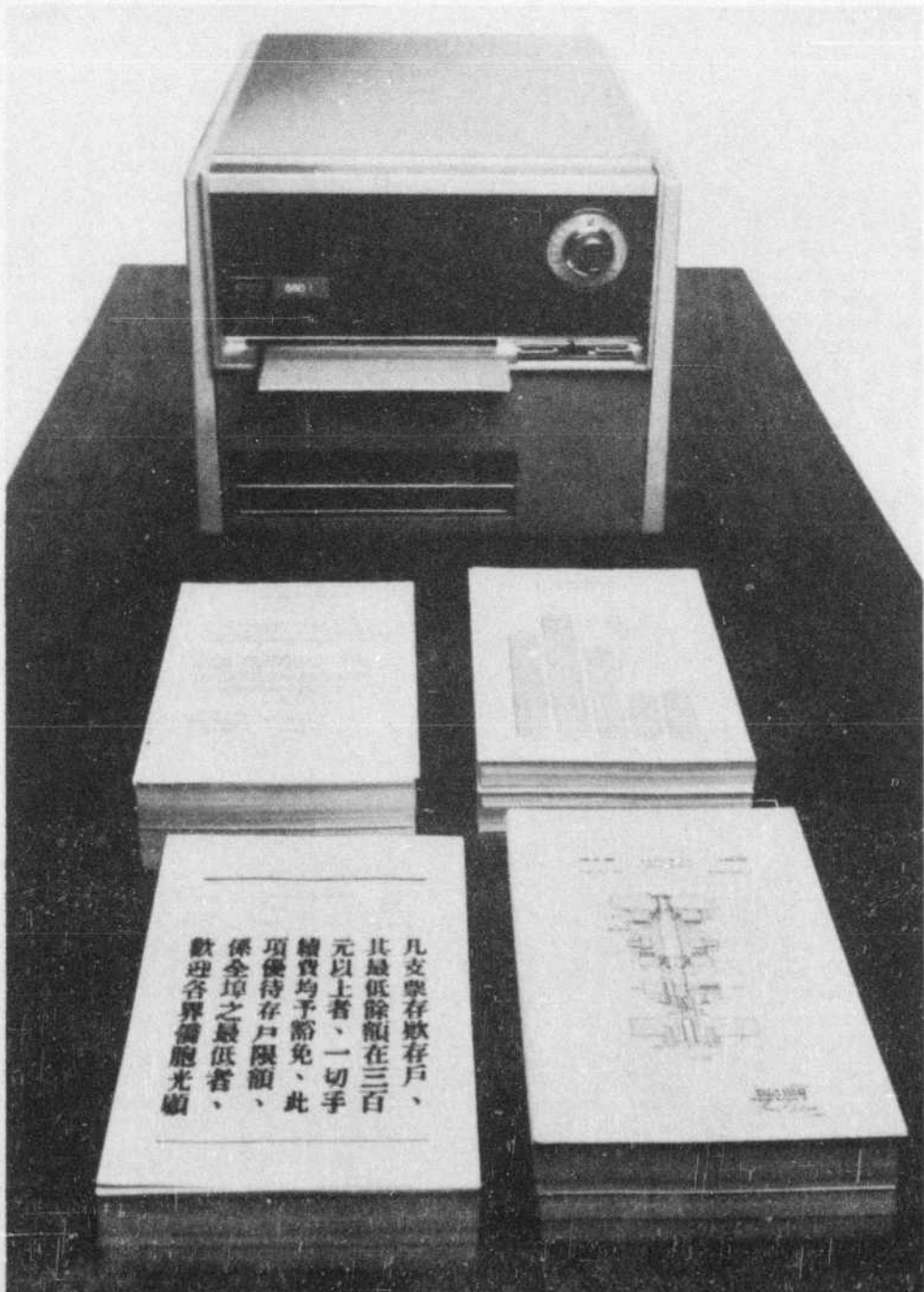
S'adressant à un dîner de l'organisation sioniste américaine, M. Klein a affirmé que l'on en vient de plus en plus à "considérer les problèmes du Moyen-Orient dans le contexte de la guerre du Vietnam". Ainsi, a-t-il dit, une victoire communiste au Vietnam encouragerait-elle les terroristes arabes.

Le dîner avait été organisé en l'honneur de M. Lester B. Pearson, ancien premier ministre du Canada, en témoignage de son attachement à la "liberté des Juifs et à Israël".

Journée d'action paysanne en France

PARIS (AFP) — Des milliers d'agriculteurs français ont manifesté hier sans incident notable, dans les préfectures et sous-préfectures des départements agricoles français, répondant à l'appel pour une journée d'action paysanne, lancé par le centre national des jeunes agriculteurs (NDA). Ces manifestations étaient destinées à attirer l'attention du gouvernement et de la population sur la situation de la paysannerie.

Un Xerox 660 sur table vaut 2 secrétaires sur pieds.



Xerox du Canada Limitée, 66 Overlea Blvd., Toronto 17, Ontario. Xerox et 660 sont des marques déposées de Xerox Corporation utilisées par Xerox du Canada Limitée en tant que dépositaire autorisé.

Parce qu'on peut installer le 660 sur un bureau (ou une table), la secrétaire qui y travaille n'a pas à se déplacer pour faire des copies.

Elle n'a pas à préparer de première feuille originale. Elle n'a pas non plus à attendre debout jusqu'à ce que ses copies soient prêtes.

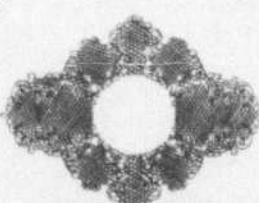
Avec le 660, c'est facile. Bien assise, la secrétaire presse un bouton puis glisse les documents dans la machine. Les copies sont prêtes en un rien de temps.

En effet, elles sortent à la cadence de 11 à la minute. Copies propres et bien définies. Sur papier ordinaire, non sensibilisé.

Et durant ce temps, la secrétaire reste assise à son bureau. Donc, ni son patron ni la secrétaire voisine n'ont à répondre à son téléphone, ou à fouiller dans ses dossiers.

Le 660 est habile—n'est-ce pas?

XEROX
DU CANADA LIMITEE



LA RENAISSANCE

PROLOGUE À UNE

AVENTURE GASTRONOMIQUE!

DÉJEUNER-DIMANCHE: \$3⁵⁰

10 h. - 2 h. p.m. - Enfants de moins de 12 ans: \$2.50

BUFFET-DIMANCHE: \$6⁵⁰

5 h. 30 - 9 h. p.m. - Enfants de moins de 12 ans: \$3.25

DÎNER D'HOMMES D'AFFAIRES: \$2⁵⁰

Dîners complets

de

\$6.50 - \$7.50 - \$8.50

Hors-d'œuvres Maison

Choix de soupe et de jus

Salade

\$6.50

LE POULET AU CHAMBRANT - Poulet sauté avec légumes, oignons et champignons. Tartinade au Cognac, mayonnaise et sauce au vinaigre.

\$7.50

LE FILET DE VEAU AUX CRANBERRIES - Filet de veau sauté, garni de cranberries, sauce au vin blanc et Châteaufort, servi avec pommes de terre Pommes et haricots vert.

\$8.50

LE FILET DE HOMARD À LA NEWBURG - Homard sauté, flambé au Cognac avec une sauce au vin de Bordeaux, oignons et crème, servi avec des pointes d'asperges.

Choix du dessert de notre voiture.

Café du Samovar

(Changements hebdomadaires des sélections de menu)

Service de Rolls-Royce à titre gracieux dans un rayon de 5 milles de La Renaissance

Stationnement à l'intérieur à titre gracieux pour tous les invités de La Renaissance

LA RENAISSANCE

Galerias Westmount Square

Réervations: 937-6141

Renseignez-vous sur nos facilités de banquets.

Propriétaire-Administrateur: La Corporation des Restaurants Unis

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes	Mont	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles				
Abel Black	300	36 1/2	6 1/2	1/2
Abtbi	14538	512 1/2	12 1/2	1/2
Abtbi 7-10	125	55 1/2	53	53
Acklands	425	11 1/2	11 1/2	1/2
Acklands p	250	22 1/2	21 1/2	1/2
A.G.F.M.	1100	110 1/2	10 1/2	1/2
Agra Veit	2400	55 1/2	9 1/2	1/2
Agriac	1750	111 1/2	11 1/2	1/2
Amco Ind	300	113 1/2	13 1/2	1/2
Alta Gas p	1450	34 1/2	41	41
Alta Gas p	90	37 1/2	72	72
Alta G.D.p.	100	117 1/2	117 1/2	1/2
Algo Cent	1750	142 1/2	42 1/2	1/2
Algo Cent	3265	114 1/2	14 1/2	1/2
Alkan	6251	127 1/2	27 1/2	1/2
Alkan p	1045	33 1/2	32 1/2	1/2
Alliance Dv	265	58	8	8
Almin 2p	770	334 1/2	34	34
Anglo Can	150	57 1/2	7	7
Ang CT 4	30	328	28	28
Anthes B p	220	370	70	70
Aquafine	2575	515 1/2	17 1/2	1/2
Argus B pr	25	335	35	35
Argus C pr	2022	113 1/2	13 1/2	1/2
Asst. Tem B	1832	127 1/2	27 1/2	1/2
Asst. Tem B	25	335	35	35
Atco Ind	475	115 1/2	14 1/2	1/2
Atco Sugar	1800	37 1/2	7 1/2	7 1/2
Ati Sup. A	150	55 1/2	13 1/2	1/2
Ati Sup. w	1400	230	225	225
AUTO E	250	39 1/2	9 1/2	9 1/2
Auto Hard	800	58 1/2	8 1/2	8 1/2
BAC Ind	200	320	20	20
Banc D	12000	47	46	46
Banc M	15000	116 1/2	16 1/2	1/2
Banc N S	2245	324 1/2	24 1/2	1/2
Bartaco	200	112 1/2	12 1/2	1/2
Bell	100	116 1/2	16 1/2	1/2
Belding L	300	39 1/2	9 1/2	9 1/2
Belding w	3700	320	310	310
Belmont	4515	142 1/2	42 1/2	42 1/2
Block Bros	3700	37 1/2	7 1/2	7 1/2
Bombardier	605	320	20	20
Bow. Vary	2235	321 1/2	21 1/2	1/2
Bowater	250	36 1/2	6 1/2	6 1/2
Bow. pr	50	337 1/2	37 1/2	37 1/2
Bramalea	2225	317 1/2	17 1/2	1/2
Bramalea	640	410	400	400
Braycan	3463	112 1/2	12 1/2	1/2
Breco	210	59 1/2	9 1/2	9 1/2
BC Forest	1488	325 1/2	25 1/2	1/2
BC Forest p	50	343 1/2	43 1/2	43 1/2
BC Pack A	250	515 1/2	15 1/2	1/2
BC Sugar	250	515 1/2	15 1/2	1/2
BC Sugar p	500	515 1/2	15 1/2	1/2
BCI 4-10	145	570 1/2	70 1/2	70 1/2
BCI 4-10 p	25	365	65	65
BCI 1956	105	560 1/2	60 1/2	60 1/2
BCI 1956 p	210	515 1/2	15 1/2	1/2
BCI 1956 p	210	515 1/2	15 1/2	1/2
Brinco	4745	55 1/2	5 1/2	5 1/2
Brooke pr	2125	320 1/2	20 1/2	20 1/2
Bruck A	275	117 1/2	17 1/2	1/2
Bruck B	250	112 1/2	12 1/2	1/2
Brunin Rd	365	124 1/2	24 1/2	24 1/2
Burns Tds	775	31 1/2	11 1/2	11 1/2
Can Dev B p	250	417 1/2	17 1/2	1/2
CAE Ind	565	37 1/2	7 1/2	7 1/2
Calgary pr	220	324 1/2	24 1/2	24 1/2
Calgary pr	211	399 1/2	99 1/2	99 1/2
Calvert Die	300	85	85	85
Campau	400	36 1/2	6 1/2	6 1/2
CD Sugar	320	336 1/2	36 1/2	36 1/2
Can Cam	301	329 1/2	29 1/2	29 1/2
Can Mill	115	322 1/2	22 1/2	22 1/2
Can Mill p	300	329 1/2	29 1/2	29 1/2
C Packers	1250	119 1/2	19 1/2	19 1/2
Can Perm	1325	112 1/2	12 1/2	12 1/2
CSL	100	330	30	30
CBL Brew	4575	59 1/2	9 1/2	9 1/2
C Brew Ap	55	329 1/2	29 1/2	29 1/2
C Brew Bp	185	336 1/2	36 1/2	36 1/2
CB Alum A	575	121 1/2	21 1/2	21 1/2
Cdn Can A	225	56 1/2	6 1/2	6 1/2
C Chem w	1600	90	85	85
Cdn Equity	250	361 1/2	61 1/2	61 1/2
C Curtis	1000	57	95	95
CGE pr	2335	328 1/2	28 1/2	28 1/2
C Goldie	3850	56 1/2	7 1/2	7 1/2
C Hydro	9975	115 1/2	15 1/2	1/2
C Imp Bank	4538	122 1/2	22 1/2	22 1/2
CSO	10085	110 1/2	10 1/2	10 1/2
C Ind Gas	250	324 1/2	24 1/2	24 1/2
CI	300	114 1/2	14 1/2	14 1/2
C Interurb	250	400	400	400
C Interurb p	1100	39 1/2	9 1/2	9 1/2
C Marconi	460	35	5	5
CP Inve pr	725	113 1/2	13 1/2	1/2
CP Inve w	2850	795	790	790
QPR	2935	173	72 1/2	72 1/2
QPR \$3 pr	1200	85	9	9
Cdn Salt	700	115 1/2	15 1/2	1/2
Cdn Tire	35	171	71	71
Cdn Tire A	908	367 1/2	67 1/2	67 1/2
C Unites	100	337 1/2	37 1/2	37 1/2
OWN Gas	25	115 1/2	15 1/2	1/2
Canron	660	118 1/2	18 1/2	18 1/2
Canland A	200	310	9	9
Capit Div	2175	380	365	365
Cara	1800	58 1/2	8 1/2	8 1/2
Carrier JD	275	115 1/2	15 1/2	1/2
Casidy A p	550	39 1/2	9 1/2	9 1/2
CDRI Ltd	1100	39 1/2	9 1/2	9 1/2
Chemcell	2500	38 1/2	8 1/2	8 1/2
Chemical p	325	115 1/2	15 1/2	1/2
Chem 175 p	110	325 1/2	25 1/2	25 1/2
Chryslor	250	341 1/2	41 1/2	41 1/2
Clairton	5260	145	140	140
Clairton w	500	73	72	72
Codville A	500	460	460	460
Columbia	345	38 1/2	8 1/2	8 1/2
Columb p	225	118 1/2	18 1/2	18 1/2
Comico	3850	129 1/2	29 1/2	29 1/2

Suite à la page 13

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

INGÉNIEURS

en électricité • Mécanique • Industriel • Béton armé • Production • Chimie • Projet • Structures • Usine • Machinerie • Civil • Gérant • Marketing

Chaque ingénieur qui cherche de l'avancement devrait s'inscrire aux postes actuels et futurs, offerts par des compagnies de premier ordre. Adressez-vous de suite à:

Technical Registry Inc.,
Alpha Design Inc.,
Arthur Kolman, Ingénieur-Conseil,
1010 ouest, Ste-Catherine, suite 724
Tel. 866-5414

Service Universitaire Canadien Outre-mer
REPRÉSENTANT À CUBA

Qualifications:
Connaissance parfaite de l'espagnol. Expérience pertinente au développement dans l'Amérique latine. Diplôme universitaire au niveau maîtrise ou doctorat. Connaissance des termes techniques, de l'agriculture, du génie, des sciences pures. Capacité de travailler avec des professionnels. Sensible aux problèmes du développement. Citoyen canadien.

Responsabilités:
Planification et administration d'un programme d'aide technique.

Envoyer curriculum vitae avant le 15 décembre, 1969 au:

Directeur,
Programme d'Amérique latine,
SUCO,
151 rue Slater,
Ottawa 4, Ontario.

The Stormont, Dundas & Glengarry
County Board of Education

vous invite à formuler des demandes pour le poste suivant:

PRINCIPAL RÉGIONAL

Les candidats doivent être bilingues et parler couramment français. Qualifications telles que requises par la convention du Ministère de l'Éducation de l'Ontario. Les fonctions commenceront aussitôt que les conditions seront acceptées.

Les demandes cachetées et marquées "principal" doivent être reçues au plus tard le 9 décembre 1969.

Les candidats doivent adresser toute demande au:

Directeur de l'Éducation
The Stormont, Dundas & Glengarry
County Board of Education,
305 avenue Baldwin
Cornwall, Ontario.

THÈSE, CORRECTION, à la pige, hist. franc. géog. secondaire ou CEGEP estimation gratuite.
484-3740

Faites carrière
dans la Fonction publique du Québec

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

1- **DIRECTEUR** - Service du financement municipal - Traitement initial pouvant atteindre \$20,000 selon la compétence. **Poste à Québec** - Concours 69S-1405.

Diriger, planifier et coordonner les activités liées à l'analyse de la rentabilité financière des projets d'investissements municipaux et scolaires; orienter les études et les recherches nécessaires à l'implantation d'un système permanent d'analyse des conditions du marché et à l'utilisation de nouvelles méthodes ou sources de financement; assurer la mise en marche et le contrôle des émissions d'obligations municipales et scolaires; concevoir des programmes de formation des dirigeants et du personnel des municipalités.

Diplôme universitaire, de préférence en sciences de l'administration ou en économique, et plusieurs années d'expérience dans le commerce des valeurs mobilières. Habileté administrative éprouvée et aptitudes manifestes au travail de conception et de direction.

2- **DIRECTEUR** - Service de l'analyse budgétaire. Traitement initial pouvant atteindre \$17,500 selon la compétence. **Poste à Québec** - Concours 69S-1406.

Diriger et coordonner les études et les recherches liées aux sources de revenu municipal; conseiller les autorités et les organismes intéressés en matière de fiscalité et de gestion financière municipale et voir à l'application des lois, règlements et politiques du ministère en ces matières; participer à la mise en oeuvre des programmes de formation des dirigeants et du personnel des municipalités.

Diplôme universitaire, de préférence en sciences de l'administration ou en économique, et quelques années d'expérience liée aux fonctions du poste. Toutefois, une expérience exceptionnelle de plusieurs années, dont quelques-unes à un niveau de conception et de direction, et une compétence reconnue dans le domaine de l'organisation et des finances municipales pourront suppléer à l'absence de diplôme universitaire.

ECHEANCE DE L'INSCRIPTION: 1er décembre 1969.

DIRECTEUR DES GREFFES - Traitement initial pouvant atteindre \$15,600 selon la compétence. Ministère de la Justice: postes à Montmagny, Rimouski, Valleyfield et Shawinigan.

- Diriger et coordonner les activités judiciaires, parajudiciaires, et administratives des différents cours de justice; assumer les pouvoirs de protonotaire, de greffier, de shérif et de juge de paix.

- Être membre de l'Ordre des avocats ou de l'Ordre des notaires et posséder quelques années d'expérience reliée aux fonctions du poste.

- Concours 69S3-2111. Échéance de l'inscription: 28 novembre 1969.

RESPONSABLE DE L'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX - Traitement jusqu'à \$12,610 selon la compétence. Direction générale de l'administration, ministère du Revenu: **poste à Québec**.

- Analyser et coordonner les besoins en locaux du ministère, préparer les demandes selon les normes existantes et surveiller la réalisation de leur aménagement.

- Diplôme universitaire, de préférence en sciences appliquées ou administratives, et quelques années d'expérience reliée aux fonctions du poste. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans ce secteur d'activité peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.

- Concours 69S3-2111. Échéance de l'inscription: 1er décembre 1969.

REGISTRATEUR - Traitement initial pouvant atteindre \$11,000 selon la compétence. Ministère de la Justice: **poste à Rimouski**.

- Assumer la responsabilité administrative et juridique du bureau d'enregistrement.

- Détenir un diplôme en droit d'université reconnue et posséder quelque expérience pertinente aux fonctions du poste.

- Concours 69SA-5439. Échéance de l'inscription: 1er décembre 1969.

Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent s'inscrire directement auprès de la Commission de la fonction publique du Québec en remplissant le questionnaire "demande d'emploi" qu'on peut se procurer aux bureaux de la Commission: 710, Place d'Youville, suite 700, Québec 4 255, est, boulevard Crémazie, Montréal 354 et aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.

Il ne sera tenu compte que des candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études. Prière d'indiquer le poste qui vous intéresse et le numéro de concours correspondant. Si vous posez votre candidature à plus d'un poste, il est indispensable de présenter une demande d'emploi distincte dans chaque cas.



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CHEF DE SERVICE : INFORMATIQUE

LE DÉFI...

Assumer la responsabilité de la formation du personnel, de la transformation des données d'entrée et du contrôle des données d'entrée et de sortie d'un centre de traitement des données ayant les caractéristiques suivantes :

- personnel: environ 250 employés;
- ordinateur: 3e génération;
- volume des transactions: environ 100,000 par jour;
- enregistrement des données: disques et rubans magnétiques.

LE CANDIDAT...

Doit être familier avec l'utilisation des ordinateurs de la 3e génération et le langage Cobol et :

- avoir une habileté reconnue à diriger et développer du personnel;
- démontrer des aptitudes manifestes à travailler en équipe;
- avoir une formation universitaire, de préférence.

TRAITEMENT...

Selon la formation, les connaissances et l'expérience.

CHEF DE SERVICE : RÉCLAMATIONS

LE DÉFI...

Organiser et coordonner: la surveillance des activités de révision, codification, correction et adjudication des réclamations; la surveillance des activités d'inscription des bénéficiaires et des professionnels de la santé.

LE CANDIDAT...

Doit avoir quelques années d'expérience dans l'organisation et le contrôle de procédures administratives et cléricales complexes, de préférence dans le domaine de l'assurance, et :

- être familier avec les techniques modernes d'administration et de traitement des données;
- avoir une habileté reconnue à diriger et développer du personnel;
- démontrer des aptitudes manifestes à travailler en équipe.

TRAITEMENT...

Selon la formation, les connaissances et l'expérience.

CHEF DE SERVICE : SYSTÈMES ET MÉTHODES

LE DÉFI...

Concevoir, selon les spécifications et exigences de la direction, les systèmes électroniques et les manuels d'opération concernant :

- l'enregistrement des bénéficiaires et des médecins;
- le traitement des réclamations;
- le paiement des réclamations;
- la codification.

Cette fonction comprend notamment l'analyse, la synthèse, la programmation, l'évaluation, la documentation, technique et opérationnelle, ainsi que l'entretien des systèmes.

LE CANDIDAT...

Doit avoir plusieurs années d'expérience dans la conception de systèmes complexes et :

- avoir une habileté reconnue à diriger et développer du personnel;
- avoir une formation universitaire de préférence;
- avoir des aptitudes manifestes à travailler en équipe.

TRAITEMENT...

Selon la formation, les connaissances et l'expérience.

CHEF DE SERVICE : PLANIFICATION ET CONTRÔLE DE LA PRODUCTION

LE DÉFI...

Planifier et contrôler :

- la réception et le lotissement des réclamations;
- la réception et le lotissement des changements aux registres des médecins et des bénéficiaires;
- l'élaboration, l'équilibre et l'ordonnement des cédules de travail;
- l'identification des endroits où le rendement laisse à désirer;
- l'essai et la vérification de la programmation des systèmes.

LE CANDIDAT...

Doit posséder plusieurs années d'expérience dans la planification et le contrôle de la production dans une entreprise hautement mécanisée et :

- démontrer des aptitudes manifestes à travailler en équipe;
- avoir une personnalité empreinte de dynamisme.

TRAITEMENT...

Selon la formation, les connaissances et l'expérience.

INGÉNIEUR INDUSTRIEL EN CHEF

Diplômé d'université pour diriger le travail de génie industriel dans une compagnie minière. Lieu - Cantons de l'Est du Québec. Salaire: jusqu'à \$18,000

Une importante compagnie minière offre un poste au niveau de la direction à un ingénieur qualifié. Il dirigera un personnel de génie industriel pouvant compter jusqu'à 25 hommes engagés dans un programme continu d'étude des tâches et de contrôle de la productivité.

5, place ville marie, montréal 113

DIRECTEUR DU PERSONNEL

Notre client, un grand quotidien de la Ville de Québec, est à la recherche d'un homme d'expérience pour établir et diriger un service du personnel dans son entreprise. Le titulaire de ce poste relèvera directement du directeur général et jouira d'une délégation d'autorité à la mesure de ses responsabilités.

Les responsabilités du poste comportent l'ensemble des fonctions de gestion du personnel et, en particulier, les fonctions suivantes:

- négociation et administration de plusieurs conventions collectives
- administration des salaires
- recrutement et embauchage
- conceptualisation et administration des politiques de formation du personnel
- direction du service du personnel.

5, place ville marie, montréal 113

2525, boul. sir wilfrid laurier, québec 10

Les aspirants devront posséder un diplôme d'ingénieur et un minimum de dix années d'expérience pratique, dont les dernières passées à un poste d'autorité.

Le salaire du début sera proportionné à l'

LE DEVOIR

Montréal, mardi 25 novembre 1969

Les massacres de civils : nouvelles précisions

(Selon AFP-PA) — Le nombre des civils sud-vietnamiens massacrés en mars 1968 dans deux provinces septentrionales du Sud-Vietnam aurait dépassé 1.200, selon l'Agence de libération sud-vietnamienne.

Celle-ci a publié hier une série de textes qu'elle avait déjà diffusés le 25 mars 1968 et dans lesquels elle dénonçait les massacres perpétrés par les unités américaines et sud-coréennes dans les provinces de Quang Ngai et Quang Nam le 16 mars 1968. Ce témoignage, qui était passé inaperçu en mars 1968, s'ajoute aux nombreuses révélations qui depuis une semaine suscitent l'émotion dans l'opinion mondiale. Dimanche, à Tulsa, Oklahoma, un ancien G.I. a affirmé que l'ordre avait été donné aux troupes américaines de raser le village sud-vietnamien de Song My en 1968.

L'information de l'agence sud-vietnamienne apporte une relation détaillée des conditions dans lesquelles la 82e bri-

gade de parachutistes américains opérant à Song My et dans la région a assassiné 501 personnes dont 380 du hameau de Lang et 87 du hameau de My-Hoi. Elle indique comment l'unité américaine a fait sauter les abris souterrains et a ouvert le feu sur la population, "jetant les enfants vivants dans les flammes, violant les femmes et précipitant les agonisants dans un puits".

Le même jour, l'agence rapportait qu'une unité sud-coréenne avait massacré 734 personnes dans la province de Quang Ngai, dans les districts de Dien-Ban, Duy-Xuyen et Hoi-An. Elle citait le cas des communes de Dien-Ban, où le 12 février 1968 les Sud-Coréens ont tué 102 personnes, et Cam-Ha, où ils ont exterminé à la mitrailleuse 120 villageois.

L'agence donne le texte de l'appel lancé à l'époque au peuple des Etats-Unis et où elle stigmatisait les crimes

collectifs qui venaient de faire un total de 1.235 victimes.

Dans l'un des documents, quatre personnes du village de Khue Thuan, dans le district de Song My, racontent le massacre :

"Aux environs de 6 heures du matin, le 16 mars 1968, dans une atmosphère joyeuse, au milieu d'une région libérée, où chacun commence normalement sa journée de travail, un violent tir américain fut déclenché et les obus explosèrent dans notre village. Plusieurs dizaines d'hélicoptères armés sont ensuite arrivés, remplis de soldats. Des leur atterrissage, les ennemis américains, se comportant comme une meute de tigres, se sont divisés en trois groupes. L'un mit le feu aux maisons, l'autre rassembla les villageois et le troisième coupa les arbres, détruisit tout ce qu'il put et tua le bétail".

"Pour échapper à la tuerie, poursuit la lettre, nous nous sommes cachés dans les abris sous les maisons comme nous l'avions fait en d'autres occasions. Cette fois, cependant, l'ennemi américain fouilla chaque maison, lançant des grenades lacrymogènes et tirant sur nous à bout portant, sans faire de distinction entre les gens cachés dans les abris ou dans les maisons.

"Après cette tuerie, les soldats américains ont dit aux survivants de quitter les abris et de se rassembler. Nous nous sommes rassemblés, vieillards, femmes et enfants avec nous, et l'on nous a dit de suivre les soldats américains. Certains villageois marchaient simplement sur la route quand ils furent abattus. Nous avons été ensuite conduits en un lieu appelé Non Tren, où plus de cent d'entre nous, la plupart des vieillards, des femmes et des enfants ont reçu l'ordre de s'asseoir.

"Soudain, l'ennemi a ouvert un tir de mitrailleuse sur les gens innocents qui se sont éparpillés les uns après les autres sans avoir pu même pousser un cri. Nous, les signataires de cette lettre, avons été épargnés car d'autres corps sont tombés sur nous et nous ont protégés. Nous avons été témoins de ce sauvage massacre. Nous ne pouvons nous-mêmes décrire les nombreux autres actes sanglants commis par l'ennemi américain. Nous ne pouvons que citer quelques exemples comme celui de M. Truong Tho, 72 ans, qui a été sauvagement battu par un soldat américain. Un autre a été jeté dans un puits. Un soldat a utilisé son fusil pour ouvrir l'estomac de Mlle Do Thi Nguyen, 12 ans, Mlle Pham Thi Mui, 15 ans, a été violée et tuée dans une grange à laquelle les Américains ont ensuite mis le feu".

"En l'espace d'une heure les ennemis américains ont tué 380 villageois de Khue Thuan, parmi lesquels 67 vieillards et 107 enfants âgés de 1 à 15 ans. Les autres étaient des femmes, dont deux étaient sur le point d'accoucher.

"Douze familles ont été complètement anéanties, telle que celle de M. Le Ly, qui avait 7 enfants. De nombreuses autres familles ont été exterminées à l'exception d'un survivant pour chacune d'elles.

"Les ennemis américains ont mis le feu à 300 habitations, ont tué 870 buffles et cochons et ont détruit beaucoup de mobilier et d'objets personnels".

Par ailleurs, à Tulsa, Charles Gruyer, 24 ans, qui appartenait à la compagnie incriminée, a déclaré dimanche : "Tout a été rasé. Hommes, femmes, enfants. Seuls quelques poulets sont demeurés vivants." Il a ajouté qu'il avait la conviction que Song My était infesté de réguliers nord-vietnamiens, mais, a-t-il dit, "jamais auparavant nous n'avions reçu l'ordre de massacrer tout le monde. La plupart des gens n'ont pu avaler cet ordre. Une fois l'affaire terminée, ils étaient presque tous malades".

Bombardements au Laos

L'infiltration nord-vietnamienne au Sud-Vietnam s'intensifie

SAIGON (AFP — Reuters) — Les troupes américaines effectuent des opérations de combat près de Ban Me Thuot, dans une région du centre-ouest des Hauts Plateaux jusque là occupés par les seuls rangers sud-vietnamiens, a annoncé hier le commandement américain. Récemment les Sud-Vietnamiens avaient eu des accrochages violents avec les Nord-Vietnamiens à la frontière cambodgienne.

Le commandement américain a par ailleurs refusé de confirmer ou d'infirmer des informations selon lesquelles les

chasseurs bombardiers de l'aéronavale américaine avaient intensifié leurs raids sur le Laos pour prévenir ou ralentir les infiltrations nord-vietnamiennes en direction du Sud. "Nous effectuons des vols de reconnaissance armés au Laos à la demande du gouvernement laotien; lorsque les appareils sont attaqués, ils ripostent", s'est contenté de répéter un porte-parole du commandement.

Dans les communiqués publiés ces derniers jours à Saigon par la septième flotte, aucune mission n'a été signa-

lée sur le Nord-Vietnam, ce qui incite les observateurs militaires à penser que les bombardiers ont été dérottés sur d'autres objectifs dont les routes d'infiltration. L'aviation américaine a ainsi repéré sur la piste Ho Chi Minh des convois de camions de plus en plus nombreux, venant du Nord-Vietnam. Les observations aériennes ont également permis de détecter des pipelines fraîchement construits ainsi que des routes en voie d'élargissement, immédiatement au nord de la zone démilitarisée menant au Laos.

Après la réévaluation du D.M.

La R.F.A. tire cinq millions sur le F.M.I

WASHINGTON (AFP) — Le conseil des directeurs du Fonds monétaire international s'est réuni hier pour examiner une demande allemande de tirage qui pourrait être de l'ordre de 500 millions de dollars.

Le F.M.I. se refuse pour le moment à donner des précisions sur cette demande craignant que le rapide mouvement qu'elle fera aujourd'hui l'objet d'une annonce officielle du gouvernement fédéral.

A la veille de la réévaluation du Deutsch Mark le mois dernier, l'Allemagne disposait de plus de 6 milliards de dollars de réserves en devises et

4,5 milliards de dollars en or. Mais les responsables de l'économie allemande craignent que le rapide mouvement de sortie des capitaux flottants depuis la réévaluation réduise dangereusement le niveau des réserves liquides.

On précise toutefois, de source diplomatique allemande, que la demande de tirage constitue uniquement une mesure de précaution pour le cas où ces craintes s'avéreraient fondées et où les liquidités deviendraient insuffisantes pour assurer un taux d'expansion raisonnable de l'économie.

La Suisse veut entrer au FMI et à la BIRD

BERNE (AFP) — La Suisse envisage d'adhérer au Fonds Monétaire international et à la Banque mondiale, a confirmé hier le gouvernement helvétique, dans une réponse à la question écrite d'un député.

La création et l'utilisation internationale des droits de tirage spéciaux peut en effet poser un problème au gouvernement suisse au cas où une banque centrale réglerait au moyen de ces droits de tirage la banque nationale suisse.

De par son statut, la Banque nationale ne peut détenir dans ses réserves que de l'or ou, pour une période très courte des devises. Seule la Banque des

Règlements internationaux à Bâle est autorisée à détenir ces droits, elle pourrait donc s'il le fallait et pour ne pas modifier ces statuts, échanger les droits de tirage spéciaux offerts à la Banque centrale suisse contre de l'or et des devises.

Dans les milieux politiques de Berne on savait que la Suisse, qui est associée comme observatrice aux travaux du groupe des dix, étudiait la possibilité d'entrer au F.M.I. Mais dans l'éventualité de cette adhésion une longue négociation avec le F.M.I. sera nécessaire ainsi qu'une approbation du Parlement.

Exploitation de gisements pétroliers dans le Sinai

LONDRES (d'après PA-PC) — D'importantes réserves de pétrole existent dans la péninsule du Sinai et le forage de puits commencera bientôt sur la terre ferme et dans la mer en dépit du danger de conflit avec les Arabes, a déclaré hier M. John M. King, président de la société américaine King Resources.

M. King a précisé que sa compagnie n'effectuerait pas elle-même le forage

de puits dans le golfe de Suez, mais que la Kenting Ltd, de Toronto, a conclu une entente à ce sujet avec les Israéliens.

Selon M. King, la société Midbar, filiale d'une firme contrôlée par la King Resources Co, a fourni au gouvernement israélien des conseillers en géophysique, en génie et en géologie pour l'exécution du projet.

La Colombie propose la révision de la Charte

NATIONS UNIES (AFP) — La Colombie a demandé hier l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale la question de la révision de la charte de l'ONU.

Elle a proposé la création d'un comité spécial qui serait chargé de recueillir des suggestions et de faire à ce sujet des recommandations à la 25ème Assemblée générale (1970).

Le représentant de la Colombie, M. Joaquín Vallejo, en soumettant cette question à l'Assemblée a souligné que de nombreuses dispositions de la charte sont devenues désuètes, depuis sa ratification il y a vingt-cinq ans, et qu'il n'y aurait pas de "meilleure occasion" de procéder à sa révision que la célébration du 25e anniversaire de l'organisation internationale, l'année prochaine.

Certains pays d'Amérique latine et d'Extrême-Orient voudraient notamment changer les membres permanents du Conseil de sécurité, soit en remplaçant certains par d'autres, soit en y ajoutant de nouveaux, comme le Japon, par exemple.

Par ailleurs le Brésil a déjà proposé officiellement la création d'un nouveau comité qui serait chargé en permanence de discuter des questions de sécurité internationale, concurrentement avec le Conseil de sécurité, mais sans veto.



Faites-vous un congrès pour des chaises vides?

Beaucoup de chaises vides ce matin? La veille, vos congressistes ont sans doute fait la tournée des... hic... grands-ducs. Ces choses arrivent rarement à l'Esterel. Là, en plein cœur des Laurentides, vos invités pourront se détendre, se reposer, et participer à leur congrès. L'Esterel est à 50 milles de Montréal. C'est peu, mais suffisamment éloigné pour empêcher vos gens de succomber à la... oh! ma tête... tentation!

La table: Nous ne nous en vantons point. Nos clients le font pour nous.

Salles modernes: Toutes les salles de conférences sont dotées de l'équipement audio-visuel le plus moderne. L'Esterel peut accueillir 600 personnes, en loger 250 dans le confort le plus absolu.

Pour votre prochain congrès, composez 866-8224 (ligne directe de Montréal) ou écrivez à Paul Hurlbise, directeur général, Hôtel l'Esterel, Ville d'Esterel, Cte Terrebonne, Québec.

A l'Esterel ON EST D'AFFAIRES



apéritif-ou pas?

ON LE BOIT À L'APÉRITIF

ET/OU EN SOIRÉE

Le Martini & Rossi est un vermouth rouge où la fraîcheur et le velouté sont parfaitement équilibrés. C'est pourquoi on le déguste à l'apéritif avec autant de plaisir qu'en soirée: il procure donc un double plaisir. Servez-le nature ou sur glace, avec un zeste de citron. Apéritif—ou pas—le Martini & Rossi vous assure toujours un double plaisir.

Demandez le vermouth rouge Martini & Rossi ou, tout simplement, le no 559-I. Produit et embouteillé en Italie par Martini & Rossi.

un double plaisir

MARTINI & ROSSI

sur glace

arts et spectacles

La course au Prix Littéraire continue

- Jorge Semprun: prix Fémina
- Hélène Cixous: prix Médicis
- Roy, Hadju et Barraud: Grands prix nationaux

PARIS — Le prix Fémina a été attribué au premier tour à Jorge Semprun pour son roman "La deuxième mort de Ramon Mercader", par sept voix contre quatre à Robert Sabatier "Les alouettes suédoises".

Au prix Médicis, c'est au troisième tour qu'Hélène Cixous l'a emporté, avec son roman "Dedans", auquel sont allées six voix contre trois à Pierre Silvan pour "La promenade en barque". Au même tour, une voix est allée à "New York Party", de Pierre Pourgeaud. Jean Ricardon, auteur de "Les lieux dits", avait obtenu des voix aux tours précédents.

Jorge Semprun

Né en 1923 à Madrid, mais habitant la France depuis 1939, Jorge Semprun, qui vient d'obtenir le prix Fémina pour son roman "La deuxième mort de Ramon Mercader", n'a écrit son premier récit "Le grand voyage" qu'en 1963, 18 ans après son propre retour du camp de Buchenwald.

Après ce livre, qui a obtenu le prix Formentor et fut traduit en 20 langues, Jorge Semprun n'a cessé de collaborer

à des pièces de théâtre et à des films dont on a beaucoup parlé depuis "Le Vicaire", monté à l'Athénée par Peter Brook, jusqu'à "A" le film de Costa-Gravas couronné au dernier Festival de Cannes.

Il a également écrit un autre roman: "L'évanouissement".

Hélène Cixous

"Dedans", qui vient de valoir le prix Médicis à Hélène Cixous, est le roman "l'encerclement", affirme son auteur, qui enseigne la langue et la littérature anglaises dans une faculté de l'Académie de Paris, à Vincennes.

"Dedans" est un roman sans intrigue, qui relate l'histoire d'une petite fille qui définit sa propre personnalité, sans pouvoir briser le cercle qui la sépare des autres. Il mêle le passé, le présent et le futur, en les imbriquant étroitement. Hélène Cixous définit son ouvrage, nouvel aspect du "nouveau roman", comme celui de "l'expérimentation de soi-même, à l'intérieur de la famille et du voisinage à l'intérieur d'une prison".

Hélène Cixous est née à Orlan

en 1937. Après des études secondaires à Alger, elle passe l'agrégation d'anglais à 22 ans, et enseigne à Arachon, et dans les facultés de Bordeaux et Nanterre. Elle a soutenu une thèse de doctorat sur "l'exil de James Joyce et l'art du remplacement". Hélène Cixous a publié un recueil de nouvelles, sous le titre "Le prénom de Dieu".

Le grand prix national

Le Grand prix national des lettres a été attribué à Jules Roy, pour l'ensemble de son oeuvre de personnalités, par un jury présidé par M. Edmond Michelet, ministre des Affaires culturelles.

Le Prix national des arts a été partagé entre le sculpteur Etienne Hadju et le musicien Henri Barraud.

Jules Roy, qui vient d'obtenir le Grand prix national des Arts et Lettres, est né le 22

octobre 1907 en Algérie. Il appartient à ce "groupe d'Algérie", illustré notamment par Albert Camus. Officier de carrière de 1927 à 1953, il publie en 1946 "La Vallée heureuse", récit de sa vie d'aviateur dans la Ruhr. Le livre lui vaut 15 jours d'arrêts de rigueur et le Prix Renaudot. Colonel en Indochine, grand reporter en Algérie, hôte du gouvernement chinois, il rapporte de chacune de ces expériences un livre. Jules Roy a entrepris en 1967 d'écrire l'épouse le titre "Les Chevaux du soleil". Son oeuvre, abondante, qui comporte aussi des poèmes et des pièces théâtrales, a été couronnée par l'Académie française.

Le compositeur Henri Barraud lauréat du Grand prix National des Arts est né à Bordeaux en 1900. Après des études au Conservatoire de Paris, il défend dès 1930 la

musique contemporaine, en dirigeant avec Jean Rivier les concerts du "Triton". Directeur musical de l'Office de radio-télévision française, puis de la chaîne nationale, il redonne vie, au lendemain de la guerre, à la musique française. Ses oeuvres les plus connues sont "Le Mystère des Saints Innocents", "Nuance" et "Une Saison en enfer".

Le sculpteur Etienne Hadju, qui partage le prix avec Henri Barraud, avait déjà obtenu plusieurs prix étrangers, mais n'avait jamais reçu de consécration officielle en France. Né en 1907 en Roumanie, il arrive à l'âge de 20 ans à Paris et étudie dans l'atelier du sculpteur Bourdelle. Il est naturalisé français depuis 1930.

Les sculptures d'Etienne Hadju ont été achetées par de nombreux musées, notamment le Musée d'art moderne de New York et le Musée Gugenheim.



La Galerie nationale d'Ottawa présente, à compter d'aujourd'hui une exposition d'art préhistorique indien et esquimaux. On voit, à gauche, un masque Haida trouvé en 1879 sur les îles de la reine Charlotte; à droite, un aigle funéraire de la Colombie britannique.

Du 5 au 21 décembre
Un Salon des arts et métiers

Du vendredi 5 décembre au dimanche 21 décembre 1969, la moitié du Palais du Commerce à Montréal, sera transformée en grand magasin à l'occasion du

Salon des métiers d'Art du Québec. De 1 heure de l'après-midi à 10 heures trente du soir, tous les jours, plus de 60 artisans présenteront un éventail complet de leurs toutes dernières réalisations.

En pleine période "de cadeaux", ce Salon, organisé par l'Association Professionnelle des Artisans du Québec, offrira au grand public l'occasion d'admirer et de se procurer une multitude d'articles utiles et décoratifs toujours appréciés. De la céramique (cendriers, mo-

biles, décorations murales), au tissage (cravates, foulards, nappes, vêtements), en passant par le fer forgé (bougeoirs, accessoires de foyer, etc.), sans oublier les bijoux (de cuivre, de bronze, d'étain, de laiton, d'argent, d'or ou d'émail sur cuivre) et sans oublier non plus les sculptures sur bois, les poteries, les oeuvres de batik, les chandelles, les poupées et les arrangements de fleurs séchées qui seront exposés dans 85 kiosques, chacun est assuré de pouvoir trouver ce qu'il cherche.

Faut-il faire disparaître les Prix ?

par Jacqueline Piatier

Comme chaque année, les Grands Prix littéraires français suscitent passion et controverse. Les jurys continuent d'écrire qui un Goncourt, qui un Renaudot, qui un Médicis. Mais certains jurys démissionnent avec fracas. Quelle que soit la qualité de l'ouvrage, rappelle-t-on un Goncourt "fait vendre" quelque 250.000 exemplaires du livre couronné. Voilà qui donne à penser! On s'interroge en France sur la nécessité des Prix littéraires. Va-t-on assister à leur disparition pure et simple? Jacqueline Piatier, directrice littéraire du "Monde" s'interroge.

NDLR

faire et qui ne peut relever, dans le meilleur des cas, que de l'arbitraire. Car aucune force humaine n'est en mesure de sélectionner parmi les cent cinquante romans publiés l'ouvrage qui mériterait d'être couronné.

Equitablement? Existe-t-il une définition de ce qu'est la littérature, de ce que doit être le roman? Une histoire ou une absence d'histoire? Un témoignage sur notre temps, ou une pure construction verbale? Un livre qui exalte les beaux sentiments, ou qui pousse, par la dérision et la satire, à la prise de conscience?

Une distraction? Une leçon? Une oeuvre d'art?

Où trouver des jurés — c'est-à-dire des lecteurs avertis — dont l'indépendance de jugement puisse paraître garantie? Écrivains, critiques, ils sont employés par eux comme lecteurs ou directeurs de collection. Justifiée ou non, l'accusation tombe, implacable, après chaque verdict: les prix ne sont pas donnés à des livres, ils sont donnés à des éditeurs qui tiennent les jurys dans leurs mains.

La malchance fait que cette année les trois jurys démissionnaires du prix Renaudot sont, tous les trois, directeurs littéraires: Étienne Lalou chez Flammarion, Roger Grenier chez Gallimard, Maurice Nadeau chez Denoël. Les trois écrivains éconduits sont Lucien Elia publié chez Flammarion, Boudjeda chez Denoël, Semprun chez Gallimard. On a la partie belle pour reprocher aux protestataires une indignation intéressée.

Prix Renaudot 1969: Étienne Lalou, sirot le prix attribué à Max-Olivier Lacamp, dénonce par la voix de la presse une cabale qui aboutit à un "mauvais choix" et à une "mauvaise action": un jury, jusqu'alors indépendant, est tombé sous le joug des groupes de pression. Deux jours plus tard, il démissionne, suivi de Roger Grenier et de Maurice Nadeau.

Quand démissionneront-ils tous, ces jurés, pour que s'achève enfin cette comédie des prix littéraires? L'institution sombre dans le ridicule. Il est temps qu'elle en meure.

Comment peut-on encore trouver des hommes qui puissent jouer à ce jeu-là, étant donné ce qu'il est devenu: une opération financière trop fructueuse pour ne pas être suspecte, un choix impossible à

spécialistes, la langue de travail des milieux scientifiques est l'anglais et c'est pourquoi la très grande majorité des rapports sont dans la langue de Shakespeare. Il semble qu'il n'y ait que quelques communications faites en français, notamment par des chercheurs du fameux centre de Saclay en France. Et encore, ces savants ont répondu aux questions en anglais...

Une institution qui prête le flanc à la malignité

En face d'eux, le jury compte deux des premiers fondateurs du prix, Marcel Sauvage, qui vit retiré dans le Midi; Georges Charol, ancien rédacteur en chef des "Nouvelles Littéraires"; puis Henri Amoureux, directeur du "Sud-Ouest", dont l'oeuvre d'historien est publiée chez Grasset; Maurice Noël, ancien rédacteur en chef du "Figaro littéraire"; Francis Ambricq, qui dirige la collection des Guides bleus chez Hachette, dont Grasset est une filiale; Luc Estang, lecteur in-

terprète.

CE SOIR: 7.30 - 9.30 d'après Raymond Queneau "LE DIMANCHE DE LA VIE" un film de Jean Herman

demain: "CALCUTTA" et jeudi: "Les amitiés particulières" CINÉMA DE RÉPERTOIRE

verdi 5380 St-Laurent (277-4145)

4e Sem. la Chamade 14 ANS

6e Sem. Annie GARDOT 14 ANS

LE DAUPHIN 721-6060

les Anthony Quinn À prix réguliers

SOUILIERS de ST-PIERRE EN COULEURS

3 HRS CHAMPLAIN 524-1685

LE PARLEMENT DES BRIGANDS CHANSONNIERS

présente RAYMOND LÉVESQUE et CLAUDE LANDRÉ

Au piano: Roger Gravel dans "Finies les Folies?"

SPECTACLES: mardi, mercredi, jeudi, vendredi à 10h. 30 Samedi à 9h. 30 et minuit

2070 Drummond AU CASTEL DU ROY 842-8106

IL S'APPELLE PASCAL... IL A 10 ANS... IL VA MOURIR... un film très triste ou les miracles n'existent pas

l'arbre de Noël WILLIAM HOLDEN VIVIAN LEE BOURVILLE et BRUNO FILLER

HORAIRE: 10.00 - 12.10 - 2.20 - 4.30 - 6.45 - 9.05 p.m. LE PARISIEN

Tel. 861 2697 - 460, Ouest Ste CATHERINE

Horaire des théâtres

COMÉDIE CANADIENNE — "The Entry of Rita Joe" — 20h.30
LA NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE — "Le Roi se meurt" — Du 24 nov. au 1er déc. lundi à 19h.30; mardi et mercredi, mat. à 14h.30; jeudi, vendredi, mat. à 19h.30; samedi à 20h.30; dimanche, mat. à 2h.30
LE PATRIOTE — Gilles Drué — 21h. et 23h.
E. PATRIOTE A CLEMENCE — "Made in Joe" — 20h.
RIDEAU VERT — "Le coup de l'étrier" et "Avant de l'en aller" de Marcel Dubé, du mardi au samedi à 20h.30; dimanche, 19h.30.

Horaire des cinémas

EN LANGUE FRANÇAISE
ARLEQUIN — "Thérèse et Isabelle" et "Le diable du bout du monde"
BERRI — "Le Diable parla" et "Duel à Vodka"
BULO — "Le Diable aime les bijoux" et "Sept contre la mort"
BONAVENTURE — "Oliver" — 2.00 - 8.30
CANADIAN — "Le miracle de l'amour No. 1" — 12.15 - 3.30 - 6.30 - 10.00 "Alerte à la drogue" — 1.45 - 5.00 - 8.15 - 10.00 "Châtaigne" — "Les Souliers de St-Pierre" — 1.45 - 5.00 - 8.15 - 10.00 "Les Châtaignes" — "Les 100 Fous" et "Les 100 Fous à l'attaque"
CINÉMA DE PARIS — "Le mariage" — 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
CHEMIZAT — "Fanny Girl" (français) — 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
DAUPHIN — "Salle Renoir: 'La chamade'" — 7.30 - 9.30 - 11.30 - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
Salle McLaren — "Erosisme" même horaire
ELECTRA — "Pour une poignée de dollars" et "Pour quelques dollars de plus"
ELYSEE — "Salle Eisenstein: 'La chambre blanche'" — 7.30 - 10.00 - 12.15 - 2.40 - 5.10 - 7.40 - 10.10 - "Mon amie Pierrette" — 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
FLEUR DE LYS — "Hibernatus" — 12.00 - 3.30 - 6.50 - 10.15 - "L'Écluse des jours" — 1.20 - 4.50 - 8.20
FRANCAIS — voir Châteauneuf
GRANADA — voir Châteauneuf
JEAN-TALON — "Hibernatus" — 6.45 - 10.20 - 12.20 - 2.25 - 6.45 - 10.20 - "Les jeunes loups" — 8.20 - 12.30 - 4.50 - 8.20
MAISONNEUVE — voir Jean-Talon
MERCUR — voir Electra
MIDI-MINUT — "Le Diable aime les bijoux" et "Sept contre la mort"
PARPNEAU — "Monterey Pop" et "Le Partage de Catherine"
PARISIEN — "L'Art de Noël"
PICALLE — voir Midi-Minut
PLAZA — voir Châteauneuf
RIVOLI — "Mon homme" et "Les 3 Sergents du roi Madras"
SALLE HERMÈS — "Le mariage" — 8.00 - 10.00 - 12.00 - 2.00 - 4.00 - 6.00 - 8.00 - 10.00
SAINT-DENIS — "Le Diable aime les bijoux" et "Sept contre la mort"
VENDOMME — "Z" — 12.45 - 3.00 - 5.15 - 7.30 - 9.45
VERDI — "Le Dimanche de la vie" — 7.30 - 9.30

Horaires

Le sigle c marque une émission en couleur

CBFT 2
9.10 Aujourd'hui à CBFT
9.15 Les Oubliés
9.30 Le train bleu s'arrête treize fois
10.00 Télévision scolaire
10.15 Histoire des civilisations
10.30 Télévision scolaire
10.45 Arts plastiques
10.55 Monseigneur Surprenant
11.00 La Souris Verte
11.15 Cinéma
Le démon de l'or (E.U. 1949)
1.00 Horizons verts
1.30 Cinéma du mardi
Le chemin des Étoiles (Russie)
2.30 Ni oui ni non
2.40 Femme d'aujourd'hui
3.00 Bobino
3.30 Sol et Gobelet
3.50 Miniciné
4.30 La vie qui bat
4.50 Skippy
4.55 Téléjournal
5.00 Nouvelles du sport
5.45 24 heures
5.55 Format 30
6.30 Cinéma du mardi
Teresa (E.U. 1951)
6.50 Les deux Pignons
7.30 Moi et l'autre
8.00 Format 60
8.15 Le point
8.30 Apollo 12
11.30 Nouvelles du sport
11.40 Deux ou trois choses que je sais d'elle (Français)
1.00 Apollo 12
Atterrissage sur la lune
CFTM 10
7.15 Miro et musique
7.30 Les p'tits bonhommes
7.45 C'est parti
8.15 24-56
8.30 Madame est servie
8.40 Bonheur du jour
8.50 L'écume de beauté
9.00 Coup de feu
11.00 Réponse à tout
11.30 Éternel amour: La Vierge du Rêve
11.50 Les p'tits bonhommes
12.10 Première édition

Propriétés des états nucléaires

A l'intention des spécialistes nucléaires intéressés par des sujets comme "la physique nucléaire des étoiles à neutron" ou "les éléments matriciels de transition provenant des interactions électro-magnétiques", les Presses de l'université de Montréal ont lancé hier les comptes rendus de la conférence internationale sur les propriétés des états nucléaires qui s'est tenue à Montréal du 25 au 30 août dernier.

Le volume de plus de 800 pages contient le texte de toutes les présentations, la transcription révisée de toutes les discussions et les résumés de toutes les communications faites à ce congrès auquel participaient d'éminents chercheurs de plus de 25 pays. On y trouve aussi près d'une centaine de dessins et graphiques.

Comme le savent déjà les

Blue Bonnets

2e MOIS TOUS

FESTIVAL DE CANNES 1969

Prix de l'interprétation masculine

YVES MONTAND IRENE PAPAS CATHY GAYNE COSTA GAVARRA

Station 12.45-3.00-5.15-7.30-9.45

VENDOME PLACE VICTORIA TEL. 878-1451

TOUS LES SOIRS À 7h.45 EXCEPTÉ LE JEUDI LE DIMANCHE À 2h.00

Blue Bonnets

Blue Bonnets

Blue Bonnets

CINÉMAS GRIMCO AMUSEMENT

TA FEMME, CETTE INCONNUE 18 ANS Adultes

STEAK HOUSE JAPONAISE AUTHENTIQUE en haut chez BILL WONG'S

7965 Boul. Décarie Réservations: 731-8202 VASTE STATIONNEMENT GRATUIT

3ème partie

CANADIEN 523 5180 PLAZA 274 6155

1204 EST STE CATHERINE 6505 ST-HUBERT

20e sem. 18 ANS Adultes

Je Suis Curieuse (jaune)

sem. 7.30 - 10 dim. 12-2.30-5 - 7.30-10

FESTIVAL 1206 E. STE CATHERINE 525-8600

HIBERNATUS 14 ANS

LOUIS DE FUNÈS 2ème GRAND FILM

JEAN-TALON MAISONNEUVE 525-2124

FLEUR DE LYS 288-3303

5e sem. 14 ANS

LE MARIAGE avec CLAUDE BERRI EN COULEURS

En semaine: 8.00-10.00 Dimanche: 2.00-4.00-6.00-8.00-10.00

CINÉMA de PARIS SALLE HERMÈS

400 OUEST STE CATHERINE 867-3076 5550 OUEST, Sherbrooke 489-5559

condition

féminine

La cafétéria scolaire, un service qui tend à s'uniformiser partout au Québec

par Renée ROWAN

63 écoles polyvalentes à travers le Québec reçoivent de 1.000 à 4.000 élèves chacune, ce qui totalise quelque 125.000 étudiants dont environ 80 p.c. fréquentent la cafétéria scolaire. Trente pour cent d'entre eux y prennent un repas complet; les autres y achètent soit une soupe, une salade, un dessert, un sandwich, une boisson chaude ou du lait. Tout est vendu à la carte.

Actuellement, à l'extérieur de Montréal, chaque cafétéria scolaire est autonome, il n'existe aucune standardisation à l'échelle de la province. C'est justement dans le but de jeter les bases d'un programme provincial d'alimentation scolaire qu'en fin de semaine la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec lançait une campagne d'éducation en vue de vulgariser les principes de l'alimentation rationnelle chez les écoliers.

La Fédération formera prochainement un comité consultatif composé de délégués des différents organismes directement intéressés à la santé des étudiants: le ministère de la santé qui s'est déjà déclaré favorable au projet, les associations de parents, les départements de nutrition et de diététique, les directeurs d'écoles polyvalentes, les directeurs



de services aux étudiants et les unités sanitaires.

Ce comité, explique Mlle Marcelle Godbout, diététiste consultante à la Fédération, aura pour tâche de fixer les normes qui devront être respectées par tous les dirigeants des services alimentaires scolaires. Il aura également pour objectif d'intéresser les élèves à leur alimentation au moyen d'un programme d'éducation en hygiène alimentaire et par une démonstration pratique portant sur la sélection des catégories d'aliments offerts à la cafétéria scolaire.

Déjà, plusieurs polyvalentes à travers la province ont fait appel à Mlle Godbout, à titre de consultante, afin d'offrir dans leurs cantines scolaires une alimentation plus saine, plus variée, basée sur le guide alimentaire canadien. Une soixantaine de menus ont été élaborés et sont à la disposition des commissions scolaires qui en font la demande. Ces menus sont accompagnés de recettes standardisées.

"Si les jeunes ont mangé de la 'lasagne' ou du filet de sole amandine une fois et qu'ils ont aimé cela, il est important la fois prochaine qu'ils retrouvent le même goût, la même qualité. Autrement, ils seront déçus et n'oseront plus



Lors d'une conférence de presse tenue au Cercle Universitaire de Montréal, Cité du Havre, le Président du Gala recevait les Hommes du Mois et les membres de son comité. Sur cette photo de gauche à droite: Monsieur Paul-Emile Mallette, Président de l'Association des Diplômés HEC; Madame Lucien Lafortune, membre du comité féminin et Monsieur Claude Prieur qui recevra un diplôme honorifique au Gala du Commerce.



La beauté sans faille du sterling de Birks

Tel un ami fidèle, votre sterling de Birks n'abusera pas de vous. Au fil des années, il acquerra une nouvelle personnalité remplie de charme et de beauté. N'hésitez pas à vous en servir tous les jours.

Illustration: mode Chantilly.

Carré Phillips, Dorval, Rockland, Fairview, Place Versailles, Place Longueuil, Place Bonaventure, Place Ville-Marie, Les Galeries d'Anjou

La bibliothèque pour enfants, un centre d'activités créatrices

La bibliothèque pour enfants se transforme. Des activités diverses s'y déroulent auxquelles plus d'enfants devraient prendre part. La bibliothèque n'est plus seulement un endroit où l'on emprunte des livres, comme le disent les enfants.

de cinéma ou de diapositives et invitent les enfants à faire partie d'un club de lecture ce qui leur permet d'échanger leurs idées et de s'initier à l'art difficile du choix et de la critique en lecture.

A la seule bibliothèque d'en-



"Les jeunes ignorent trop souvent, nous dit Mlle Jeanne-M. Saint-Pierre, bibliothécaire à la ville de Montréal, que la bibliothèque leur offre bien d'autres choses que des livres". En particulier durant la Semaine du livre pour la jeunesse canadienne, qui a lieu présentement, des expositions de dessins, livres, travaux d'enfants sur des thèmes qui leur sont chers comme l'espace, les animaux préhistoriques, les personnages, fabuleux, ont été organisées. En plus, plusieurs bibliothèques offrent à chaque semaine, l'heure du conte, des séances

fants de la ville de Montréal, plus de 45.098 enfants sont abonnés dans les quatorze succursales. Mlle Saint-Pierre nous dit qu'en 1968, plus de 862.743 livres ont été mis en circulation par les enfants et qu'au moins 254.223 enfants ont passé quelques heures à la bibliothèque pour feuilleter leurs albums préférés.

La semaine du livre pour la jeunesse canadienne est un projet de l'Association canadienne des bibliothécaires pour enfants. Elle a lieu chaque année dans toutes les provinces du Canada.

allez

soyez de la partie

à La boutique "Pour l'instant inc." Design & Accessories Centre à 1628 Sherbrooke ouest Montréal 932-1171

pour l'instant

faire acquiescer aux jeunes de nouvelles habitudes alimentaires. Nous avons un rôle d'éducation important à jouer dans ce sens, nous dit Mme Saint-Jean Demers. Un élève qui a découvert à la cafétéria que les épinards ou le chou-fleur sont bons non seulement pour sa santé, mais au goût s'ils sont bien préparés, ne manquera pas d'en parler à la maison. Dans bien des cas, la mère de famille se sent obligée de relever le défi.

Pour 40, l'élève peut acheter le mets principal qui est toujours servi avec des pommes de terre, du riz ou des nouilles, ainsi qu'un légume: tomates en escalopes, asperges, haricots verts, brocoli, etc. Si on sert des pois verts, du navet ou des carottes, on s'efforce de les servir apprêtés. Tous les autres items au menu sont à 10; le repas complet revient à environ 75.

On fait aussi un effort pour augmenter le vocabulaire de l'élève en employant l'expression culinaire qui soit juste: ainsi on ne dira pas "cole slaw" sur le menu, mais une chiffonade de chou en indiquant entre parenthèses qu'il s'agit de "cole slaw"; si on offre une soupe créole on précisera de la même manière qu'il s'agit d'une soupe à base de tomate.



C'est une autre forme d'éducation.

Les frites et les boissons gazeuses ont été bannies des cafétérias scolaires, mais on sert occasionnellement des hot dogs, des hamburgers, de la pizza et des sandwich "sous-marin". Les plats favoris des élèves sont le pâté chinois, la lasagne, le sandwich chaud à la dinde, le jambon au four, le pâté de bœuf ou de poulet. A l'heure des récréations, on ne vend plus de "petits gateaux" à 10 qui trop souvent remplaçaient le petit déjeuner qu'un grand nombre d'adolescents escamotent: ils ont été remplacés par des pe-

tits pains français coupés en deux et dont une moitié est beurrée et l'autre tartinée avec du beurre d'arachide.

"Les jeunes en raffolent et c'est tellement plus sain pour leur santé", nous dit la diététiste.

Les cafétérias scolaires n'existent qu'au niveau secondaire, mais devant l'augmentation des mères au travail, la CECM devrait peut-être envisager sinon la mise sur pied d'une véritable cantine, mais d'un local où les enfants pourraient acheter une soupe ou une boisson chaude pour compléter le déjeuner apporté de la maison, et où une surveil-

lance pourrait être assurée par des mères de famille engagées à temps partiel.

LA COUTURE CHEZ SOI



Un seul patron - huit robes différentes Une aubaine...

Le patron imprimé no 9276 est offert pour les tailles 8 - 16, 12 1/2 - 22 1/2. Ce patron est en vente au prix de \$1.00 ou service des patrons, Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec tailles et numéros exacts, en ayant soin d'enclore un bon de poste. Le patron commandé vous parviendra dans une quinzaine de jours environ.



Mme Paul Frenette, Présidente, organise la "Fête Parisienne" qui aura lieu au Ritz Carlton le 28 novembre, pour célébrer le 20e anniversaire de l'Association France-Canada. Voici quelques membres du comité photographiés à la conférence de presse qui eut lieu au Port Royal. De gauche à droite: Mme Paul Alin, M. Maurice Forget, Mme Jacques Aumais et Mme Jacques F. Parent.

"J'ai acheté ce diamant chez Birks, il y a 5 ans. Aujourd'hui, je peux l'échanger pour un plus gros."

"A vrai dire, je n'étais pas le président de la Société Opulente. Je n'avais pas une fortune à dépenser pour l'achat d'une bague de fiançailles. Mais voilà, vous n'avez pas besoin d'être riche pour aller chez Birks.

Nous avons choisi l'une des exclusivités de Birks. Un anneau très large avec deux ou trois diamants peu dispendieux. Elle en raffolait. Le prix était moindre que celui que je me proposais de payer. C'était quand même de Birks.

Mais voici ce qui est important. Birks nous assurait qu'il échangerait cette bague, dans quelques années, pour une bague plus extravagante, en nous créditant le prix d'achat. Nous profitons maintenant de cette aubaine. Peut-être garderons-nous la même monture avec des diamants un peu plus gros. Je ne sais pas encore.

Chez Birks, tout est possible.

Le plus grand choix de diamants et de montures au Canada. Des bagues à compter de \$100. Diamant garanti. Facilités de paiement.

les **Diamants Birks** ont l'éclat de l'amour.

Carré Phillips, Dorval, Rockland, Fairview, Place Versailles, Place Longueuil, Place Bonaventure, Place Ville-Marie, Les Galeries d'Anjou

L'ACTIF DE LA BCN A AUGMENTÉ DE 18.4% AU CHIFFRE SANS PRÉCÉDENT DE \$1,671,624,797.00

potins financiers

Après avoir perdu 26.13 points la semaine dernière, l'indice des industriels de DJ clôturait hier, sur la Bourse de N.Y. 10.23 points, plus bas à 812.90. Incidemment, le 10 novembre, cet indice cotait 863.07; il a donc baissé de 50 points. Les valeurs françaises étaient résistantes au début de cette semaine sur la Bourse de Paris. Les écarts étaient sans importance, hier, sur la Bourse de Toronto, après 4 séances consécutives à la baisse. Les transactions étaient plus ou moins bien orientées hier sur la Bourse de Montréal. La Bourse de Londres a mal commencé la semaine.

Selon le secrétaire du Trésor aux E.U. et d'après l'économiste Friedman, "les taux d'intérêt demeureront élevés et il faudrait s'attendre à une sévère récession aux E.U." Rien d'étonnant que les spéculateurs soient dans le désarroi. La découverte par l'aviation américaine de comités militaires à destination du Sud et de pipelines construits par les Nord-Vietnamiens constitueraient des preuves "qu'il ne faut pas trop tabler sur la paix" dans cette partie du Sud de l'Asie; ce qui constitue un facteur défavorable pour les bourses. Ces dernières reflètent, aussi, la mise en garde des E.U. concernant la longue lutte qu'il reste à mener contre l'inflation en Amérique du Nord.

M. Pierre Camu, président de l'administration de la Voie Maritime du St-Laurent, adressera la parole ce midi aux membres de la Chambre de Commerce du district de Montréal, réunis à l'Hôtel Mont-Royal.

Sait-on que Wall Street a connu hier son pire recul depuis 2 1/2 mois?

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

On pourra transiger, jeudi, sur les actions fractionnées de Gaz Métropolitain Inc.

Les actions ordinaires fractionnées, sans valeur nominale ou au pair, de Gaz Métropolitain Inc. seront admises sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal à son ouverture jeudi le 27 novembre 1969, sous réserve d'émission de lettres patentes supplémentaires, et c'est, alors, que les actions actuellement inscrites seront rayées de la liste.

Au cours d'une assemblée spéciale générale des actionnaires tenue le 14 novembre 1969, ces derniers ont dûment approuvé le règlement No 20, fractionnant les actions ordinaires à raison de 2 pour 1 et les actions ordinaires furent considérées comme sans valeur nominale ou au pair. Le fractionnement prendra effet lors de l'émission de lettres patentes datées du 1er décembre 1969, ainsi que lors de l'émission, le ou vers le 3 décembre de la même année, d'une (1) action additionnelle pour chaque action ordinaire détenue à la fermeture des affaires lundi le 1er décembre 1969. Les actions ordinaires se vendront ex-distribution à l'ouverture de la Bourse de Montréal jeudi le 27 novembre 1969 et au cours de toute transaction subséquente le ou après cette date, la livraison pourra être faite en couvrant que la moitié (1/2) et le solde sera sur la base conditionnelle à leur émission, cette dernière étant complétée lorsque les certificats additionnels auront été reçus par les actionnaires. Leur symbole au téléscripteur sera "GZM New".

La Commission des valeurs mobilières du Québec entendrait protéger le public contre lui-même

Me Marcel Lajeunesse, président de la Commission des valeurs mobilières du Québec, M. Jacques Bélanger, président du conseil de la Bourse Canadienne et M. G. B. Neapole, président des Bourses de Montréal et Canadienne du 1er décembre 1969, ont tenu, hier après-midi, dans le grand hall des Bourses précitées, il y fut question de l'exposé (No 8) de la politique de la Commission précitée, concernant les compagnies minières, pétrolières et de gaz naturel, des souscriptions d'actions de compagnies et, enfin, de la libération des actions entières. Si l'on en juge par l'exposé de cette politique de la Commission, dont la rédaction a requis 5 pages et demie, il s'agit là de pas dans la bonne voie. Pendant trop longtemps, bien des petits spéculateurs se sont imaginés que les prix de souscriptions fermes ou ceux des options consenties correspondaient, en quelque sorte, à la valeur réelle des titres, alors que tel n'est nullement le cas. Après le coup du Livre Blanc d'Ottawa, contre les valeurs minières et pétrolières, Québec y va du sien, mais, que veut-on il est grand temps qu'il existe un contrôle rigide sur le commerce des titres minières et pétrolières, car, comme pour la mise en production d'une mine, il faut \$5,000,000.00 au moins et le creusage d'un seul puits de pétrole coûterait entre \$25, et \$30, du pied vertical (il y a des puits de plus de 7,500 pieds de profondeur) c'est dire que les placements minières et pétroliers constituent des placements risqués. Il est donc heureux que nos autorités reconnaissent la nécessité d'une plus grande protection du public, même si c'est vrai "qu'il est fort difficile de protéger quelqu'un contre lui-même"... tant l'esprit du lucra hante les esprits.

La Banque Canadienne Impériale de Commerce ouvrira un bureau à Francfort, en Allemagne

On nous annonça hier que la Banque Canadienne Impériale de Commerce ouvrirait, au début de 1970, un bureau de représentation à Francfort, en Allemagne.

Le bureau en question offrira ses services aux clients actuels et futurs de la Banque en Allemagne de l'Ouest et en Autriche, pays qui étaient précédemment desservis par le bureau de la Banque situé à Zurich, en Suisse.

Un porte-parole de la Banque a déclaré que ce nouveau pas reflète l'accroissement des relations commerciales du Canada avec ces deux pays. En effet, au point de vue de l'importance des échanges commerciaux qu'entretiennent le Canada avec les pays de l'Europe continentale, l'Allemagne occupe depuis de nombreuses années la première place. De plus, les hommes d'affaires allemands marquent, à l'heure actuelle, une préférence à l'égard du Canada en ce qui a trait à leurs investissements.

La Banque Canadienne Impériale de Commerce, dont l'actif dépasse les \$9 milliards, possède 1450 succursales et agences au Canada et de par le monde.

Notre collectivité a bénéficié davantage des opérations de la Banque Canadienne Nationale

Nos lecteurs trouveront ci-contre maintes données, se rapportant aux opérations de notre plus importante institution bancaire, nous voulons parler de la Banque Canadienne Nationale. Ils y constateront que ses ressources financières globales ont atteint un sommet et qu'elles continuent de jouer un rôle bienfaisant dans notre communauté. Cette somme énorme ont augmenté de \$158,329,206.00 à \$919,333,931.00. Cette somme énorme a stimulé grandement les affaires de nos industriels, de nos marchands et de nos agriculteurs, etc. C'est évidemment grâce à la confiance d'une bonne partie de notre population, si elle fut en mesure de prêter autant. En effet, le total des dépôts, confis à ses soins, atteignait les \$1,518,147,566.00, à la fin du dernier exercice, soit 15.5% de plus qu'antérieurement. Comme les prêts sont la principale source de revenus d'une banque, rien de surprenant que les bénéfices nets par action de la BCN aient augmenté cette année de 12 cts l'action à \$0.96 vs 0.84, en 1968, 0.77, en 1967 et 0.71 cts en 1966. En dépit des mesures restrictives de crédit, etc. afin d'enrayer l'inflation, il faut reconnaître, cependant, que la BCN, tout comme les autres banques, rencontre une forte demande d'argent dans ses quel- que 600 bureaux. Devant les progrès marqués, accomplis par la BCN, il y a lieu de s'attendre à ce que ses actionnaires approuvent, lors de l'assemblée annuelle qui aura lieu le 11 décembre 1969, à 11 heures a.m. à son imposant siège social sur la Place d'Armes, le rapport annuel qui leur sera soumis et il faut, aussi, s'attendre à ce qu'ils approuvent les membres de son conseil d'administration, responsables de la marche avant de l'institution, dont la direction habile et avisée s'est montrée plus généreuse envers eux en leur versant \$480,000.00 de plus en dividendes, durant le dernier exercice.

Marcel CLEMENT

Prêts, accrus de 20.8 pour cent

En annonçant un taux de croissance de 18.4%, la Banque Canadienne Nationale a révélé aujourd'hui que son actif, à la fin de son 95e exercice financier, le 31 octobre 1969, avait atteint le sommet sans précédent de \$1,671,624,797.

Deux faits importants sont à signaler: — une augmentation de 15.5% au chapitre des dépôts, augmentation qui provient en partie des dépôts d'épargne personnel qui ont vu leurs chiffres grossir de \$85 millions au cours de l'exercice, alors que les prêts ont accusé une augmentation de \$158,329,206, ou 20.8%.

Les bénéfices nets par action, ont augmenté de \$0.12, pour passer de \$0.84 à \$0.96 au cours de l'exercice qui vient de se terminer.

L'actif courant de la banque est passé de \$622,812,906 qu'il était en 1968 à \$669,866,702, ce qui représente 44.1% du total des dépôts de la banque. Son encas s'élève à \$175,922,482 à rapprocher de \$141,344,556 l'an dernier.

Les "autres prêts", y compris les prêts hypothécaires, moins les réserves pour pertes, forment un total de \$919,333,931, soit \$158,329,206 de plus que les \$761,004,725 de la fin de l'exercice précédent.

Passif

Le total des dépôts a augmenté de \$203,249,283 pour atteindre le chiffre sans précédent de \$1,518,147,566 soit un gain de 15.5% en douze mois.

Les réserves pour pertes éventuelles qui s'élèvent à \$26,745,618 ont augmenté de près de \$1,000,000 tandis qu'un virement de \$2,000,000 a été effectué au fonds de réserve qui se chiffre maintenant par \$52,000,000.

Le capital versé de la BCN est de \$12,000,000 et les bénéfices non répartis s'élèvent à \$758,844. L'avoir des actionnaires à \$64,758,844, représente \$10.79 par action, contre \$10.50 l'an dernier, sans tenir compte des \$26,745,618 de réserve pour pertes dont \$7,317,155 sont libérés d'impôts.

Le revenu total de la Banque, au cours de l'exercice de 1969, a augmenté de \$24,837,934 pour s'élever à \$118,200,055, tandis que le revenu des prêts et escomptes augmentait de près de \$18,000,000 et passait du total de \$57,613,703 réalisé durant l'exercice de 1968 à \$75,177,032 en 1969.

La croissance des dépôts d'une part et les taux d'intérêt plus élevés sur les dépôts d'autre part se reflètent dans le total accru des montants payés en intérêts. Ce chiffre s'établissait à \$53,678,855 contre \$37,680,645 l'année précédente, soit une augmentation de près de 43%. Les salaires et avantages sociaux payés aux employés ont augmenté de plus de 13%, ce qui représente une augmentation de \$3,500,000 faisant passer le total de \$26,563,130, à \$30,060,097.

Après déduction de toutes les dépenses au montant de \$100,750,230 le solde du revenu d'exploitation se chiffre par \$17,449,825 contre \$14,080,489 le 31 octobre 1968, soit une augmentation de près de 24%.

Les bénéfices nets de l'année, après avoir mis de côté \$6,217,000 pour l'impôt sur le revenu et viré \$5,500,000 au compte de la réserve pour pertes éventuelles, s'établissent à \$5,732,235 contre \$5,019,489 l'année précédente et représentent un gain de \$0.96 par action en 1969 contre \$0.84 en 1968.

La BCN a versé à ses actionnaires des dividendes de \$3,960,000 soit une augmentation de \$480,000 sur l'an dernier ou de 13.8%.

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque Canadienne Nationale aura lieu cette année au siège social, dans l'Édifice Banque Canadienne Nationale, 500 Place d'Armes, le 11 décembre prochain à onze heures du matin.

Bourse de N-Y

Wall Street a connu hier sa pire dégringolade depuis 2 1/2 mois

(AFP) — La baisse a continué au même rythme, lundi, au New York Stock Exchange. L'indice des valeurs industrielles a reculé de plus de 10 points, après avoir perdu 8.05 et 8.65 vendredi et jeudi. Les ventes, qui n'ont toutefois atteint qu'une ampleur modérée, le marché restant relativement peu actif, ont été cette fois provoquées par des déclarations du secrétaire au trésor, M. David Kennedy, et de l'économiste Milton Friedman, indiquant respectivement que les taux d'intérêt se maintiendraient à un niveau élevé et qu'il fallait s'attendre maintenant à une sévère récession de l'économie américaine.

Le repli est général. Seuls, les tabacs malgré un net recul de Reynolds, les électroniques, marquées par un fort repli de Westinghouse, les sidérurgiques et les cinémas, ont fait preuve d'irrégularité. Partout ailleurs, les baisses l'emportent nettement. Aux aérospatiales Boeing et Lockheed ont conservé leurs niveaux de vendredi. United Airlines et Eastern Airlines aux compagnies aériennes, Du Pont de Nemours et Dow Chemical aux produits chimiques, Merck aux pharmaceutiques, Motorola aux radio-télévisions, Chrysler aux automobiles et General Foods aux aliments figurent parmi les valeurs les plus touchées. On note une légère progression de Burrough aux ordinateurs.

Cours du dollar

NEW YORK (PC) — Le dollar canadien a gagné 5-64 à 93 1-64 en fonds américains. Il cotait à 92 63-64, la semaine dernière.

La livre sterling a majoré de 7-64 et inscrivait à \$2.39 11-16. Le dollar américain a perdu 1-16, hier, et cotait \$1.07 9-16 en devises canadiennes.

La livre sterling a baissé de 1-16 et cotait à \$2.57 3-4.

Trivag Mining Co. Ltd, pour les neuf mois ayant pris fin au 30 septembre 1969: \$881,778 ou 23 cents l'action, au regard de \$70,895 ou 2 cents en 1968.



banque provinciale

Avis d'assemblée générale annuelle

L'ASSEMBLÉE générale annuelle des actionnaires de La Banque Provinciale du Canada se tiendra en l'hôtel Reine-Elizabeth (Grand salon) 900 ouest, rue Dorchester, Montréal, Canada, le mardi 9 décembre 1969, à quinze heures trente, aux fins d'élire les administrateurs et de délibérer sur toutes autres questions du ressort de l'assemblée.

Pour le Conseil d'administration.

Le Directeur Général: RAYMOND PRIMEAU

Montréal, le 8 octobre 1969

BUREAU D'ESTHÉTIQUE APPLIQUÉE DE QUÉBEC INC.

1580, chemin Ste-Foy, Québec 6, (418) 681-6462

AMÉNAGEMENT

DESIGN ARCHITECTURAL

GRAPHISME

Réouverture du NOUVEAU pied de cochon

au Pied de Cochon

VOUS DÉGUSTEZ NOS SUCULENTES SPÉCIALITÉS GASTRONOMIQUES ACCOMPAGNÉES D'UN CHOIX DE VINS SÉLECTIONNÉS

Souper à la chandelle. Service continu de 11.30 à 1.30 du matin.

CARTES DE CRÉDIT ACCEPTÉES

RÉSERVATIONS: YVES MAÎTRE D'HOTEL 849-2195

1463 rue METCALFE METRO PEUL-METCALFE

à l'arrière de l'Hôtel Mont-Royal

à La Porte d'Or

VOUS AVEZ UN ASSORTIMENT COMPLET DE POISSONS ET CRUSTACÉS POUR TOUS LES GOÛTS À DES PRIX

LES PRIX

LA BRASSERIE MOLSON DU QUÉBEC LIMITÉE

Fonds mutuels

Cours fournis par: Francis Dupont & Cie.

Off. Dem.

Adams

Affiliated Fund Inc Com

A.G.F. Special Fund

All Canadian Div

All Canadian Rev Growth

All Venture (Canadian)

Banque (American)

American Growth

Andree Equity

Associated Investors

Beaumont Corp

Boston Fund Ltd

Bullseye Fund Ltd

Canada Growth Fund

Canada Security Fund

Canadian Channing Venture

Can. Gas & Energy Fund Pfd

Canadian Investment Fund

Canadian Trust Inc Fund

Canfund Co Ltd

Canagers

Channing Mutual Fund of Can

C.I. Leverage

Collective Mutual Fund

Commercial Ind

Corporate Investors

Corporate Investors Stock Fund

Dreyfus Fund Inc

Educ. Fund of Canada

Educ. Fund (Int'l)

Federated Financial

Federated Growth

Fidelity Trend

Fidelity "A"

Fonds Collectif "B"

Fonds Collectif "C"

Fonds Desjardins "A"

Fonds Desjardins "B"

G.I.S. Compand

G.I.S. Income

Growth Equity Fund

Growth Oil and Gas

Industrial Growth

Investors Growth

Investors Int. Mutual

Investors Mutual of Can.

IOS Regent

IOS Venture

Keystone Canada

Keystone Canada k-2

Keystone Custodian s-1

Keystone Custodian s-4

Keystone Polaris

Le Fonds P.E.P.

Le Fonds P.E.P.

Le Fonds P.E.P.

Le Fonds P.E.P.

Le Fonds P.E.P.

Le Fonds P.E.P.

Le Fonds P.E.P.

Le Fonds P.E.P.

Le Fonds P.E.P.

Le Fonds P.E.P.

Le Fonds P.E.P.

Le Fonds P.E.P.

Le Fonds P.E.P.

Le Fonds P.E.P.

Le Fonds P.E.P.

Le Fonds P.E.P.

Le Fonds P.E.P.

Le Fonds P.E.P.

Le Fonds P.E.P.

Le Fonds P.E.P.

Le Fonds P.E.P.

Le Fonds P.E.P.

Le Fonds P.E.P.

Le Fonds P.E.P.

Le Fonds P.E.P.

Le Fonds P.E.P.

Le Fonds P.E.P.

Le Fonds P.E.P.

Le Fonds P.E.P.

Le Fonds P.E.P.

Le Fonds P.E.P.

Le Fonds P.E.P.

Le Fonds P.E.P.

Le Fonds P.E.P.

Le Fonds P.E.P.

Le Fonds P.E.P.

Bourse de Toronto

Les cours avaient hier une orientation défavorable

TORONTO (PC) — Après avoir commencé dans la bonne voie, la tendance a connu un revirement, hier, à la Bourse de Toronto, et pour la sixième journée consécutive le marché a connu une baisse.

Les rapports annonçant des hausses dans les prix du nickel ont fait monter l'indice, mais le peu d'activité à New York a coupé cette avance.

INCO le plus grand producteur de nickel au monde, a annoncé une hausse de 25 cents la livre de leur produit, portant le prix à \$1.38 au Canada et \$1.28 aux États-Unis.

Sheritt, un autre producteur, a suivi l'exemple de l'International Nickel, tandis que Falconbridge, le deuxième plus grand producteur, a fait savoir qu'il étudierait le geste de l'INCO avant de prendre une décision.

Falconbridge a grimpé de 3 à 158, et INCO de 5-8 à 43 3-8, tandis que Sheritt perdait 1-4 à 18 1-2.

Canadian Industrial Gas a gagné 1-4 à 9 7-8, et Trans-Prairie Pipelines 1-4 à 13 1-4.

Walker-Gooderham a gagné 1-8 à 45 1-4; Canadian Jamieson 8 cents à \$1.70, tandis que Gulf Canada perdait 1-8 à 18 1-2.

A l'indice, les industrielles ont perdu 43 à 184.25, les métaux de base, 1.42 à 115.08, les pétroles de l'Ouest, 1.19 à 198, tandis que les aurifères progressaient de 60 à 161.71.

Un total de 2,560,000 actions ont été échangées comparativement à 2,294,000, jeudi.

Les pertes ont surpassé les gains par 355 à 169, tandis que 246 valeurs demeuraient inchangées.

Supertest Petroleum Corp. Ltd. rapporte un revenu net de \$1,346,146 pour les neuf premiers mois de 1969 comparativement à \$1,751,770 l'an dernier pour la période correspondante. Les revenus totaux de la compagnie pour les trois premiers trimestres de 1969 se sont élevés à \$43,775,976 alors qu'ils avaient été de \$42,140,330 en 1968. La baisse des revenus nets est attribuable à des coûts d'opération et de dépréciation plus élevés ainsi que par des frais d'explorations accrues dans l'Ouest du Canada.

À noter...

La baisse des cours sur les grands marchés libres de l'or s'est accentuée hier - à Londres et Zurich, l'or se vendait, hier, 35.50 l'once fin vs 36.10 en fin de semaine. Le Napoléon cotait 87.50 francs, hier sur le marché de Paris, contre 88.10 vendredi dernier.

Copel Inc est une nouvelle compagnie qui vient d'être incorporée et nous en reparlerons davantage sous peu.

Le dollar canadien a gagné 5-64 à 93 1-64 en fonds américains. Il cotait à 92 63-64, la semaine dernière.

La livre sterling a majoré de 7-64 et inscrivait à \$2.39 11-16. Le dollar américain a perdu 1-16, hier, et cotait \$1.07 9-16 en devises canadiennes.

La livre sterling a baissé de 1-16 et cotait à \$2.57 3-4.

Trivag Mining Co. Ltd, pour les neuf mois ayant pris fin au 30 septembre 1969: \$881,778 ou 23 cents l'action, au regard de \$70,895 ou 2 cents en 1968.

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

l'information

Le 2,000,000 e visiteur honoré ce soir à B.B.

La piste Blue Bonnets honore ce soir son deux millionsième visiteur de l'année à Montréal.

Afin de souligner l'événement on remettra un poste de télévision couleur en guise de prix de présence et toutes les personnes présentes au programme de mardi sont éligibles.

Le tirage sera fait dans le cercle du vainqueur immédiatement après la neuvième course.

C'est la troisième année de suite que l'assistance à Blue Bonnets et au Parc Richelieu excède la marque de deux millions.

Entretiens. L'événement principal de la soirée sera s'opposer huit concurrents de la division à réclamer pour \$6,000 et \$6,500.

Incidentement, cette course a été désignée en l'honneur du "Canadian Progress Club" pour souligner le passage des membres de cette organisation à Blue Bonnets.

Nibble Leo, un protégé de

Michel Bouvrette, est considéré comme préfavori pour remporter les honneurs de cette épreuve. Le rejeton de quatre ans de Meadow Leo a complié une fiche de 6-2-3 en 21 courses cette année, représentant un total de \$6,749 en gains. A son dernier départ, Nibble Leo a terminé cinquième après avoir encaissé une obstruction au niveau du poteau du demi mille.

Duke Of Belmont, un cheval qui a déjà gagné 11 courses cette année, devrait représenter la plus sérieuse opposition, avec Claude Pelletier dans le sulky. Duke Of Belmont a brisé son allure au trois quarts du mille, alors qu'il menait dans sa dernière course.

Les autres du peloton seront Rummoli Dale, Whirlwind, Queen's Nick, Dean Leo, Labrador Hanover et Saul Hanover.

Parmi ceux-là, les connaisseurs accordent de bonnes chances au cheval d'Albert Hanna, Whirlwind. En voilà un

qui n'a pas fait moins bien que deuxième dans ses cinq dernières courses et il est présentement au meilleur de sa condition.

Une seule course pour trois

teurs est au programme de mardi, soit la première. Il s'agira d'une course de la division à réclamer pour \$3,000, qui verra Blackthorn comme cheval à vaincre.

INSCRITS À B.B.

PREMIÈRE COURSE
Tous à réclamer \$3,000
BOURSE: \$1,200
1. Blackthorn A. Hanna 2-1
2. Debbie's Boy A. Bedard 7-2
3. Newport Rocket J.C. Martineau 4-1
4. Scotchfing L. Desrosiers 8-2
5. Lullwater Front 5-1
6. Armistice Earl V. Bourgon 6-1
7. Vint Hanover L. St. Jacques 8-1
8. Emplace M. Mase 10-1

DEUXIÈME COURSE
Ambie à réclamer \$2,000
BOURSE: \$1,100
1. Michel Long P. Robillard 3-1
2. Willow Brook Miss J. Foley 7-2
3. Indian Polo R. Bouthillier 4-1
4. Admirable Vok A. Deque 9-2
5. Darius J. Smallwood 6-1
6. Dark Onyx Y. Plouffe 8-1
7. Armistice Earl B. Cole 8-1
8. Ruby Melody A. Bedard 10-1

TROISIÈME COURSE
Ambie à réclamer \$6,000
BOURSE: \$1,700
1. G. Baillargeon 3-1
2. N. Tremblay 7-2
3. Franko R. White 4-1
4. Trottoir Waldo M. Trotte 9-2
5. Active Bud B. Cole 5-1
6. Road Ranger J. Smallwood 10-1
7. Armistice Earl Y. Desjardins 10-1
8. Blaise Butler A. Deque 12-1

QUATRIÈME COURSE
Ambie à réclamer \$2,000
BOURSE: \$1,100
1. River Run A. Jean 3-1
2. Meadow Whites Y. Gamache 7-2
3. Noveux Brother G. Pelletier 4-1
4. Grosse Vallée J.J. Martineau 9-2
5. Christian Star A. Bedard 5-1
6. La G. G. G. C. Dupré 6-1
7. Cati Galt G. Saneau 8-1
8. Dancer Girl A. Deque 10-1

CINQUIÈME COURSE
Ambie à réclamer \$2,500
BOURSE: \$1,200
1. Général Richelieu D. Lachelle 3-1
2. Rebel Land Pryde A. Bourassa 7-2
3. Melody Smoky R. Savage 4-1
4. Lucie Bird J. Lebert 9-2
5. Mamie M. Lefebvre 5-1
6. Darty Rebel Y. Gamache 6-1
7. Deep John G. Baillargeon 8-1
8. Inessa Scotland S. Baucher 10-1

SIXIÈME COURSE
Ambie à réclamer \$1,000
BOURSE: \$1,200
1. Destiny P. Brousseau 3-1
2. Pae nomme 7-2
3. Sticksen Lip Joe G. Gendron 4-1
4. Chocolate Champ S. Grise 9-2
5. Sadler Man R. Berard 5-1
6. Sonny Arden N. Tremblay 8-1
7. Ace Dean R. Bouthillier 10-1
8. Tarrs Blackstone P. Robillard 10-1

SEPTIÈME COURSE
Ambie à réclamer \$2,500
BOURSE: \$1,200
1. Lincos's Champ P. Robillard 3-1
2. Scott Gay S. Grise 7-2
3. Star Ados T. Savage 4-1
4. Valleyfield Star L. Trotte 9-2
5. Jay Arden Y. Cyrenne 5-1
6. Showells Ados G. Harder 8-1
7. Dmg. Johnston J. Proulx 10-1
8. Summe Star J. Smallwood 12-1

HUITIÈME COURSE
Ambie à réclamer \$4,500 en \$9
BOURSE: \$1,700
1. Good Knight Lobell R. White 3-1
2. Artie Angus L. Aubin 7-2
3. Hamilton Boy A. Hanna 4-1
4. Modokan J. Joanne 9-2
5. Carleton Integral Y. Gamache 5-1
6. Shadside Ginger B. Hunsell 10-1
7. Hayes Mac R. O'Dwyer 12-1

NEUVIÈME COURSE
Ambie à réclamer \$3,000
BOURSE: \$1,200
1. "Canadian Progress Club" à réclamer \$6,000 - \$6,500
BOURSE: \$1,700
1. N. Bouvrette 3-1
2. Whirlwind C. Pelletier 7-2
3. A. Hanna 4-1
4. Lachelle D. Lachelle 9-2
5. Duke Of Belmont B. Cole 5-1
6. Queen's Nick G. Lachance 6-1
7. R. Coult 8-1
8. Labrador Hanover R. White 10-1

DIXIÈME COURSE
Ambie à réclamer \$2,500 en \$9
BOURSE: \$1,200
1. Judy Khan N. Curran 7-2
2. Whata Time A. Bedard 4-1
3. Mighty Leo J.J. Martineau 9-2
4. The Trouble Maker J.P. Gauthier 5-1
5. Berkley J.P. Gauthier 6-1
6. Du B. Hunsell 8-1
7. Lehigh Lobell R. Babin 10-1
8. Ados. M. Angus G. Saneau 12-1

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 novembre 1969, à LA BANQUE TORONTO DOMINION de toutes lettres endossées ou futures, payables à L'Ontario Real Estate Development Co. du Québec, Ltee, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 24 jour de novembre 1969, sous le numéro 217, 821, la 20e rue de novembre 1969, LA BANQUE TORONTO DOMINION.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 novembre 1969, à LA BANQUE TORONTO DOMINION de toutes lettres endossées ou futures, payables à L'Ontario Real Estate Development Co. du Québec, Ltee, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 24 jour de novembre 1969, sous le numéro 217, 821, la 20e rue de novembre 1969, LA BANQUE TORONTO DOMINION.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 novembre 1969, à LA BANQUE TORONTO DOMINION de toutes lettres endossées ou futures, payables à L'Ontario Real Estate Development Co. du Québec, Ltee, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 24 jour de novembre 1969, sous le numéro 217, 821, la 20e rue de novembre 1969, LA BANQUE TORONTO DOMINION.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 novembre 1969, à LA BANQUE TORONTO DOMINION de toutes lettres endossées ou futures, payables à L'Ontario Real Estate Development Co. du Québec, Ltee, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 24 jour de novembre 1969, sous le numéro 217, 821, la 20e rue de novembre 1969, LA BANQUE TORONTO DOMINION.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 novembre 1969, à LA BANQUE TORONTO DOMINION de toutes lettres endossées ou futures, payables à L'Ontario Real Estate Development Co. du Québec, Ltee, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 24 jour de novembre 1969, sous le numéro 217, 821, la 20e rue de novembre 1969, LA BANQUE TORONTO DOMINION.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 novembre 1969, à LA BANQUE TORONTO DOMINION de toutes lettres endossées ou futures, payables à L'Ontario Real Estate Development Co. du Québec, Ltee, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 24 jour de novembre 1969, sous le numéro 217, 821, la 20e rue de novembre 1969, LA BANQUE TORONTO DOMINION.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 novembre 1969, à LA BANQUE TORONTO DOMINION de toutes lettres endossées ou futures, payables à L'Ontario Real Estate Development Co. du Québec, Ltee, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 24 jour de novembre 1969, sous le numéro 217, 821, la 20e rue de novembre 1969, LA BANQUE TORONTO DOMINION.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 novembre 1969, à LA BANQUE TORONTO DOMINION de toutes lettres endossées ou futures, payables à L'Ontario Real Estate Development Co. du Québec, Ltee, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 24 jour de novembre 1969, sous le numéro 217, 821, la 20e rue de novembre 1969, LA BANQUE TORONTO DOMINION.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 novembre 1969, à LA BANQUE TORONTO DOMINION de toutes lettres endossées ou futures, payables à L'Ontario Real Estate Development Co. du Québec, Ltee, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 24 jour de novembre 1969, sous le numéro 217, 821, la 20e rue de novembre 1969, LA BANQUE TORONTO DOMINION.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 novembre 1969, à LA BANQUE TORONTO DOMINION de toutes lettres endossées ou futures, payables à L'Ontario Real Estate Development Co. du Québec, Ltee, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 24 jour de novembre 1969, sous le numéro 217, 821, la 20e rue de novembre 1969, LA BANQUE TORONTO DOMINION.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 novembre 1969, à LA BANQUE TORONTO DOMINION de toutes lettres endossées ou futures, payables à L'Ontario Real Estate Development Co. du Québec, Ltee, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 24 jour de novembre 1969, sous le numéro 217, 821, la 20e rue de novembre 1969, LA BANQUE TORONTO DOMINION.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 novembre 1969, à LA BANQUE TORONTO DOMINION de toutes lettres endossées ou futures, payables à L'Ontario Real Estate Development Co. du Québec, Ltee, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 24 jour de novembre 1969, sous le numéro 217, 821, la 20e rue de novembre 1969, LA BANQUE TORONTO DOMINION.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 novembre 1969, à LA BANQUE TORONTO DOMINION de toutes lettres endossées ou futures, payables à L'Ontario Real Estate Development Co. du Québec, Ltee, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 24 jour de novembre 1969, sous le numéro 217, 821, la 20e rue de novembre 1969, LA BANQUE TORONTO DOMINION.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 novembre 1969, à LA BANQUE TORONTO DOMINION de toutes lettres endossées ou futures, payables à L'Ontario Real Estate Development Co. du Québec, Ltee, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 24 jour de novembre 1969, sous le numéro 217, 821, la 20e rue de novembre 1969, LA BANQUE TORONTO DOMINION.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 novembre 1969, à LA BANQUE TORONTO DOMINION de toutes lettres endossées ou futures, payables à L'Ontario Real Estate Development Co. du Québec, Ltee, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 24 jour de novembre 1969, sous le numéro 217, 821, la 20e rue de novembre 1969, LA BANQUE TORONTO DOMINION.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 novembre 1969, à LA BANQUE TORONTO DOMINION de toutes lettres endossées ou futures, payables à L'Ontario Real Estate Development Co. du Québec, Ltee, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 24 jour de novembre 1969, sous le numéro 217, 821, la 20e rue de novembre 1969, LA BANQUE TORONTO DOMINION.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 novembre 1969, à LA BANQUE TORONTO DOMINION de toutes lettres endossées ou futures, payables à L'Ontario Real Estate Development Co. du Québec, Ltee, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 24 jour de novembre 1969, sous le numéro 217, 821, la 20e rue de novembre 1969, LA BANQUE TORONTO DOMINION.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 novembre 1969, à LA BANQUE TORONTO DOMINION de toutes lettres endossées ou futures, payables à L'Ontario Real Estate Development Co. du Québec, Ltee, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 24 jour de novembre 1969, sous le numéro 217, 821, la 20e rue de novembre 1969, LA BANQUE TORONTO DOMINION.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 novembre 1969, à LA BANQUE TORONTO DOMINION de toutes lettres endossées ou futures, payables à L'Ontario Real Estate Development Co. du Québec, Ltee, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 24 jour de novembre 1969, sous le numéro 217, 821, la 20e rue de novembre 1969, LA BANQUE TORONTO DOMINION.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 novembre 1969, à LA BANQUE TORONTO DOMINION de toutes lettres endossées ou futures, payables à L'Ontario Real Estate Development Co. du Québec, Ltee, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 24 jour de novembre 1969, sous le numéro 217, 821, la 20e rue de novembre 1969, LA BANQUE TORONTO DOMINION.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 novembre 1969, à LA BANQUE TORONTO DOMINION de toutes lettres endossées ou futures, payables à L'Ontario Real Estate Development Co. du Québec, Ltee, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 24 jour de novembre 1969, sous le numéro 217, 821, la 20e rue de novembre 1969, LA BANQUE TORONTO DOMINION.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 novembre 1969, à LA BANQUE TORONTO DOMINION de toutes lettres endossées ou futures, payables à L'Ontario Real Estate Development Co. du Québec, Ltee, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 24 jour de novembre 1969, sous le numéro 217, 821, la 20e rue de novembre 1969, LA BANQUE TORONTO DOMINION.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 novembre 1969, à LA BANQUE TORONTO DOMINION de toutes lettres endossées ou futures, payables à L'Ontario Real Estate Development Co. du Québec, Ltee, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 24 jour de novembre 1969, sous le numéro 217, 821, la 20e rue de novembre 1969, LA BANQUE TORONTO DOMINION.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 novembre 1969, à LA BANQUE TORONTO DOMINION de toutes lettres endossées ou futures, payables à L'Ontario Real Estate Development Co. du Québec, Ltee, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 24 jour de novembre 1969, sous le numéro 217, 821, la 20e rue de novembre 1969, LA BANQUE TORONTO DOMINION.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 novembre 1969, à LA BANQUE TORONTO DOMINION de toutes lettres endossées ou futures, payables à L'Ontario Real Estate Development Co. du Québec, Ltee, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 24 jour de novembre 1969, sous le numéro 217, 821, la 20e rue de novembre 1969, LA BANQUE TORONTO DOMINION.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 novembre 1969, à LA BANQUE TORONTO DOMINION de toutes lettres endossées ou futures, payables à L'Ontario Real Estate Development Co. du Québec, Ltee, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 24 jour de novembre 1969, sous le numéro 217, 821, la 20e rue de novembre 1969, LA BANQUE TORONTO DOMINION.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 novembre 1969, à LA BANQUE TORONTO DOMINION de toutes lettres endossées ou futures, payables à L'Ontario Real Estate Development Co. du Québec, Ltee, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 24 jour de novembre 1969, sous le numéro 217, 821, la 20e rue de novembre 1969, LA BANQUE TORONTO DOMINION.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 novembre 1969, à LA BANQUE TORONTO DOMINION de toutes lettres endossées ou futures, payables à L'Ontario Real Estate Development Co. du Québec, Ltee, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 24 jour de novembre 1969, sous le numéro 217, 821, la 20e rue de novembre 1969, LA BANQUE TORONTO DOMINION.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 novembre 1969, à LA BANQUE TORONTO DOMINION de toutes lettres endossées ou futures, payables à L'Ontario Real Estate Development Co. du Québec, Ltee, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 24 jour de novembre 1969, sous le numéro 217, 821, la 20e rue de novembre 1969, LA BANQUE TORONTO DOMINION.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 novembre 1969, à LA BANQUE TORONTO DOMINION de toutes lettres endossées ou futures, payables à L'Ontario Real Estate Development Co. du Québec, Ltee, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 24 jour de novembre 1969, sous le numéro 217, 821, la 20e rue de novembre 1969, LA BANQUE TORONTO DOMINION.

Ministère des Travaux Publics du Canada
RÉGION DU QUÉBEC
PROLONGATION

Ce fait vient de la présente, que la date pour la réception des documents pour l'obtention d'un permis de construire, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, est prolongée jusqu'au 25 novembre 1969, soit jusqu'à 15 heures, chaque jour de la semaine, à l'exception du dimanche, pour les demandes de permis de construire, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, déposées au Bureau d'enregistrement de Montréal, le 24 jour de novembre 1969, sous le numéro 217, 821, la 20e rue de novembre 1969, LA BANQUE TORONTO DOMINION.

A. RENE DE COTRET
Surveillant des appels d'offres
Région du Québec

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
NO: 781-435

DAME VERA MIKE ANDERSON, épouse de Mike Anderson, résidente au 1400, rue de la Montée, à Montréal, a été déclarée en état d'absence.

ANDREW DAPONDES, autrui résident au 965, rue de la Montée, à Montréal, a été déclaré en état d'absence.

PAR ORDRE DE LA COUR:
Le défendeur ANDREW DAPONDES, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la dernière publication.

Une copie du Brief d'Assignation et de la déclaration de l'affaire, dans un délai de 30 jours de la dernière publication, ordonnance a été publiée dans le journal "Le Devoir" et le journal "La Gazette de Montréal".

MARIUS D'AMOURS, Procureur, Cour Supérieure de Montréal.

Mes STEIN & STEIN, 800, rue St-Jacques, 1430, Montréal, P.Q.

J.J. BACUS, P.C.S.

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Avis publics

AVIS
LES ENTREPRISES ILE JESUS LIMITEE

Premier avis que la compagnie LES ENTREPRISES ILE JESUS LIMITEE, ayant pour principal objet d'affaires, la vente de biens, a été déclarée en état d'absence, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, le 24 jour de novembre 1969, sous le numéro 217, 821, la 20e rue de novembre 1969, LA BANQUE TORONTO DOMINION.

GAUTHIER, RENAUD & MONGRAIN, NOTAIRES

AVIS AUX SOCIÉTÉS
D'ENQUÊTES PAR SONDAGE

ENQUÊTE NATIONALE
SUR LES VOYAGES

Le Bureau fédéral de la statistique, l'Office du tourisme et les administrations provinciales ont l'intention d'entreprendre en 1970 une enquête qui comportera trois ou quatre entrevues avec chacun des 15,000 ménages au moins qui constitueront l'échantillon. Les entrevues devraient commencer après le 1er mars 1970. Pour mener à bien les entrevues, il est envisagé de retenir les services d'une société privée d'enquêtes.

Les sociétés intéressées à soumissionner pour cette enquête sont priées d'en aviser M. P.F. Timmons, Service des recherches en sondage et enquêtes, Bureau fédéral de la statistique, Ottawa, no d'appel 995-6565, avant le 5 décembre 1969. L'adjudicataire pourrait devoir fournir une caution garantissant une exécution convenable du contrat.

PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intime Paul Joseph Eugene Kokietarski est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de comparaître et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requête en divorce sera jugée par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les menues accessoires qui lui sont présentés.

ROBERT THIBEAULT, Régistrateur

POSTER LEGGAT COLBY & RHOX, 1155, rue St-Jacques, 1430, Montréal, P.Q.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA
RÉGION DU QUÉBEC
APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Surintendant des appels d'offres, ministère des Travaux Publics du Canada, 2000, rue St-Jacques, 1430, Montréal, P.Q., et portant la mention: "SOUMISSION POUR"

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À QUATRE ÉTAGES pour le compte de la Commission de la capitale nationale, 2000, rue St-Jacques, 1430, Montréal, P.Q.

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À QUATRE ÉTAGES pour le compte de la Commission de la capitale nationale, 2000, rue St-Jacques, 1430, Montréal, P.Q.

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À QUATRE ÉTAGES pour le compte de la Commission de la capitale nationale, 2000, rue St-Jacques, 1430, Montréal, P.Q.

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À QUATRE ÉTAGES pour le compte de la Commission de la capitale nationale, 2000, rue St-Jacques, 1430, Montréal, P.Q.

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À QUATRE ÉTAGES pour le compte de la Commission de la capitale nationale, 2000, rue St-Jacques, 1430, Montréal, P.Q.

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À QUATRE ÉTAGES pour le compte de la Commission de la capitale nationale, 2000, rue St-Jacques, 1430, Montréal, P.Q.

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À QUATRE ÉTAGES pour le compte de la Commission de la capitale nationale, 2000, rue St-Jacques, 1430, Montréal, P.Q.

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À QUATRE ÉTAGES pour le compte de la Commission de la capitale nationale, 2000, rue St-Jacques, 1430, Montréal, P.Q.

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À QUATRE ÉTAGES pour le compte de la Commission de la capitale nationale, 2000, rue St-Jacques, 1430, Montréal, P.Q.

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À QUATRE ÉTAGES pour le compte de la Commission de la capitale nationale, 2000, rue St-Jacques, 1430, Montréal, P.Q.

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À QUATRE ÉTAGES pour le compte de la Commission de la capitale nationale, 2000, rue St-Jacques, 1430, Montréal, P.Q.

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À QUATRE ÉTAGES pour le compte de la Commission de la capitale nationale, 2000, rue St-Jacques, 1430, Montréal, P.Q.

</

■ l'actualité religieuse

La mise sur pied d'un conseil de pastorale sera différée

par André Charbonneau

OTTAWA — Le comité d'étude sur la formation éventuelle d'un conseil canadien de pastorale n'a pas jugé opportun de recommander à la Conférence catholique canadienne la création immédiate d'un tel organisme. Il a cependant voté en faveur du maintien d'un comité d'étude pour continuer le travail entrepris en fin de semaine.

Ce nouveau comité d'étude formé à partir de celui qui le propose aura trois ans pour remettre un rapport dans lequel il aura à juger de l'opportunité d'établir un conseil canadien de pastorale et de préciser, s'il y a lieu les objectifs qu'il aura à poursuivre.

Après avoir accepté pour des raisons pratiques de reconnaître leur propre comité d'étude comme noyau de celui qu'ils désiraient voir créer, les trente-six membres présents dimanche à Orléans — quelque 10 milles à l'est d'Ottawa — ont élu, sur la recommandation d'une commission de mise en nomination, formée à cet effet, un conseil exécutif de onze membres: 4 représentants du secteur français (un laïc, un religieux, un prêtre et un évêque) 4 du secteur anglais et 3 autres laïcs afin d'assurer à ceux-ci la majorité absolue et une représentation adéquate aux diverses régions du pays.

Ont été ainsi élus, Mgr Aurèle Plourde, d'Ottawa et Mgr William E. Power, d'Antigonish, l'abbé Marcel Lanesse, de la paroisse de Mgr Vincent J. Fernando, de Willand (Ont.), Mgr Marie Berthe Dorais S.G. de Montréal et le père Edward Boyce, provincial des redemptoristes, de Toronto ainsi que MM. Léonce Chénard (Fredericton), D. W. Brisland (Sault Sainte-Marie), Jean-Marie Robin (Ville de Laval), David Sinclair (Calgary) et Mme A. Boucher, de Vancouver.

Les membres venus de tout le pays et groupant laïcs, religieux, religieuses, prêtres et évêques avaient à leur assemblée plénière de dimanche matin à choisir entre les trois orientations qu'ils avaient retenues la veille: pour-

suivre leurs travaux, transformer le comité d'étude en conseil provisoire de pastorale, ou laisser aux organismes déjà existants au sein des diocèses le soin de reprendre le problème à la base. Ils ont opté pour la première solution prenant soin toutefois de récupérer dans les propositions qu'ils écartaient les motifs et les objectifs qui les avaient inspirés. Ainsi, l'unanimité fut-elle enregistrée à la plupart des votes qu'ils eurent à prendre.

La veille et l'avant-veille, le comité d'étude s'était réuni en commissions pour étudier un certain nombre de questions relatives à un éventuel conseil de pastorale: devait-il être créé? Si oui, comment l'insérer dans les structures existantes? Comment le former? Comment le financer? Très tôt cependant, deux problèmes devaient retenir l'attention du groupe: celui de la représentativité des personnes présentes et celui de la définition de l'éventuel conseil de pastorale.

Ce dernier problème tient en partie au fait qu'il n'existe pas présentement dans le monde de conseil national de pastorale. Si le conseil en effet prévoyait la création de conseils diocésains, il ne faisait aucune allusion à des conseils nationaux au moins dans la forme prévue, à savoir une composition laïque, cléricale, religieuse et épiscopale.

En outre, les fondements théologiques d'un tel conseil national posent diverses difficultés doctrinales, la théologie préconciliaire n'apporte évidemment aucun éclairage précis. La réflexion post-conciliaire, par contre, s'oriente vers une théologie de la participation ou de la coresponsabilité de tous les membres du peuple de Dieu en vue d'une mission commune dans le monde.

Cette nouvelle orientation théologique est basée sur la nature du peuple de Dieu et de sa mission et plus particulièrement sur l'égalité fondamentale de tous, procurée par le baptême. Elle doit cependant tenir compte de la nature interne particulière de ce peuple de Dieu, à savoir sa

structure hiérarchique. Le sacerdoce des fidèles et le sacerdoce ministériel trouvent leur réconciliation dans le principe de subsidiarité dont il fut tant question au dernier synode de Rome.

On se souviendra cependant que l'affirmation de cette réconciliation n'a pas pour autant réglé les difficultés d'application qu'il soulève. Mais il y a plus. Au niveau diocésain, le sacerdoce ministériel coïncide en quelque sorte avec le sacerdoce charismatique des fidèles comme le recto et le verso d'une même médaille car les deux forment ensemble une Eglise locale complète à son niveau. Il n'en va pas nécessairement de même au plan des collectivités nationales. Il n'est pas certain en somme que l'on puisse formuler la même affirmation à propos de tous les évêques d'un pays donné par rapport à tous les membres du peuple de Dieu de ce même pays. Il faudrait ici reprendre les discussions relatives aux conciles nationaux.

Quoi qu'il en soit, ce qui précède suffit pour faire comprendre pourquoi les participants à la réunion de fin de semaine ne pouvaient pas régler en deux jours des questions aussi complexes. En conséquence, aucune proposition n'a été faite concernant la création immédiate d'un conseil de pastorale. On a préféré retenir la nécessité de poursuivre plus avant les recherches en ce sens. D'où la recommandation ayant pour but de maintenir un comité d'étude.

Toutefois, certains auraient accepté que toutes ces questions soient résolues à l'intérieur d'un conseil provisoire de pastorale afin que soit clairement manifeste l'intérêt du peuple de Dieu pour cette forme de collégialité. C'est ici qu'intervient le problème de la représentativité des membres présents.

Si, en effet, plusieurs délégués, (ceux de l'Ontario, par exemple) avaient été élus et officiellement mandatés par la base, d'autres (ceux du Québec notamment) ne se sentaient

nullement habilités pour exprimer l'opinion de ceux qu'ils auraient pu représenter. Ces derniers avaient plutôt tendance à insister sur la nécessité de structurer le mouvement à partir de la base. Ils craignaient que l'assemblée convoquée par les évêques canadiens débouche sur des structures parachutées d'en haut. Ils croyaient essentiel que l'expérience de la participation se fasse d'abord au niveau des diocèses.

Cette difficulté fut résolue lorsqu'au premier objectif du comité prévu — celui d'étudier et d'enquêter — on ajouta le second: "travailler à la promotion de la participation sur tous les plans, notamment en dialogue avec les conseils diocésains de pastorale et autres organismes, en vue d'identifier les problèmes, les préoccupations, les besoins réels du peuple de Dieu". Cette proposition put alors être acceptée à l'unanimité.

Les dangers du "paternalisme épiscopal" furent de nouveau évoqués (d'abord par Mgr A. Plourde) pour faire rejeter une proposition visant à demander à la conférence catholique canadienne d'assurer le financement du comité d'étude pendant les six prochains mois. En conséquence, l'assemblée confia plutôt à l'exécutif nouvellement élu le soin de trouver les fonds nécessaires à ce projet. Elle accepta toutefois de demander à la CCC de fournir les services de secrétariat.

Le problème de la représentativité devait de nouveau surgir lorsqu'il fut question de faire du comité d'étude alors réuni le comité d'étude en voie de formation. On accepta qu'il en serve de noyau en précisant qu'il pouvait être élargi pour assurer une meilleure représentation du peuple de Dieu. A la clôture qui fut retardée jusqu'au milieu de l'après-midi, Mgr Alexander Carter, président de la CCC, se déclara heureux que les délégués n'aient pas escamoté les difficultés et les solutions qui se présentaient à eux. Il rapprocha le malaise qui avait surgi au cours de la rencontre de celui qu'il avait connu au synode.

Il est bon, dit-il, que vous ayez compris, le principe de subsidiarité: le conseil national ne doit pas être une solution d'évasion pour échapper aux conseils diocésains. Il a ajouté que le succès ou l'échec des études entreprises auraient une influence considérable non seulement sur l'évolution de l'Eglise canadienne mais également sur celle de l'Eglise tout entière. Il a terminé en disant: "Vous avez l'appui des évêques. J'espère que vous aurez aussi l'appui des laïcs".

On peut donc s'attendre que les évêques étudieront avec attention le rapport de ce comité d'étude. Celui-ci leur sera remis à leur réunion qui a débuté hier à Ottawa.

■ l'actualité judiciaire

Pot-de-vin et permis de construction

par Normand Lépine

LES PETROLES X-L LTEE (appellante) c. VILLE D'ANJOU et AURELE LEMAIRE (intimés) et ERNEST CREPEAULT et al. (mis-en-cause), jugement unanime de la Cour d'appel du Québec (district de Montréal), maintenant le jugement de première instance, rendu le 12 novembre 1969 et auquel ont participé MM. les juges Montgomerie, Brossard et Turgeon, no. 10853.

Dans ce jugement, la Cour d'appel décide qu'un défendeur ne peut invoquer sa propre tur-

pitude pour expliquer qu'il a été empêché de comparaître à une action et de produire une défense.

Dans ses notes, le juge Turgeon explique que l'appelante a tenté illégalement, de mauvaise foi et frauduleusement, au moyen d'un pot-de-vin, d'obtenir un permis de construction en contravention des règlements municipaux.

Rappelons les faits: au mois de janvier 1967, l'appelante se présente au bureau de l'intimé Aurèle Lemaire pour lui faire

une demande officielle de permis de construction aux fins d'ériger un poste d'essence.

Le 24 août suivant, la ville d'Anjou intente une action contre l'appelante par laquelle elle demande la démolition d'un garage qui avait été érigé sans permis et en contravention de son règlement de zonage.

L'appelante fit défaut de comparaître et, après enquête, jugement est intervenu contre elle en octobre 1967.

Le 14 décembre suivant,

l'appelante produit une requête par laquelle elle demande la rescision du jugement en question, alléguant principalement qu'elle a été empêchée de produire une défense.

Voici, selon la requête de l'appelante, ce qui se serait passé entre les mois de janvier 1967 et août 1967.

Après l'entrevue avec l'intimé Aurèle Lemaire, l'appelante tente en vain de rencontrer le maire Ernest Crépeault.

Durant le mois de février,

un dénommé Cinq-Mars se rend chez l'appelante et, sachant déjà qu'elle avait sollicité un permis de construction, représente qu'il pouvait obtenir ledit permis pour \$2,000 parce qu'il connaissait "quelqu'un" à l'hôtel de ville d'Anjou.

Durant juin et juillet, l'appelante verse effectivement la somme de \$2,000 sous forme de pot-de-vin.

Le 24 août suivant, l'appelante est poursuivie par la ville d'Anjou pour avoir construit un poste d'essence en contravention du règlement de zonage.

Le lendemain, le 25, l'appelante rencontre le maire Ernest Crépeault: selon la requête, le maire Crépeault lui aurait assuré que l'action intentée n'était qu'une simple formalité qui devait être laissée en suspens jusqu'à ce que "les choses" s'arrangent. L'appelante aurait, au cours de cette entrevue, fait part au maire d'Anjou du pot-de-vin de \$2,000 versé au dénommé Cinq-Mars.

L'appelante explique que sur les représentations et assurances que lui aurait faites le maire Crépeault au cours de cette entrevue, elle n'a pas comparu à l'action et n'a pas produit de défense. Quelque

temps plus tard, la Cour supérieure la condamne à démolir le garage qu'elle avait entrepris de construire.

Dans ses notes, le juge Turgeon explique qu'il est de jurisprudence, au stade de la réception de la requête en rétractation, que le juge doit être indulgent en faveur du défendeur de bonne foi et qu'il doit lui permettre beaucoup de latitude pour qu'il puisse être entendu avant d'être condamné.

Cependant, continue le juge, l'appelante en l'espèce a agi de mauvaise foi et frauduleusement en tentant d'obtenir un permis de construction au moyen d'un pot-de-vin. De plus, souligne le juge, l'appelante savait avant le jugement du 25 octobre 1967, que le maire ne ferait rien pour leur faire obtenir le permis sollicité.

En effet, l'appelante réussit à rencontrer à nouveau le maire Crépeault durant le mois d'octobre et ce dernier lui dit qu'il ne pouvait plus alors faire grand-chose.

La requête de l'appelante était fondée sur les articles 484 et 523 du Code de procédure civile en vertu desquels un défendeur peut demander à être relevé de son défaut de comparaître et des conséquences de ce défaut.

Les membres de la Sûreté du Québec: scolarité moyenne de 10.12 années

QUEBEC (par Normand Lépine) — La scolarité moyenne des membres de la Sûreté du Québec est de 10.12 années. En 1967, elle était de 9.99, en 1966 de 9.87 et en 1965 de 9.74.

Ces chiffres sont contenus dans le rapport annuel de la Sûreté du Québec pour l'année 1968, déposé à l'Assemblée nationale la semaine dernière en même temps que le rapport annuel du ministère de la justice.

Au chapitre du niveau d'instruction des membres de la Sûreté du Québec, on révèle qu'un seul policier a à son actif 18 années de scolarité. La majorité des policiers provinciaux, 958 sur un effectif

total de 2,826, possède 11 années d'étude, 725 ont une 10e année et 731 ont 9 années d'étude et moins.

Au chapitre de la formation policière, d'autre part, tous les candidats embauchés en 1968, soit 229, ont suivi un cours d'une durée de 8 semaines qui constitue l'entraînement de base du policier. Par contre, aucun policier n'a suivi de cours de perfectionnement pour les responsables des postes; aucun policier n'a suivi de cours de perfectionnement internes, cependant que 4 policiers seulement ont suivi des cours de perfectionnement externes.

L'âge moyen des membres de la Sûreté du Québec est

d'environ 30 ans; il faut ici noter que ce corps de police a rejoint depuis 3 ans. En effet, en 1965, l'âge moyen était de 31 ans et en 1966 il était de 30 ans. La majorité des policiers provinciaux ont moins de 35 ans et plus de 20 ans; 106 policiers seulement ont moins de 20 ans et plus de 17 ans.

Le salaire des policiers provinciaux varie entre \$3,093 et \$18,000; ce sont là évidemment les chiffres de l'année 1968. Un cadet qui en est à sa première année reçoit \$3,093, et le directeur général adjoint \$18,000. Le salaire d'un agent comporte des augmentations réparties sur 6 années de service; la première année, il est de \$5,382, et la sixième année il passe à \$7,082.

En 1968, la Sûreté du Québec a reçu 3,728 demandes d'emploi. Notons qu'en 1966, elle en avait reçu plus de 5,000 mais seulement 229 candidats ont été embauchés.

Des 3,728 demandes reçues, 1,759 ont été refusées sur réception pour un ou plusieurs des motifs suivants: pas citoyen canadien, pas exempt de

casier judiciaire, âge et taille inacceptables, instruction insuffisante ou déficiences physiques apparentes.

L'effectif actuel de la Sûreté du Québec est de 3,575 personnes, y compris les fonctionnaires et les ouvriers; en réalité, la Sûreté compte 2,826 policiers.

Souignons enfin qu'en 1968, trois policiers sont décédés alors qu'ils étaient dans l'exercice de leurs fonctions.

J'ÉTAIS EN TRAIN DE RATER MA VIE...



Je croyais avoir tout ce qu'il fallait pour réussir: une bonne santé, la volonté de travailler, assez d'instruction.

Pourtant, je ne pouvais garder la même position plus de 2 ans. Mon salaire était loin d'augmenter rapidement. Je commençais à être découragé. Mon épouse aussi. Car j'étais en train de rater ma vie.

Nous avons, alors, décidé de suivre ensemble le cours de culture humaine et maîtrise de soi de l'Institut de Personnalité au Palais du Commerce.

Ce cours a aidé mon épouse à mieux comprendre ses enfants et à être plus heureuse. Quant à moi, j'y ai appris à me fixer un but précis, à me tracer un plan, à passer à l'action avec persévérance et décision, à agir avec confiance et enthousiasme, à persuader par la parole et à me débarrasser de ce qui pouvait rester en moi de gêne, de timidité, et de complexe. Je sais, maintenant, ce que je veux; j'ai décidé de réussir.

Cet exemple est typique. Si vous pensez que ce cours s'adresse seulement aux instruits, aux timides, aux jeunes et aus-

riches, vous vous trompez. Il aide toute personne (homme ou femme) de 18 à 75 ans. La seule condition requise est d'avoir l'ambition de s'améliorer sans cesse pour réussir toujours de mieux en mieux. C'est un cours pratique conçu par Jean-Guy Leboeuf, auteur du volume: "Arrêtez d'avoir peur et croyez au succès". C'est un cours de qualité recommandé depuis 1954 par plus de 12,000 diplômés enthousiastes. C'est un cours dont les frais sont totalement déductibles du revenu imposable.

Pourquoi ne pas consacrer seulement une soirée de votre vie à en juger vous-même la méthode et les résultats? Soyez de nos autres, venez assister à une démonstration gratuite mardi le 25 nov. ou jeudi le 27 nov. à 8.00 p.m. à l'Institut de Personnalité au Palais du Commerce, suite 219 (entrez par 1600, rue Berri, et prenez l'ascenseur). (Venez en métro, descendez à la Station Berri, Montigny et prenez la sortie Ontario). Pour obtenir le dépliant gratuit, signalez: 842-8186.



Tous les rêves se réalisent avec un compte courant chez Birks

Conditions faciles de paiement

Carré Phillips, Dorval, Rockland, Fairview, Place Versailles, Place Longueuil, Place Bonaventure, Place Ville-Marie, Les Galeries d'Anjou.

† DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 6.00 p.m. heure de tombée.

DUGAS Louis, A l'Hôtel-Dieu de Montréal le 23 novembre 1969, à l'âge de 81 ans, est décédé Louis Dugas de Maria Bonaventure, Père de Gérard D. D. (Louise Landry), Jean-Marie (Laurette Dugas), Paul (Raymond) Guilbert, tous de Maria; Frédéric (Jeanne Dugas), sa fille; Mme Isabelle Poirier et son gendre Raymond A. Poirier, C.A. Les funérailles auront lieu à Maria, jeudi le 27 courant, inhumation au cimetière du même endroit. Lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

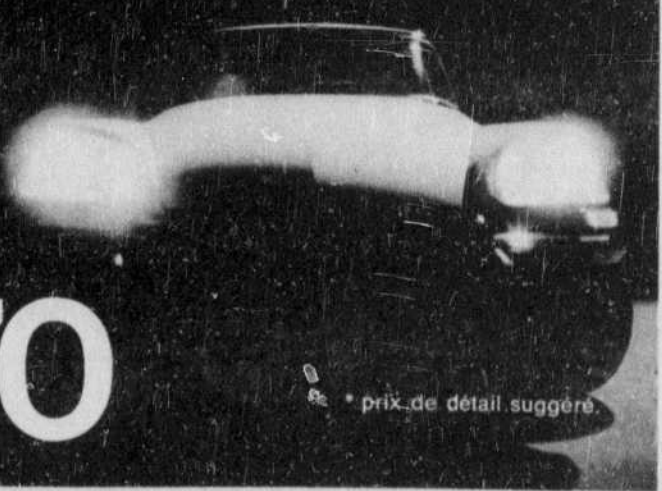
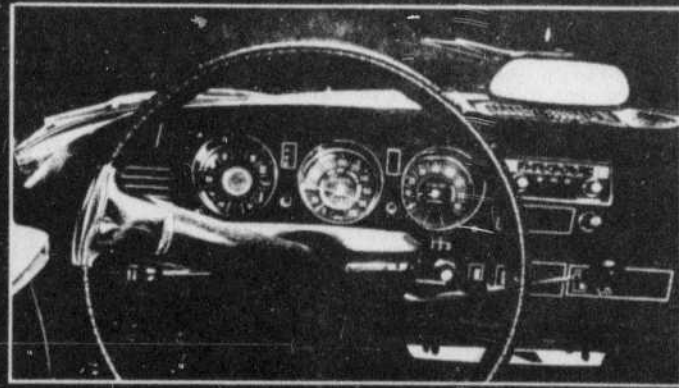
MALARD Lucien, abbé, A Montréal, le 24 novembre 1969 à l'âge de 59 ans, est décédé. Monsieur l'abbé Lucien Malard, autrefois vicaire de la paroisse St-Pierre Claver, durant 14 ans, fils de feu Léon Malard et de feu Maria Jarry, frère de Mme Jacques Brail (Jeanne) Mme Richard Fèvre (Rolande) beau-frère de Mme Guy Malard ainsi que Mme Jean Malard. Les funérailles auront lieu jeudi le 27 courant. Le convoi funéraire partira du Salon Urzel Bourcier Ltée No 2095, rue de Salaberry à 9 heures 30, pour se rendre à l'église Ste-Madeleine-Sophie où le service sera célébré à 10.00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

PLACE DE PARIS

Vous payez moins cher en commandant tous vos livres français à Paris par la librairie PLACE DE PARIS, case 27, station Outremont, Montréal 154.

Renseignements sur demande PAS PLUS CHER QU'À PARIS

pour \$3,600.* vous pouvez acheter une auto ou une CITROËN 70



* prix de détail suggéré.

MONTREAL CITROËN CANADA LIMITÉE 4010 ouest, rue Ste-Catherine Montréal - 937-7411

MONTREAL COMETT-AUTO INC. 2619, boul. Rosemont Montréal - 721-4975 - 78

POINTE-CLAIRE TRICOLOR MOTORS LTD. 100 Leacock Drive Pointe-Claire - 695-5821

ST-HUBERT GARAGE FETTU 4855, boul. Laurier St-Hubert - 676-3068